

**ANNEXES TOME I**  
**Instruction budgétaire et comptable M57**  
**Version au 1<sup>er</sup> janvier 2021**

ANNEXE 1 : Plan de comptes M57 développé.....	4
ANNEXE 2 : Plan de comptes M57 abrégé.....	56
ANNEXE 3 : Les schémas d'écritures.....	91
Fiche d'écritures N°1 : Reprise du produit de cession d'une immobilisation reçue au titre d'un don et legs, et apurement du compte 1025.....	92
Fiche d'écritures N°2 : Opérations sur emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie.....	94
Fiche d'écritures N°3 : Refinancement de la dette avec ou sans pénalité de remboursement anticipé capitalisée.....	97
Fiche d'écritures N°4 : Acquisition d'une immobilisation par voie de contrat de partenariat public-privé.....	101
Fiche d'écritures N°5 : Cession par voie de location-vente.....	103
Fiche d'écritures N°6 : Acquisition par voie de rente viagère.....	106
Fiche d'écritures N°7 : Neutralisation budgétaire des provisions et dépréciations.....	108
Fiche d'écritures N°8 : Acquisition et production d'immobilisations.....	110
Fiche d'écritures N°9 : Travaux d'agencement effectués par les moyens propres de l'entité dans un immeuble inscrit à son actif.....	111
Fiche d'écritures N°10 : Cession de biens corporels non amortissables.....	112
Fiche d'écritures N°11 : Cession de biens corporels amortissables.....	113
Fiche d'écritures N°12 : Acquisition et cession de titres de participation.....	114
Fiche d'écritures N°13 : Acquisition et cession d'obligations.....	115
Fiche d'écritures N°14 : Subventions reçues pour l'acquisition d'un bien.....	117
Fiche d'écritures N°15 : Mise à la réforme d'un bien.....	118
Fiche d'écritures N°16 : Acquisition par voie de crédit bail.....	119
Fiche d'écritures N°17 : Amortissement de bâtiments publics et dotations d'équipement scolaire (ex : DRES pour une région).....	120
Fiche d'écritures N°18 : Dotation ou apport en nature.....	121
Fiche d'écritures N°19 : Affectation à un service non doté de la personnalité morale et retour (désaffectation) avant la dissolution du service.....	124
Fiche d'écritures N°20 : Mise à disposition dans le cadre d'un transfert de compétences.....	127
Fiche d'écritures N°21 : Mise en affectation à un organisme doté de la personnalité morale, mise en concession ou affermage.....	130
Fiche d'écritures N°22 : Acquisition et cession d'une immobilisation à l'euro symbolique.....	133
Fiche d'écritures N°23 : Stocks de fournitures consommables – inventaire intermittent.....	134
Fiche d'écritures N°24 : Stocks de fournitures consommables – inventaire permanent.....	135
Fiche d'écritures N°25 : Stocks de terrains aménagés (inventaire intermittent) – Aspects comptables.....	136
Fiche d'écritures N°26 : Stocks de terrains aménagés (inventaire intermittent) – Aspects budgétaires.....	139
Fiche d'écritures N°27 : Opérations d'investissement réalisés par un syndicat pour le compte de l'entité (adhérente ou non).....	142
Fiche d'écritures N°28 : Prise en charge de mandats de paiement.....	144
Fiche d'écritures N°29 : Annulation ou réduction de mandats de paiement.....	145
Fiche d'écritures N°30 : Créances irrécouvrables.....	146
Fiche d'écritures N°31 : Rattachement des charges à l'exercice - Charges à payer.....	148
Fiche d'écritures N°32 : Charges constatées d'avance.....	150
Fiche d'écritures N°33 : Prise en charge de titres de recettes avant encaissement des fonds.....	151
Fiche d'écritures N°34 : Prise en charge de titres de recettes après encaissement des fonds.....	152
Fiche d'écritures N°35 : Annulation ou réduction de titres de recettes.....	153

Fiche d'écritures N°36 : Rattachement des produits à l'exercice – Produits à recevoir.....	154
Fiche d'écritures N°37 : Produits constatés d'avance.....	155
Fiche d'écritures N°38 : Écarts de change sur des achats hors zone euro.....	156
Fiche d'écritures N°39 : Les principaux flux croisés.....	157
Fiche d'écritures n°40 : Comptabilisation du bonus écologique accordé lors de l'achat d'un véhicule neuf.....	165
Fiche d'écritures n°41 : Comptabilisation des opérations relatives aux deniers des pupilles.....	166
Fiche d'écritures n°42 : Comptabilisation des opérations relatives au financement participatif.....	167
ANNEXE 4 : Exemples de schémas de corrections d'erreurs sur exercices antérieurs.....	169
Exemple n°1 : Grille de rectification des opérations relatives à l'endettement (emprunts/lignes de trésorerie).....	170
Exemple n°2 : Régularisation des erreurs commises sur la comptabilisation des immobilisations.	171
Exemple n°3 : Régularisation des erreurs commises sur des opérations ayant une incidence sur la trésorerie.....	174
Exemple n°4 : Régularisation des provisions.....	175

## ANNEXE 1 : PLAN DE COMPTES M57 DÉVELOPPÉ

### CLASSE 1 – COMPTES DE CAPITAUX <sup>1</sup>

#### 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES

- 102 Dotations et fonds d'investissement
  - 1021 Dotations
  - 1022 Fonds d'investissement
    - 10222 F.C.T.V.A.
    - 10223 TICPE 2° part
    - 10226 Taxe d'aménagement
    - 10227 Versement pour sous densité
    - 10228 Autres fonds d'investissement
    - 10229 Reprise sur F.C.T.V.A. et autres fonds d'investissement
      - 102291 Reprise sur F.C.T.V.A.
      - 102296 Reprise sur taxe d'aménagement
      - 102297 Reprise sur versement pour sous densité
      - 102298 Reprise sur autres fonds d'investissement
  - 1025 Dons et legs en capital
    - 10251 Dons et legs en capital
    - 10259 Reprise sur dons et legs en capital
  - 1027 Mise à disposition (chez le bénéficiaire)<sup>2</sup>
- 103 Plan de relance FCTVA
- 106 Réserves
  - 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés

#### 11 REPORT À NOUVEAU (solde créditeur ou débiteur) 2

- 110 Report à nouveau (solde créditeur)
- 119 Report à nouveau (solde débiteur)

#### 12 RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou déficitaire)<sup>2</sup>

#### 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

- 131 Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables
  - 1311 État et établissements nationaux
  - 1312 Régions
  - 1313 Départements
  - 1314 Communes
    - 13141 Communes membres du GFP
    - 13146 Attributions de compensation d'investissement
    - 13148 Autres communes
  - 1315 Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
    - 13151 GFP de rattachement

---

1 Les comptes de cette classe sont en principe budgétaires mais peuvent parfois enregistrer des opérations non budgétaires. Toutefois, les comptes 1027, 110, 119, 12, 15x1, 16883, 16884, 16888, 193 et 194 ne sont jamais budgétaires.

2 Comptes non budgétaires

- 13156 Attributions de compensation d'investissement
- 13158 Autres groupements
- 1316 Autres établissements publics locaux
- 1317 Fonds européens
  - 13171 Fonds social européen
  - 13172 FEDER
  - 13173 FEADER
  - 13178 Autres fonds européens
- 1318 Autres
- 132 Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables
  - 1321 État et établissements nationaux
  - 1322 Régions
  - 1323 Départements
  - 1324 Communes
    - 13241 Communes membres du GFP
    - 13246 Attributions de compensation d'investissement
    - 13248 Autres communes
  - 1325 Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
    - 13251 GFP de rattachement
    - 13256 Attributions de compensation d'investissement
    - 13258 Autres groupements
  - 1326 Autres établissements publics locaux
  - 1327 Fonds européens
    - 13271 Fonds social européen
    - 13272 FEDER
    - 13273 FEADER
    - 13278 Autres fonds européens
  - 1328 Autres
- 133 Fonds affectés à l'équipement amortissable
  - 1331 Dotations à l'équipement
    - 13311 DGE
    - 13312 Dotation de construction et d'équipement scolaire
      - 133121 Dotation départementale d'équipement des collèges
      - 133122 Dotation régionale d'équipement scolaire
      - 133123 Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (COM)
    - 13313 Dotation de soutien à l'investissement des départements
  - 1333 Fonds spécifiques – Région Île-de-France
    - 13332 Taxe pour création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage (TCBCE)
    - 13333 Taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement
    - 13334 Taxe sur les surfaces de stationnement
  - 1334 Contributions locales temporaires
  - 1335 Amendes de radars automatiques et amendes de police
  - 1336 Fonds communaux et intercommunaux
    - 13361 Dotation d'équipement des territoires ruraux
    - 13362 Dotation de soutien à l'investissement local
  - 1337 Fonds régional pour le développement et l'emploi (outre-mer)
  - 1338 Autres
- 134 Fonds affectés à l'équipement non amortissable
  - 1341 Dotations à l'équipement

- 13411 DGE
- 13413 Dotation de soutien à l'investissement des départements
- 1344 Contributions locales temporaires
- 1345 Amendes de radars automatiques et amendes de police
- 1346 Fonds communaux et intercommunaux
  - 13461 Dotation d'équipement des territoires ruraux
  - 13462 Dotation de soutien à l'investissement local
- 1347 Fonds régional pour le développement et l'emploi (outre-mer)
- 1348 Autres
- 138 Autres subventions d'investissement non transférables
  - 1381 État et établissements nationaux
  - 1382 Régions
  - 1383 Départements
  - 1384 Communes
  - 1385 Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
  - 1386 Autres établissements publics locaux
  - 1387 Fonds européens
    - 13871 Fonds social européen
    - 13872 FEDER
    - 13873 FEADER
    - 13878 Autres fonds européens
  - 1388 Autres
- 139 Subventions d'investissement transférées au compte de résultat
  - 1391 Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables (à subdiviser comme le compte 131)
  - 1393 Fonds affectés à l'équipement (à subdiviser comme le compte 133)

## **15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

- 151 Provisions pour risques
  - 1511 Provisions pour litiges et contentieux
    - 15111 Provisions pour litiges et contentieux (non budgétaires)
    - 15112 Provisions pour litiges et contentieux (budgétaires)
  - 1515 Provisions pour pertes de change
    - 15151 Provisions pour pertes de change (non budgétaires)
    - 15152 Provisions pour pertes de change (budgétaires)
  - 1517 Provisions pour garanties d'emprunt
    - 15171 Provisions pour garanties d'emprunts (non budgétaires)
    - 15172 Provisions pour garanties d'emprunts (budgétaires)
  - 1518 Autres provisions pour risques
    - 15181 Autres provisions pour risques (non budgétaires)
    - 15182 Autres provisions pour risques (budgétaires)
- 152 Provisions pour risques et charges sur emprunts
  - 1521 Provisions pour risques et charges sur emprunts (non budgétaire)
  - 1522 Provisions pour risques et charges sur emprunts (budgétaire)
- 154 Provisions pour compte épargne temps
  - 1541 Provisions pour compte épargne temps (non budgétaire)
  - 1542 Provisions pour compte épargne temps (budgétaire)
- 157 Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices
  - 1572 Provisions pour gros entretien ou grandes révisions
    - 15721 Provisions pour gros entretien ou grandes révisions (non budgétaires)

- 15722 Provisions pour gros entretien ou grandes révisions (budgétaires)
- 158 Autres provisions pour risques et charges
  - 1581 Autres provisions pour charges (non budgétaires)
  - 1582 Autres provisions pour charges (budgétaires)

## **16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES**

- 163 Emprunts obligataires
  - 1631 Emprunts obligataires
    - 16311 Emprunts obligataires remboursables *in fine*
    - 16318 Autres emprunts obligataires
  - 1632 Opérations sur capital non échu des emprunts obligataires remboursables *in fine* – Anticipation du remboursement en capital
- 164 Emprunts auprès des établissements financiers
  - 1641 Emprunts en euros
  - 1643 Emprunts en devises
  - 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie
    - 16441 Opérations afférentes à l'emprunt
    - 16449 Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie
  - 1645 Remboursements temporaires sur emprunts auprès des établissements financiers
    - 16451 Remboursements temporaires sur emprunts en euros
    - 16452 Remboursements temporaires sur emprunts en devises
- 165 Dépôts et cautionnements reçus
- 166 Refinancement de dette
- 167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières
  - 1671 Avances consolidées du Trésor
  - 1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor
  - 1675 Dettes afférentes aux M.E.T.P et P.P.P.
  - 1676 Dettes envers locataires-acquéreurs
  - 1678 Autres emprunts et dettes
- 168 Autres emprunts et dettes assimilées
  - 1681 Autres emprunts
    - 16811 Organismes d'assurances
    - 16812 Entreprises non financières
    - 16813 Particuliers
    - 16814 Étranger
    - 16818 Autres prêteurs
  - 1682 Bons à moyen terme négociables
  - 1687 Autres dettes
    - 16871 État et établissements nationaux
    - 16872 Régions
    - 16873 Départements
    - 16874 Communes
      - 168741 Communes membres du GFP
      - 168748 Autres communes
    - 16875 Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
      - 168751 GFP de rattachement
      - 168758 Autres groupements
    - 16876 Autres établissements publics locaux
    - 16877 Budget communautaire et Fonds européens
      - 168771 Fonds social européen

- 168772 FEDER
- 168778 Autres fonds européens
- 16878 Autres organismes et particuliers
- 1688 Intérêts courus<sup>2</sup>
- 16883 Intérêts courus sur emprunts obligataires
- 16884 Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements financiers
- 16888 Intérêts sur autres emprunts et dettes assimilées
- 169 Primes de remboursement des obligations

**18 COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES – RÉGIES NON PERSONNALISÉES)**

- 181 Compte de liaison : affectation à ...(budgets annexes – régies non personnalisées)

**19 NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS D'OPÉRATIONS**

- 192 Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations
- 193 Autres neutralisations et régularisations d'opérations<sup>2</sup>
- 194 Provisions pour risques et charges sur emprunts – Stock à la date de première application<sup>2</sup>
- 197 Neutralisation des provisions et dépréciations
- 198 Neutralisation des amortissements

---

<sup>2</sup> Comptes non budgétaires



## CLASSE 2 – COMPTES D'IMMOBILISATIONS<sup>2</sup>

### - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- 202 Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme
- 203 Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion
  - 2031 Frais d'études
  - 2032 Frais de recherche et de développement
  - 2033 Frais d'insertion
- 204 Subventions d'équipement versées
  - 2041 Subventions d'équipement aux organismes publics
    - 20411 État
      - 204111 Biens mobiliers, matériel et études
      - 204112 Bâtiments et installations
      - 204113 Projets d'infrastructures d'intérêt national
      - 204114 Voirie
      - 204115 Monuments historiques
    - 20412 Régions
      - 204121 Biens mobiliers, matériel et études
      - 204122 Bâtiments et installations
      - 204123 Projets d'infrastructures d'intérêt national
    - 20413 Départements
      - 204131 Biens mobiliers, matériel et études
      - 204132 Bâtiments et installations
      - 204133 Projets d'infrastructures d'intérêt national
    - 20414 Communes
      - 204141 Communes membres du GFP
        - 2041411 Biens mobiliers, matériel et études
        - 2041412 Bâtiments et installations
        - 2041413 Projets d'infrastructures d'intérêt national
      - 204148 Autres communes
        - 2041481 Biens mobiliers, matériel et études
        - 2041482 Bâtiments et installations
        - 2041483 Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 20415 Groupements de collectivités, EPL et collectivités à statut particulier
    - 204151 GFP de rattachement
      - 2041511 Biens mobiliers, matériel et études
      - 2041512 Bâtiments et installations
      - 2041513 Projets d'infrastructures d'intérêt national
    - 204153 EPL et services rattachés
      - 2041531 Caisse des écoles
        - 20415311 Biens mobiliers, matériel et études
        - 20415312 Bâtiments et installations
        - 20415313 Projets d'infrastructures d'intérêt national
      - 2041532 CCAS
        - 20415321 Biens mobiliers, matériel et études
        - 20415322 Bâtiments et installations
        - 20415323 Projets d'infrastructures d'intérêt national
      - 2041533 A caractère administratif
        - 20415331 Biens mobiliers, matériel et études
        - 20415332 Bâtiments et installations
        - 20415333 Projets d'infrastructures d'intérêt national

---

<sup>2</sup> Les comptes de cette classe sont en principe budgétaires mais peuvent parfois enregistrer des opérations non budgétaires. Toutefois, les comptes 229x, 24x, 27682, 27684, 27688 et 29x1 ne sont jamais budgétaires.

- 2041534 A caractère industriel et commercial
  - 20415341 Biens mobiliers, matériel et études
  - 20415342 Bâtiments et installations
  - 20415343 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 204158 Autres groupements et collectivités à statut particulier
  - 2041581 Biens mobiliers, matériel et études
  - 2041582 Bâtiments et installations
  - 2041583 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 20417 Organismes de transport
  - 204171 SNCF
    - 2041711 Biens mobiliers, matériel et études
    - 2041712 Bâtiments et installations
    - 2041713 Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 204172 SNCF Réseau
    - 2041721 Biens mobiliers, matériel et études
    - 2041722 Bâtiments et installations
    - 2041723 Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 204178 Autres
    - 2041781 Biens mobiliers, matériel et études
    - 2041782 Bâtiments et installations
    - 2041783 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 20418 Organismes publics divers
  - 204181 Biens mobiliers, matériel et études
  - 204182 Bâtiments et installations
  - 204183 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 2042 Subventions d'équipement aux personnes de droit privé
  - 20421 Biens mobiliers, matériel et études
  - 20422 Bâtiments et installations
  - 20423 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 2043 Subventions aux établissements scolaires publics pour leurs dépenses d'équipement
  - 20431 Biens mobiliers, matériel et études
  - 20432 Bâtiments et installations
  - 20433 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 2044 Subventions d'équipement en nature
  - 20441 Organismes publics
    - 204411 Biens mobiliers, matériel et études
    - 204412 Bâtiments et installations
    - 204413 Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 20442 Personnes de droit privé
    - 204421 Biens mobiliers, matériel et études
    - 204422 Bâtiments et installations
    - 204423 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 2045 Subventions d'équipement versées aux tiers (fonds européens)
- 2046 Attributions de compensation d'investissement
- 205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires
  - 2051 Concessions et droits similaires
  - 2053 Droit de superficie
- 208 Autres immobilisations incorporelles
  - 2087 Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 2088 Autres immobilisations incorporelles

## **21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

211 Terrains

- 2111 Terrains nus
- 2112 Terrains de voirie
- 2113 Terrains aménagés autres que voirie
- 2114 Terrains de gisement
- 2115 Terrains bâtis
- 2116 Cimetière
- 2117 Bois et forêts
- 2118 Autres terrains
- 212 Agencements et aménagements de terrains
  - 2121 Plantations d'arbres et d'arbustes
  - 2128 Autres agencements et aménagements
- 213 Constructions
  - 2131 Bâtiments publics
    - 21311 Bâtiments administratifs
    - 21312 Bâtiments scolaires
    - 21313 Bâtiments sociaux et médico-sociaux
    - 21314 Bâtiments culturels et sportifs
    - 21316 Équipements du cimetière
    - 21318 Autres bâtiments publics
  - 2132 Bâtiments privés
    - 21321 Immeubles de rapport
    - 21328 Autres bâtiments privés
  - 2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions
    - 21351 Bâtiments publics
    - 21352 Bâtiments privés
  - 2138 Autres constructions
- 214 Constructions sur sol d'autrui
  - 2141 Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics
  - 2142 Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport
  - 2143 Constructions sur sol d'autrui – Droit de superficie
  - 2145 Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements
  - 2148 Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions
- 215 Installations, matériel et outillage techniques
  - 2151 Réseaux de voirie
  - 2152 Installations de voirie
  - 2153 Réseaux divers
    - 21533 Réseaux câblés
    - 21534 Réseaux d'électrification
    - 21538 Autres réseaux
  - 2154 Voies navigables
  - 2156 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
    - 21561 Matériel roulant
    - 21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile
  - 2157 Matériel et outillage technique
    - 21571 Matériel ferroviaire
    - 21572 Matériel technique scolaire
    - 21573 Matériel et outillage de voirie
      - 215731 Matériel roulant
      - 215738 Autre matériel et outillage de voirie
    - 21578 Autre matériel technique
  - 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques
- 216 ~~Collections et oeuvres d'art~~ Biens historiques et culturels
  - 2161 ~~Oeuvres et objets d'art~~ Biens historiques et culturels immobiliers

- 21611 Biens sous-jacents
- 21612 Dépenses ultérieures immobilisées
- 2162 ~~Fonds anciens de bibliothèques et musées~~ Biens historiques et culturels mobiliers
  - 21621 Biens sous-jacents
  - 21622 Dépenses ultérieures immobilisées
- ~~2168 Autres collections et œuvres d'arts~~
- 217 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition
  - 2171 Terrains
    - 21711 Terrains nus
    - 21712 Terrains de voirie
    - 21713 Terrains aménagés autres que voirie
    - 21714 Terrains de gisement
    - 21715 Terrains bâtis
    - 21718 Autres terrains
  - 2172 Agencements et aménagements de terrains
    - 21721 Plantations d'arbres et arbustes
    - 21728 Autres agencements et aménagements
  - 2173 Constructions
    - 21731 Bâtiments publics
      - 217311 Bâtiments administratifs
      - 217312 Bâtiments scolaires
      - 217313 Bâtiments sociaux et médico-sociaux
      - 217314 Bâtiments culturels et sportifs
      - 217318 Autres bâtiments publics
    - 21732 Bâtiments privés
      - 217321 Immeubles de rapport
      - 217328 Autres bâtiments privés
    - 21735 Installations générales, agencements, aménagements des constructions
    - 21738 Autres constructions
  - 2174 Constructions sur sol d'autrui
    - 21741 Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics
    - 21742 Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport
    - 21745 Construction sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements
    - 21748 Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions
  - 2175 Installations, matériel et outillage techniques
    - 21751 Réseaux de voirie
    - 21752 Installations de voirie
    - 21753 Réseaux divers
      - 217533 Réseaux câblés
      - 217534 Réseaux d'électrification
      - 217538 Autres réseaux
    - 21754 Voies navigables
    - 21757 Matériel et outillage techniques
      - 217571 Matériel ferroviaire
      - 217572 Matériel technique scolaire
      - 217573 Matériel et outillage de voirie
        - 2175731 Matériel roulant
        - 2175738 Autre matériel et outillage de voirie
      - 217578 Autre matériel technique
    - 21758 Autres installations, matériel et outillage techniques
  - 2176 ~~Collections et œuvres d'art~~ Biens historiques et culturels
    - 21761 Biens historiques et culturels immobiliers
      - 217611 Biens sous-jacents

- 217612 Dépenses ultérieures immobilisées
- 21762 Biens historiques et culturels mobiliers
  - 217621 Biens sous-jacents
  - 217622 Dépenses ultérieures immobilisées
- 2178 Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 21782 Matériel de transport
    - 217821 Matériel de transport ferroviaire
    - 217828 Autres matériels de transport
  - 21783 Matériel informatique
    - 217831 Matériel informatique scolaire
    - 217838 Autre matériel informatique
  - 21784 Matériel de bureau et mobilier
    - 217841 Matériel de bureau et mobilier scolaires
    - 217848 Autres matériels de bureau et mobiliers
  - 21785 Matériel de téléphonie
  - 21786 Cheptel
  - 21788 Autres
- 218 Autres immobilisations corporelles
  - 2181 Installations générales, agencements et aménagements divers
  - 2182 Matériel de transport
    - 21821 Matériel de transport ferroviaire
    - 21828 Autres matériels de transport
  - 2183 Matériel informatique
    - 21831 Matériel informatique scolaire
    - 21838 Autre matériel informatique
  - 2184 Matériel de bureau et mobilier
    - 21841 Matériel de bureau et mobilier scolaires
    - 21848 Autres matériels de bureau et mobiliers
  - 2185 Matériel de téléphonie
  - 2186 Cheptel
  - 2188 Autres

## **22 IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION**

- 221 Terrains
  - 2211 Terrains nus
  - 2212 Terrains de voirie
  - 2213 Terrains aménagés autres que voirie
  - 2214 Terrains de gisement
  - 2215 Terrains bâtis
  - 2217 Bois et forêts
  - 2218 Autres terrains
- 222 Agencements et aménagements de terrains
  - 2221 Plantations d'arbres et arbustes
  - 2228 Autres agencements et aménagements
- 223 Constructions
  - 2231 Bâtiments publics
    - 22311 Bâtiments administratifs
    - 22312 Bâtiments scolaires
    - 22313 Bâtiments sociaux et médico-sociaux
    - 22314 Bâtiments culturels et sportifs
    - 22318 Autres bâtiments publics
  - 2232 Bâtiments privés
    - 22321 Immeubles de rapport
    - 22328 Autres bâtiments privés

- 2235 Installations générales, agencements, aménagements des constructions
- 2238 Autres constructions
- 224 Constructions sur sol d'autrui
  - 2241 Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics
  - 2242 Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport
  - 2245 Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements
  - 2248 Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions
- 225 Installations, matériel et outillage techniques
  - 2251 Réseaux de voirie
  - 2252 Installations de voirie
  - 2253 Réseaux divers
    - 22533 Réseaux câblés
    - 22534 Réseaux d'électrification
    - 22538 Autres réseaux
  - 2254 Voies navigables
  - 2256 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
  - 2257 Matériel et outillage techniques
    - 22571 Matériel ferroviaire
    - 22572 Matériel technique scolaire
    - 22573 Matériel et outillage de voirie
      - 225731 Matériel roulant
      - 225738 Autre matériel et outillage de voirie
    - 22578 Autre matériel technique
  - 2258 Autres installations, matériel et outillage techniques
- 226 ~~Collections et œuvres d'art~~ Biens historiques et culturels
  - 2261 ~~Collections et œuvres d'art~~ Biens historiques et culturels immobiliers
    - 22611 Biens sous-jacents
    - 22612 Dépenses ultérieures immobilisées
  - 2262 ~~Fonds anciens de bibliothèques et musées~~ Biens historiques et culturels mobiliers
    - 22621 Biens sous-jacents
    - 22622 Dépenses ultérieures immobilisées
  - 2268 ~~Autres collections et œuvres d'art~~
- 228 Autres immobilisations corporelles
  - 2281 Installations générales, agencements et aménagements divers
  - 2282 Matériel de transport
    - 22821 Matériel de transport ferroviaire
    - 22828 Autres matériels de transport
  - 2283 Matériel informatique
    - 22831 Matériel informatique scolaire
    - 22838 Autre matériel informatique
  - 2284 Matériel de bureau et mobilier
    - 22841 Matériel de bureau et mobilier scolaire
    - 22848 Autres matériels de bureau et mobiliers
  - 2285 Matériel de téléphonie
  - 2286 Cheptel
  - 2288 Autres
- 229 Droits de l'affectant<sup>1</sup>
  - 2291 État
  - 2292 Région
  - 2293 Département
  - 2294 Communes
  - 2295 EPCI

---

1 Comptes non budgétaires

2296 Autres groupements de collectivités  
2298 Autres

### **23 IMMOBILISATIONS EN COURS**

- 231 Immobilisations corporelles en cours
  - 2312 Agencements et aménagements de terrains
  - 2313 Constructions
  - 2314 Constructions sur sol d'autrui
  - 2315 Installations, matériel et outillage techniques
  - 2316 Restauration des collections et œuvres d'art
  - 2317 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition
  - 2318 Autres immobilisations corporelles
- 232 Immobilisations incorporelles en cours
  - 2324 Subventions d'équipement versées
  - 2328 Autres immobilisations incorporelles
- 235 Part investissement P.P.P.
- 236 Avances versées aux E.P.L.E. sur immobilisations
- 237 Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles
- 238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles

### **24 IMMOBILISATIONS AFFECTÉES, CONCÉDÉES, AFFERMÉES OU MISES À DISPOSITION<sup>1</sup>**

- 241 Mises en concession ou en affermage
  - 2411 Réseaux
  - 2418 Autres mises en concession
- 242 Mises à disposition dans le cadre du transfert de compétences
  - 2421 de la collectivité territoriale
  - 2423 d'établissements publics de coopération intercommunale
  - 2424 des services départementaux d'incendie et de secours
  - 2428 autres
- 243 Mises en affectation à une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière
- 244 Immobilisations mises en affectation à un centre communal d'action sociale
- 245 Immobilisations mises en affectation à une caisse des écoles
- 246 Mises en affectation à un établissement public de coopération intercommunale, une entente ou un syndicat mixte
- 248 Autres mises en affectation
- 249 Droits du remettant
  - 2491 Mises en concession ou en affermage
  - 2492 Mises à disposition dans le cadre du transfert de compétences
  - 2493 Mises en affectation à une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière
  - 2494 Mises en affectation à un centre communal d'action sociale
  - 2495 Mises en affectation à une caisse des écoles
  - 2496 Mises en affectation à un établissement public de coopération intercommunale, une entente ou un syndicat mixte
  - 2498 Autres mises en affectation

### **26 PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS**

- 261 Titres de participation
- 266 Autres formes de participation
- 269 Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés

---

1 Comptes non budgétaires

## **27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

- 271 Titres immobilisés (droits de propriété)
- 272 Titres immobilisés (droits de créance)
- 273 Compte de placements (long terme)
  - 2731 Compte de placements rémunérés
  - 2732 Fonds d'épargne forestière
- 274 Prêts
  - 2741 Prêts aux collectivités et aux groupements
  - 2743 Prêts au personnel
  - 2744 Prêts d'honneur
  - 2745 Avances remboursables
  - 2748 Autres prêts
- 275 Dépôts et cautionnements versés
- 276 Autres créances immobilisées
  - 2761 Créances pour avances en garanties d'emprunt
  - 2762 Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.
  - 2763 Créances sur des collectivités publiques
    - 27631 État et établissements nationaux
    - 27632 Régions
    - 27633 Départements
    - 27634 Communes
      - 276341 Communes membres du GFP
      - 276348 Autres communes
    - 27635 Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
      - 276351 GFP de rattachement
      - 276358 Autres groupements
    - 27636 CCAS et caisse des écoles
    - 27638 Autres établissements publics
  - 2764 Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé
  - 2766 Créances pour locations-acquisitions
  - 2768 Intérêts courus <sup>1</sup>
    - 27682 Intérêts courus sur titres immobilisés (droits de créance)
    - 27684 Intérêts courus sur prêts
    - 27688 Intérêts courus sur créances diverses
- 279 Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés.

## **28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS**

- 280 Amortissements des immobilisations incorporelles
  - 2802 Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme
  - 2803 Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion
    - 28031 Frais d'études
    - 28032 Frais de recherche et de développement
    - 28033 Frais d'insertion
  - 2804 Subventions d'équipement versées
    - 28041 Subventions d'équipement aux organismes publics
      - 280411 État
        - 2804111 Biens mobiliers, matériel et études
        - 2804112 Bâtiments et installations
        - 2804113 Projets d'infrastructures d'intérêt national
        - 2804114 Voirie

---

1 Comptes non budgétaires



- 2804115 Monuments historiques
- 280412 Régions
  - 2804121 Biens mobiliers, matériel et études
  - 2804122 Bâtiments et installations
  - 2804123 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 280413 Départements
  - 2804131 Biens mobiliers, matériel et études
  - 2804132 Bâtiments et installations
  - 2804133 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 280414 Communes
  - 2804141 Communes membres du GFP
    - 28041411 Biens mobiliers, matériel et études
    - 28041412 Bâtiments et installations
    - 28041413 Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 2804148 Autres communes
    - 28041481 Biens mobiliers, matériel et études
    - 28041482 Bâtiments et installations
    - 28041483 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 280415 Groupements de collectivités et EPL et collectivités à statut particulier
  - 2804151 GFP de rattachement
    - 28041511 Biens mobiliers, matériel et études
    - 28041512 Bâtiments et installations
    - 28041513 Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 2804153 EPL et services rattachés
    - 28041531 Caisse des écoles
      - 280415311 Biens mobiliers, matériel et études
      - 280415312 Bâtiments et installations
      - 280415313 Projets d'infrastructures d'intérêt national
    - 28041532 CCAS
      - 280415321 Biens mobiliers, matériel et études
      - 280415322 Bâtiments et installations
      - 280415323 Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 28041533 A caractère administratif
    - 280415331 Biens mobiliers, matériel et études
    - 280415332 Bâtiments et installations
    - 280415333 Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 28041534 A caractère industriel et commercial
    - 280415341 Biens mobiliers, matériel et études
    - 280415342 Bâtiments et installations
    - 280415343 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 2804158 Autres groupements et collectivités à statut particulier
  - 28041581 Biens mobiliers, matériel et études
  - 28041582 Bâtiments et installations
  - 28041583 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 280417 Organismes de transport
  - 2804171 SNCF
    - 28041711 Biens mobiliers, matériel et études
    - 28041712 Bâtiments et installations
    - 28041713 Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 2804172 SNCF Réseau
    - 28041721 Biens mobiliers, matériel et études
    - 28041722 Bâtiments et installations
    - 28041723 Projets d'infrastructures d'intérêt national

- 2804178 Autres
  - 28041781 Biens mobiliers, matériel et études
  - 28041782 Bâtiments et installations
  - 28041783 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 280418 Organismes publics divers
  - 2804181 Biens mobiliers, matériel et études
  - 2804182 Bâtiments et installations
  - 2804183 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 28042 Subventions d'équipement aux personnes de droit privé
  - 280421 Biens mobiliers, matériel et études
  - 280422 Bâtiments et installations
  - 280423 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 28043 Subventions aux établissements scolaires publics pour leurs dépenses d'équipement
  - 280431 Biens mobiliers, matériel et études
  - 280432 Bâtiments et installations
  - 280433 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 28044 Subventions d'équipement en nature
  - 280441 Organismes publics
    - 2804411 Biens mobiliers, matériel et études
    - 2804412 Bâtiments et installations
    - 2804413 Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 280442 Personnes de droit privé
    - 2804421 Biens mobiliers, matériel et études
    - 2804422 Bâtiments et installations
    - 2804423 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 28045 Subventions d'équipement versées aux tiers (fonds européens)
- 28046 Attributions de compensation d'investissement
- 2805 Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires
  - 28051 Concessions et droits similaires
- 2808 Autres immobilisations incorporelles
  - 28087 Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 28088 Autres immobilisations incorporelles
- 281 Amortissements des immobilisations corporelles
  - 2811 Terrains de gisement
  - 2812 Agencements et aménagements de terrains
    - 28121 Plantations d'arbres et d'arbustes
    - 28128 Autres agencements et aménagements
  - 2813 Constructions
    - 28131 Bâtiments publics
      - 281311 Bâtiments administratifs
      - 281312 Bâtiments scolaires
      - 281313 Bâtiments sociaux et médico-sociaux
      - 281314 Bâtiments culturels et sportifs
      - 281316 Équipements du cimetière
      - 281318 Autres bâtiments publics
    - 28132 Bâtiments privés
      - 281321 Immeubles de rapport
      - 281328 Autres bâtiments privés
    - 28135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions
      - 281351 Bâtiments publics
      - 281352 Bâtiments privés
    - 28138 Autres constructions
  - 2814 Constructions sur sol d'autrui

- 28141 Constructions sur sol d'autrui – Bâtiments publics
- 28142 Constructions sur sol d'autrui – Immeubles de rapport
- 28143 Constructions sur sol d'autrui – Droit de superficie
- 28145 Constructions sur sol d'autrui – Installations générales, agencements, aménagements
- 28148 Constructions sur sol d'autrui – Autres constructions
- 2815 Installations, matériel et outillage techniques
  - 28151 Réseaux de voirie
  - 28152 Installations de voirie
  - 28153 Réseaux divers
    - 281533 Réseaux câblés
    - 281534 Réseaux d'électrification
    - 281538 Autres réseaux
  - 28154 Voies navigables
  - 28156 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
    - 281561 Matériel roulant
    - 281568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile
  - 28157 Matériel et outillage technique
    - 281571 Matériel ferroviaire
    - 281572 Matériel technique scolaire
    - 281573 Matériel et outillage de voirie
      - 2815731 Matériel roulant
      - 2815738 Autre matériel et outillage de voirie
    - 281578 Autre matériel technique
  - 28158 Autres installations, matériel et outillage techniques
- 2816 Biens historiques et culturels – dépenses ultérieures amortissables
- 2817 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition
  - 28171 Terrains de gisement
  - 28172 Agencements et aménagements de terrains
    - 281721 Plantations d'arbres et arbustes
    - 281728 Autres agencements et aménagements
  - 28173 Constructions
    - 281731 Bâtiments publics
      - 2817311 Bâtiments administratifs
      - 2817312 Bâtiments scolaires
      - 2817313 Bâtiments sociaux et médico-sociaux
      - 2817314 Bâtiments culturels et sportifs
      - 2817318 Autres bâtiments publics
    - 281732 Bâtiments privés
      - 2817321 Immeubles de rapport
      - 2817328 Autres bâtiments privés
    - 281735 Installations générales, agencements, aménagements des constructions
    - 281738 Autres constructions
  - 28174 Constructions sur sol d'autrui
    - 281741 Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics
    - 281742 Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport
    - 281745 Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements
    - 281748 Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions
  - 28175 Installations, matériel et outillage techniques
    - 281751 Réseaux de voirie
    - 281752 Installations de voirie
    - 281753 Réseaux divers

- 2817533 Réseaux câblés
- 2817534 Réseaux d'électrification
- 2817538 Autres réseaux
- 281754 Voies navigables
- 281757 Matériel et outillage techniques
  - 2817571 Matériel ferroviaire
  - 2817572 Matériel technique scolaire
  - 2817573 Matériel et outillage de voirie
    - 28175731 Matériel roulant
    - 28175738 Autre matériel et outillage de voirie
  - 2817578 Autre matériel technique
- 281758 Autres installations, matériel et outillage techniques
- 28176 Biens historiques et culturels – dépenses ultérieures amortissables
- 28178 Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 281782 Matériel de transport
    - 2817821 Matériel de transport ferroviaire
    - 2817828 Autres matériels de transport
  - 281783 Matériel informatique
    - 2817831 Matériel informatique scolaire
    - 2817838 Autre matériel informatique
    - 281784 Matériel de bureau et mobilier
      - 2817841 Matériel de bureau et mobilier scolaires
      - 2817848 Autres matériels de bureau et mobiliers
    - 281785 Matériel de téléphonie
    - 281786 Cheptel
    - 281788 Autres
- 2818 Autres immobilisations corporelles
  - 28181 Installations générales, agencements et aménagements divers
  - 28182 Matériel de transport
    - 281821 Matériel de transport ferroviaire
    - 281828 Autres matériels de transport
  - 28183 Matériel informatique
    - 281831 Matériel informatique scolaire
    - 281838 Autre matériel informatique
  - 28184 Matériel de bureau et mobilier
    - 281841 Matériel de bureau et mobilier scolaires
    - 281848 Autres matériels de bureau et mobiliers
  - 28185 Matériel de téléphonie
  - 28186 Cheptel
  - 28188 Autres
- 282 Amortissements des immobilisations reçues en affectation
  - 2821 Terrains de gisement
  - 2822 Agencements et aménagements de terrains
    - 28221 Plantations d'arbres et arbustes
    - 28228 Autres agencements et aménagements
  - 2823 Constructions
    - 28231 Bâtiments publics
      - 282311 Bâtiments administratifs
      - 282312 Bâtiments scolaires
      - 282313 Bâtiments sociaux et médico-sociaux
      - 282314 Bâtiments culturels et sportifs
      - 282318 Autres bâtiments publics
    - 28232 Bâtiments privés
      - 282321 Immeubles de rapport

- 282328 Autres bâtiments privés
- 28235 Installations générales, agencements, aménagements des constructions
- 28238 Autres constructions
- 2824 Constructions sur sol d'autrui
  - 28241 Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics
  - 28242 Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport
  - 28245 Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements
  - 28248 Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions
- 2825 Installations, matériel et outillage techniques
  - 28251 Réseaux de voirie
  - 28252 Installations de voirie
  - 28253 Réseaux divers
    - 282533 Réseaux câblés
    - 282534 Réseaux d'électrification
    - 282538 Autres réseaux
  - 28254 Voies navigables
  - 28256 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
  - 28257 Matériel et outillage techniques
    - 282571 Matériel ferroviaire
    - 282572 Matériel technique scolaire
    - 282573 Matériel et outillage de voirie
      - 2825731 Matériel roulant
      - 2825738 Autre matériel et outillage de voirie
    - 282578 Autre matériel technique
  - 28258 Autres installations, matériel et outillage techniques
- 2826 Biens historiques et cultures – dépenses ultérieures amortissables
- 2828 Autres immobilisations corporelles
  - 28281 Installations générales, agencements et aménagements divers
  - 28282 Matériel de transport
    - 282821 Matériel de transport ferroviaire
    - 282828 Autres matériels de transport
  - 28283 Matériel informatique
    - 282831 Matériel informatique scolaire
    - 282838 Autre matériel informatique
  - 28284 Matériel de bureau et mobilier
    - 282841 Matériel de bureau et mobilier scolaire
    - 282848 Autres matériels de bureau et mobiliers
  - 28285 Matériel de téléphonie
  - 28286 Cheptel
  - 28288 Autres

## **29 DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS**

- 290 Dépréciations des immobilisations incorporelles
  - 2904 Subventions d'équipement versées
    - 29041 Subventions d'équipement versées (non budgétaire)
    - 29042 Subventions d'équipement versées (budgétaire)
  - 2905 Marques, procédés, droits et valeurs similaires
    - 29051 Marques, procédés, droits et valeurs similaires (non budgétaire)
    - 29052 Marques, procédés, droits et valeurs similaires (budgétaire)
  - 2908 Autres immobilisations incorporelles
    - 29081 Autres immobilisations incorporelles (non budgétaire)
    - 29082 Autres immobilisations incorporelles (budgétaire)
- 291 Dépréciations des immobilisations corporelles

- 2911 Terrains
  - 29111 Terrains (non budgétaire)
  - 29112 Terrains (budgétaire)
- 2912 Agencements et aménagements de terrains
  - 29121 Agencements et aménagements de terrains (non budgétaire)
  - 29122 Agencements et aménagements de terrains (budgétaire)
- 2913 Constructions
  - 29131 Constructions (non budgétaire)
  - 29132 Constructions (budgétaire)
- 2914 Constructions sur sol d'autrui
  - 29141 Constructions sur sol d'autrui (non budgétaire)
  - 29142 Constructions sur sol d'autrui (budgétaire)
- 2915 Installations, matériel et outillage techniques
  - 29151 Réseaux de voirie
    - 291511 Réseaux de voirie (non budgétaire)
    - 291512 Réseaux de voirie (budgétaire)
  - 29152 Installations de voirie
    - 291521 Installations de voirie (non budgétaire)
    - 291522 Installations de voirie (budgétaire)
  - 29153 Réseaux divers
    - 291531 Réseaux divers (non budgétaire)
    - 291532 Réseaux divers (budgétaire)
- 29154 Voies navigables
  - 291541 Voies navigables (non budgétaire)
  - 291542 Voies navigables (budgétaire)
- 29156 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
  - 291561 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile (non budgétaire)
  - 291562 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile (budgétaire)
- 29157 Matériel et outillage technique
  - 291571 Matériel et outillage technique (non budgétaire)
  - 291572 Matériel et outillage technique (budgétaire)
- 29158 Autres installations, matériel et outillage techniques
  - 291581 Autres installations, matériel et outillage techniques (non budgétaire)
  - 291582 Autres installations, matériel et outillage techniques (budgétaire)
- 2916 Biens historiques et culturels - dépenses ultérieures dépréciables
  - 29161 Dépenses ultérieures dépréciables (non budgétaire)
  - 29162 Dépenses ultérieures dépréciables (budgétaire)
- 2917 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition
  - 29171 Terrains
    - 291711 Terrains (non budgétaire)
    - 291712 Terrains (budgétaire)
  - 29172 Agencements et aménagements de terrains
    - 291721 Agencements et aménagements de terrains (non budgétaire)
    - 291722 Agencements et aménagements de terrains (budgétaire)
  - 29173 Constructions
    - 291731 Constructions (non budgétaire)
    - 291732 Constructions (budgétaire)
  - 29174 Constructions sur sol d'autrui
    - 291741 Constructions sur sol d'autrui (non budgétaire)
    - 291742 Constructions sur sol d'autrui (budgétaire)
  - 29175 Installations, matériel et outillage techniques
    - 291751 Réseaux de voirie
      - 2917511 Réseaux de voirie (non budgétaire)
      - 2917512 Réseaux de voirie (budgétaire)

- 291752 Installations de voirie
  - 2917521 Installations de voirie (non budgétaire)
  - 2917522 Installations de voirie (budgétaire)
- 291753 Réseaux divers
  - 2917531 Réseaux divers (non budgétaire)
  - 2917532 Réseaux divers (budgétaire)
- 291754 Voies navigables
  - 2917541 Voies navigables (non budgétaire)
  - 2917542 Voies navigables (budgétaire)
- 291757 Matériel et outillage techniques
  - 2917571 Matériel et outillage techniques (non budgétaire)
  - 2917572 Matériel et outillage techniques (budgétaire)
- 291758 Autres installations, matériel et outillage techniques
  - 2917581 Autres installations, matériel et outillage techniques (non budgétaire)
  - 2917582 Autres installations, matériel et outillage techniques (budgétaire)
- 29176 Biens historiques et culturels - dépenses ultérieures dépréciables
  - 291761 Dépenses ultérieures dépréciables (non budgétaire)
  - 291762 Dépenses ultérieures dépréciables (budgétaire)
- 29178 Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 291781 Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition (non budgétaire)
  - 291782 Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition (budgétaire)
- 2918 Autres immobilisations corporelles
  - 29181 Autres immobilisations corporelles (non budgétaire)
  - 29182 Autres immobilisations corporelles (budgétaire)
- 292 Dépréciations des immobilisations reçues en affectation
  - 2921 Terrains
    - 29211 Terrains (non budgétaire)
  - 2922 Agencements et aménagements de terrains
    - 29221 Agencements et aménagements de terrains (non budgétaire)
    - 29222 Agencements et aménagements de terrains (budgétaire)
  - 2923 Constructions
    - 29231 Constructions (non budgétaire)
    - 29232 Constructions (budgétaire)
  - 2924 Constructions sur sol d'autrui
    - 29241 Constructions sur sol d'autrui (non budgétaire)
    - 29242 Constructions sur sol d'autrui (budgétaire)
  - 2925 Installations, matériel et outillage techniques
    - 29251 Réseaux de voirie
      - 292511 Réseaux de voirie (non budgétaire)
      - 292512 Réseaux de voirie (budgétaire)
    - 29252 Installations de voirie
      - 292521 Installations de voirie (non budgétaire)
      - 292522 Installations de voirie (budgétaire)
    - 29253 Réseaux divers
      - 292531 Réseaux divers (non budgétaire)
      - 292532 Réseaux divers (budgétaire)
    - 29254 Voies navigables
      - 292541 Voies navigables (non budgétaire)
      - 292542 Voies navigables (budgétaire)
    - 29256 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile

- 292561 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile (non budgétaire)
- 292562 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile (budgétaire)
- 29257 Matériel et outillage technique
- 292571 Matériel et outillage technique (non budgétaire)
- 292572 Matériel et outillage technique (budgétaire)
- 29258 Autres installations, matériel et outillage techniques
- 292581 Autres installations, matériel et outillage techniques (non budgétaire)
- 292582 Autres installations, matériel et outillage techniques (budgétaire)
- 2926 Biens historiques et culturels - dépenses ultérieures dépréciables
  - 29261 Dépenses ultérieures dépréciables (non budgétaire)
  - 29262 Dépenses ultérieures dépréciables (budgétaire)
- 2928 Autres immobilisations corporelles
  - 29281 Autres immobilisations corporelles (non budgétaire)
  - 29282 Autres immobilisations corporelles (budgétaire)
- 293 Dépréciations des immobilisations en cours
  - 2931 Immobilisations corporelles en cours
    - 29311 Immobilisations corporelles en cours (non budgétaire)
    - 29312 Immobilisations corporelles en cours (budgétaire)
  - 2932 Immobilisations incorporelles en cours
    - 29321 Immobilisations incorporelles en cours (non budgétaire)
    - 29322 Immobilisations incorporelles en cours (budgétaire)
- 296 Dépréciations des participations et créances rattachées à des participations
  - 2961 Titres de participation
    - 29611 Titres de participation (non budgétaire)
    - 29612 Titres de participation (budgétaire)
  - 2966 Autres formes de participation
    - 29661 Autres formes de participation (non budgétaire)
    - 29662 Autres formes de participation (budgétaire)
- 297 Dépréciations des autres immobilisations financières
  - 2971 Titres immobilisés - Droit de propriété
    - 29711 Titres immobilisés - Droit de propriété (non budgétaire)
    - 29712 Titres immobilisés - Droit de propriété (budgétaire)
  - 2972 Titres immobilisés - Droit de créance
    - 29721 Titres immobilisés – droit de créance (non budgétaire)
    - 29722 Titres immobilisés – droit de créance (budgétaire)
  - 2973 Comptes de placements (long terme)
    - 29731 Compte de placements (long terme) (non budgétaire)
    - 29732 Comptes de placements (long terme) (budgétaire)
  - 2974 Prêts
    - 29741 Prêts (non budgétaire)
    - 29742 Prêts (budgétaire)
  - 2975 Dépôts et cautionnements versés
    - 29751 Dépôts et cautionnement versés (non budgétaire)
    - 29752 Dépôts et cautionnement versés (budgétaire)
  - 2976 Autres créances immobilisées
    - 29761 Créances pour avances en garanties d'emprunt Autres créances immobilisées (non budgétaire)
      - 297611 Créances pour avances en garantie d'emprunt (non budgétaire)
      - 297612 Créances pour avances en garantie d'emprunt (budgétaire)
    - 29762 Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A. Autres créances immobilisées (budgétaire)
      - 297621 Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A. (non budgétaire)
      - 297622 Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A. (budgétaire)



29763 Créances sur des collectivités publiques

297631 Créances sur des collectivités publiques (non budgétaire)

297632 Créances sur des collectivités publiques (budgétaire)

29764 Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé

297641 Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé (non budgétaire)

297642 Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé (budgétaire)

## CLASSE 3 – COMPTES DE STOCKS ET EN-COURS<sup>3</sup>

### **31 MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)**

- 311 Matières premières et fournitures autres que terrains
- 315 Terrains à aménager

### **32 AUTRES APPROVISIONNEMENTS**

- 321 Matières consommables
- 322 Fournitures consommables
  - 3221 Combustibles et carburants
  - 3222 Produits d'entretien
  - 3223 Fournitures techniques
  - 3224 Fournitures administratives
  - 3225 Livres, disques, cassettes (bibliothèques, médiathèques)
  - 3226 Habillement et vêtements de travail
  - 3227 Fournitures scolaires
  - 3228 Autres fournitures consommables
- 323 Fournitures de voirie
- 324 Alimentation
- 326 Produits pharmaceutiques
  - 3261 Médicaments
  - 3262 Vaccins et sérums
  - 3268 Autres produits pharmaceutiques
- 328 Autres achats stockés et autres approvisionnements

### **33 EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS**

- 331 Produits en cours
- 335 Travaux en cours
  - 3351 Terrains
  - 3354 Études et prestations de services
  - 3355 Travaux
  - 3358 Frais annexes
    - 33581 Frais accessoires
    - 33586 Frais financiers

### **34 EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES**

### **35 STOCKS DE PRODUITS**

- 351 Produits intermédiaires
- 355 Produits finis
  - 3551 Produits finis (autres que terrains aménagés)
  - 3555 Terrains aménagés
- 358 Produits résiduels

### **37 STOCKS DE MARCHANDISES ET DE TERRAINS NUS**

### **39 DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS ET EN-COURS**

- 391 Dépréciations des matières premières (et fournitures)
  - 3911 Dépréciations des matières premières (et fournitures) (non budgétaire)
  - 3912 Dépréciations des matières premières (et fournitures) (budgétaire)
- 392 Dépréciations des autres approvisionnements (non budgétaire)
- 393 Dépréciations des en-cours de production de biens

---

<sup>3</sup> Classe de comptes budgétaires à l'exception des comptes 32, 37, 392, 397 et 39x1.

- 3931 Dépréciations des en-cours de production de biens (non budgétaire)
- 3932 Dépréciations des en-cours de production de biens (budgétaire)
- 394 Dépréciations des en-cours de production de services
  - 3941 Dépréciations des en-cours de production de services (non budgétaire)
  - 3942 Dépréciations des en-cours de production de services (budgétaire)
- 395 Dépréciations des stocks de produits
  - 3951 Dépréciations des stocks de produits (non budgétaire)
  - 3952 Dépréciations des stocks de produits (budgétaire)
- 397 Dépréciations des stocks de marchandises (non budgétaire)

## **CLASSE 4 – COMPTES DE TIERS**

### **40 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS**

- 401 Fournisseurs
  - 4011 Fournisseurs
  - 4017 Fournisseurs – Oppositions, retenues de garantie et pénalités de retard d'exécution des marchés
    - 40171 Fournisseurs – Retenues de garantie
    - 40172 Fournisseurs – Cessions, oppositions
    - 40173 Fournisseurs – Pénalités de retard d'exécution des marchés
- 402 Bénéficiaires de l'aide sociale
  - 4021 Bénéficiaires de l'aide sociale
  - 4027 Bénéficiaires de l'aide sociale – Cessions
- 403 Fournisseurs – Lettre-change relevé (L.C.R.)
- 404 Fournisseurs d'immobilisations
  - 4041 Fournisseurs d'immobilisations
  - 4047 Fournisseurs – Oppositions, retenues de garantie et pénalités de retard d'exécution des marchés
    - 40471 Fournisseurs d'immobilisations – Retenues de garantie
    - 40472 Fournisseurs d'immobilisations – Cessions, oppositions
    - 40473 Fournisseurs – pénalités de retard d'exécution des marchés
- 405 Fournisseurs d'immobilisations – Lettre-change relevé (L.C.R.)
- 407 Différences de conversion – Fournisseurs
  - 4071 Différences de conversion – Fournisseurs
  - 4074 Différences de conversion – Fournisseurs d'immobilisations
- 408 Fournisseurs – Factures non parvenues
- 409 Fournisseurs débiteurs
  - 4091 Fournisseurs – Avances versées sur commandes
  - 4092 Avances aux établissements sociaux et médicaux-sociaux
  - 4093 Mandat – Avance de fonds ou remboursement de débours
  - 4097 Fournisseurs – Avoirs
    - 40971 Fournisseurs – Avoirs – Amiable
    - 40976 Fournisseurs – Avoirs – Contentieux
  - 4098 Rabais, remises, ristournes à obtenir et avoirs non encore reçus

### **41 REDEVABLES ET COMPTES RATTACHÉS**

- 411 Redevables
- 412 Acquéreurs de terrains aménagés stockés
- 414 Locataires-acquéreurs et locataires
- 415 Traités de coupe de bois (régime forestier)
- 416 Clients – Créances douteuses et irrécouvrables
  - 4161 Créances douteuses
  - 4162 Créances irrécouvrables admises par le juge des comptes
- 417 Différences de conversion – Redevables

- 418 Redevables – Produits non encore facturés
  - 4181 Redevables – Produits non encore facturés
  - 4182 Acquéreurs de terrains aménagés stockés – Produits non encore facturés
- 419 Avances et acomptes reçus
  - 4191 Préfinancements initiaux – Fonds européens
    - 41911 Fonds social européen
    - 41912 FEDER
    - 41918 Autres
  - 4192 Préfinancements annuels – Fonds européens
    - 41921 Fonds social européen
    - 41922 FEDER
    - 41928 Autres
  - 4193 Acquéreurs de terrains aménagés
  - 4198 Autres avances et acomptes reçus

## **42 PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS**

- 421 Personnel – Rémunérations dues
- 425 Personnel – Avances et acomptes
- 427 Personnel – Oppositions
- 428 Personnel – Charges à payer et produits à recevoir
  - 4282 Dettes provisionnées sur congés à payer
  - 4286 Autres charges à payer
  - 4287 Produits à recevoir
- 429 Déficits et débits des comptables et régisseurs

## **43 SÉCURITÉ SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX**

- 431 Sécurité sociale
- 437 Autres organismes sociaux
- 438 Organismes sociaux – Charges à payer et produits à recevoir
  - 4382 Charges sociales sur congés à payer
  - 4386 Autres charges à payer
  - 4387 Produits à recevoir

## **44 ETAT ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES**

- 441 État et autres collectivités publiques – Subventions à recevoir
  - 4411 Subventions à recevoir – Amiable
  - 4412 Fonds de soutien
    - 44121 Sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisées
    - 44122 Sortie des emprunts à risques sans IRA capitalisées
  - 4416 Subventions à recevoir – Contentieux
- 442 État - Impôts et taxes recouvrables sur des tiers
  - 4421 Prélèvement à la source – Impôt sur le revenu
  - 4428 Autres
- 443 Opérations particulières avec l'État et les collectivités publiques
  - 4431 État
    - 44311 Dépenses
    - 44312 Recettes – Amiable
    - 44316 Recettes – Contentieux
  - 4432 Régions
    - 44321 Dépenses
    - 44322 Recettes – Amiable
    - 44326 Recettes – Contentieux
  - 4433 Départements

- 44331 Dépenses
- 44332 Recettes – Amiable
- 44336 Recettes – Contentieux
- 4434 Communes
  - 44341 Dépenses
  - 44342 Recettes – Amiable
  - 44346 Recettes – Contentieux
- 4435 Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
  - 44351 Dépenses
  - 44352 Recettes – Amiable
  - 44356 Recettes – Contentieux
- 4436 Caisses des écoles
  - 44361 Dépenses
  - 44362 Recettes – Amiable
  - 44366 Recettes – Contentieux
- 4437 CCAS
  - 44371 Dépenses
  - 44372 Recettes – Amiable
  - 44376 Recettes – Contentieux
- 4438 Autres établissements publics locaux-
  - 44381 Dépenses
  - 44382 Recettes – Amiable
  - 44386 Recettes – Contentieux
- 444 Opérations pour le compte de la Communauté Européenne
- 445 État – Taxes sur le chiffre d'affaires
  - 4452 TVA due intracommunautaire
  - 4455 Taxes sur le chiffre d'affaires à décaisser
    - 44551 T.V.A. à décaisser
    - 44558 Taxes assimilées à la T.V.A.
  - 4456 Taxes sur le chiffre d'affaires déductibles
    - 44562 T.V.A. sur immobilisations
    - 44566 T.V.A. sur autres biens et services
    - 44567 Crédit de T.V.A. à reporter
    - 44568 Taxes assimilées à la T.V.A.
  - 4457 Taxes sur le chiffre d'affaires collectées
    - 44571 T.V.A. collectée
    - 44578 Taxes assimilées à la T.V.A.
  - 4458 Taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente.
    - 44581 Acomptes – régime simplifié d'imposition
    - 44583 Remboursement de taxes sur le chiffre d'affaires demandé
    - 44585 TVA à régulariser – Retenue de garantie
    - 44588 Autres taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente
      - 445884 TVA déduite sur avances versées – Régime des encaissements
      - 445885 TVA décaissée sur avances reçues – Régime des encaissements
      - 445886 TVA à déduire lors du paiement – Régime des encaissements
      - 445888 Autres taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente
- 447 Autres impôts, taxes et versements assimilés.
- 448 État et autres organismes publics – Charges à payer et produits à recevoir
  - 4482 Charges fiscales sur congés à payer
  - 4486 Autres charges à payer
  - 4487 Produits à recevoir
- 449 Quotas d'émission de GES à acquérir

## **45 COMPTABILITÉ DISTINCTE RATTACHÉE**

- 451 Compte de rattachement avec...(à subdiviser par budget annexe)
- 452 Deniers des pupilles
- 453 Fonds gérés par l'entité
  - 4531 Fonds de garantie
  - 4532 Fonds communs des services d'hébergement
  - 4534 Caisse départementale d'avances pour l'aménagement des lotissements défectueux
  - 4535 Fonds commun départemental de la redevance des mines sur le pétrole
  - 4536 Fonds contractuels à répartir
  - 4538 Fonds divers
- 454 Travaux effectués d'office pour le compte de tiers (à subdiviser par opération)<sup>1</sup>
  - 4541 Travaux exécutés d'office
    - 45411 Dépenses
    - 45412 Recettes
  - 4542 Remembrement
    - 45421 Dépenses
    - 45422 Recettes
  - 4543 Défense contre la mer
    - 45431 Dépenses
    - 45432 Recettes
  - 4544 Aménagement foncier
    - 45441 Dépenses
    - 45442 Recettes
- 455 Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)<sup>1</sup>
  - 4551 Dépenses
  - 4552 Recettes
- 456 Recettes sur rôle pour compte de tiers
  - 4561 Redevables sur rôle pour le compte de tiers
  - 4567 Produits sur rôle pour le compte de tiers
  - 4568 TVA sur rôle pour compte de tiers
    - 45681 Prise en compte
    - 45682 Encaissements
  - 4569 Versement sur rôle pour le compte de tiers
    - 45691 Produits
    - 45692 TVA
- 458 Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)<sup>1</sup>
  - 4581 Dépenses (à subdiviser par mandat)
  - 4582 Recettes (à subdiviser par mandat)

#### **46 DÉBITEURS ET CRÉDITEURS DIVERS**

- 461 Dons et legs en instance
- 462 Créances sur cessions d'immobilisations
  - 4621 Créances sur cessions d'immobilisations – Amiable
  - 4626 Créances sur cessions d'immobilisations – Contentieux
- 463 Emprunts souscrits dans le public gérés par la collectivité
  - 4631 Souscriptions reçues
  - 4632 Intérêts à payer
  - 4633 Titres amortis (ou capital) à rembourser
- 464 Opérations pour le compte de particuliers
  - 4641 Coupes affouagères distribuées en nature
  - 4642 Coupes affouagères à répartir

---

<sup>1</sup> Comptes budgétaires

<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Comptes budgétaires

- 4643 Vacances encaissées à reverser
  - 4645 Fonds des bénéficiaires d'une mesure d'accompagnement social personnalisé
  - 4648 Opérations pour le compte de particuliers
  - 465 Avances en garantie d'emprunt
  - 466 Excédents de versement
  - 467 Autres comptes débiteurs ou créditeurs
    - 4671 Autres comptes créditeurs
      - 46711 Autres comptes créditeurs
      - 46717 Autres comptes créditeurs – Cessions, oppositions
    - 4672 Autres comptes débiteurs
      - 46721 Débiteurs divers – Amiable
      - 46726 Débiteurs divers – Contentieux
    - 4673 Débiteurs d'indus d'insertion et d'aide sociale
      - 46731 Débiteurs d'indus RMI
        - 467311 Débiteurs d'indus RMI – Amiable
        - 467316 Débiteurs d'indus RMI – Contentieux
      - 46732 Débiteurs d'indus RMA
        - 467321 Débiteurs d'indus RMA- Amiable
        - 467326 Débiteurs d'indus RMA- Contentieux
      - 46733 Débiteurs d'indus APA
        - 467331 Débiteurs d'indus APA- Amiable
        - 467336 Débiteurs d'indus APA- Contentieux
    - 46734 Débiteurs d'indus RSA
      - 467341 Débiteurs d'indus RSA – Amiable
      - 467346 Débiteurs d'indus RSA – Contentieux
    - 46735 Débiteurs d'indus PCH
      - 467351 Débiteurs d'indus PCH – Amiable
      - 467356 Débiteurs d'indus PCH – Contentieux
  - 46738 Autres débiteurs d'indus
    - 467381 Autres débiteurs d'indus – Amiable
    - 467386 Autres débiteurs d'indus – Contentieux
- 4675 Opérations avec des gérants d'immeubles, des régisseurs intéressés ou des mandataires
  - 46751 Opérations avec des gérants d'immeubles et des régisseurs intéressés
  - 46752 Mandataire – Opérations déléguées – Recettes
- 4677 Différences de conversion – Débiteurs ou créditeurs divers
  - 46771 Différences de conversion – Créditeurs divers
  - 46772 Différences de conversion – Débiteurs divers
- 468 Divers – Charges à payer et produits à recevoir
  - 4686 Charges à payer
  - 4687 Produits à recevoir

#### **47 COMPTES TRANSITOIRES OU D'ATTENTE**

- 471 Recettes à classer ou à régulariser
  - 4711 Versements des régisseurs
  - 4712 Virements réimputés
  - 4713 Recettes perçues avant émission des titres
    - 47131 Versements sur contributions directes
    - 47132 Versements sur dotation globale de fonctionnement
    - 47133 Fonds d'emprunt
    - 47134 Subventions
    - 47138 Autres
  - 4714 Recettes à réimputer
    - 47141 Recettes perçues en excédent à réimputer

- 471411 Excédent à réimputer – Personnes physiques
- 471412 Excédent à réimputer – Personnes morales
- 47142 Frais de saisie perçus avant prise en charge
- 47143 Flux d'encaissements à réimputer
- 4715 Recettes à ventiler (carte multi-services)
- 4716 Versements des mandataires
- 4717 Recettes relevé banque de France et DFT
  - 47171 Recettes relevé BDF – hors Héra
  - 47172 Recettes relevé BDF – Héra
  - 47173 Recettes relevé DFT – hors Héra
  - 47174 Recettes relevé DFT – Héra
- 4718 Autres recettes à régulariser
- 472 Dépenses à classer ou à régulariser
  - 4721 Dépenses réglées sans mandatement préalable
    - 47211 Remboursement d'annuités d'emprunt
    - 47212 RMI-RSA – Versement aux organismes payeurs
    - 47213 Indemnités versées aux employeurs d'apprentis
    - 47218 Autres dépenses
  - 4722 Commissions bancaires en instance de mandatement
  - 4725 Allocations et secours
  - 4727 Avance pour achat de valeurs mobilières
  - 4728 Autres dépenses à régulariser
- 475 Recettes sur rôle
  - 4751 Redevables sur rôle
  - 4757 Produits sur rôle
  - 4758 TVA sur rôle
  - 4759 Versements du tiers en charge du rôle
- 476 Différences de conversion – Actif
  - 4761 Diminution des créances
    - 47611 Diminution des prêts
    - 47612 Diminution d'autres créances
  - 4762 Augmentation des dettes
    - 47621 Augmentation d'emprunts et dettes assimilées
    - 47622 Augmentation d'autres dettes
  - 4768 Différences compensées par couverture de change
- 477 Différences de conversion – Passif
  - 4771 Augmentation des créances
    - 47711 Augmentation des prêts
    - 47712 Augmentation d'autres créances
  - 4772 Diminution des dettes
    - 47721 Diminution d'emprunts et dettes assimilées
    - 47722 Diminution d'autres dettes
  - 4778 Différences compensées par couverture de change
- 478 Autres comptes transitoires
  - 4781 Frais de poursuite rattachés
  - 4784 Arrondis sur déclaration de TVA
  - 4788 Autres comptes transitoires

#### **48 COMPTES DE RÉGULARISATION**

- 481 Charges à répartir sur plusieurs exercices <sup>1</sup>
  - 4815 Charges liées à la crise sanitaire Covid-19
  - 4816 Frais d'émission des emprunts
  - 4817 Indemnités de renégociation de la dette

---

<sup>1</sup> Comptes budgétaires



- 4818 Charges à étaler
- 486 Charges constatées d'avance
- 487 Produits constatés d'avance

#### **49 DÉPRÉCIATIONS DES COMPTES DE TIERS**

- 491 Dépréciations des comptes de redevables
  - 4911 Dépréciations des comptes de redevables (non budgétaires)
  - 4912 Dépréciations des comptes de redevables (budgétaires)
- 496 Dépréciations des comptes de débiteurs divers
  - 4961 Dépréciations des comptes de débiteurs divers (non budgétaires)
  - 4962 Dépréciations des comptes de débiteurs divers (budgétaires)

## CLASSE 5 – COMPTES FINANCIERS

### 50 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

- 506 Obligations
- 507 Bons du Trésor
- 508 Autres valeurs mobilières et créances assimilées

### 51 TRÉSOR, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILÉS

- 511 Valeurs à l'encaissement
  - 5113 Titres spéciaux de paiement
  - 5115 Cartes bancaires à l'encaissement
  - 5116 T.I.P. à l'encaissement
  - 5117 Valeurs impayées
    - 51172 Chèques impayés
    - 51175 Cartes bancaires impayées
    - 51176 T.I.P. impayés
    - 51178 Autres valeurs impayées
  - 5118 Autres valeurs à l'encaissement
- 515 Compte au Trésor
- 516 Compte de placements (court terme)
  - 5161 Compte de placements rémunérés
  - 5162 Compte à terme
- 517 Livrets d'épargne des pupilles du département
- 518 Intérêts courus
  - 5186 Intérêts courus à payer
  - 5187 Intérêts courus à recevoir
- 519 Crédits de trésorerie
  - 5191 Avances du Trésor
  - 5192 Avances de trésorerie
  - 5193 Lignes de crédit de trésorerie
    - 51931 Lignes de crédit de trésorerie non liées à un emprunt
    - 51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt
  - 5194 Billets de trésorerie
  - 5198 Autres crédits de trésorerie

### 54 RÉGIES

- 541 Disponibilités chez les régisseurs
  - 5411 Régisseurs d'avances (avances)
  - 5412 Régisseurs de recettes (fonds de caisse)
  - 5414 Régisseurs des dépôts des enfants
- 542 Disponibilités chez d'autres tiers
  - 5421 Administrateurs de legs
  - 5428 Disponibilités chez d'autres tiers

### 55 AVANCES DE TRÉSORERIE VERSÉES

- 551 Avances à des établissements publics locaux et à certains organismes
  - 5511 Avances aux établissements de santé
  - 5512 Avances aux EPCI en début d'activité
  - 5518 Autres avances aux EPL et organismes
- 552 Avances aux Sociétés d'Économie Mixte
- 553 Avances à des régies dotées de la seule autonomie financière
- 558 Autres avances de trésoreries versées

**56 FONDS DE GARANTIE RÉGIONAUX**

- 561 Fonds de garantie sur comptes de dépôts
- 562 Fonds de garantie sur comptes de marché monétaire
- 563 Fonds de garantie sur comptes de valeurs

**58 VIREMENTS INTERNES**

- 580 Opérations d'ordre budgétaires
- 584 Encaissement par lecture optique
- 586 Opérations financières entre le budget principal et ses budgets comptablement rattachés
- 587 Comptes pivots
  - 5871 Compte pivot – Encaissement régie à ventiler
  - 5872 Compte pivot – Admission en non valeur
- 588 Autres virements internes
- 589 Comptes techniques
  - 5891 Reprise des balances d'entrée
  - 5892 Migration
  - 5893 Migration des rôles
  - 5894 Ventilation comptes budgétaires

**59 DÉPRÉCIATIONS DES COMPTES FINANCIERS**

- 590 Dépréciations des valeurs mobilières de placement
  - 5906 Obligations
    - 59061 Obligations (non budgétaires)
    - 59062 Obligations (budgétaires)
  - 5908 Autres valeurs mobilières et créances assimilées
    - 59081 Autres valeurs mobilières et créances assimilées (non budgétaires)
    - 59082 Autres valeurs mobilières et créances assimilées (budgétaires)
- 595 Dépréciations des avances de trésorerie versées
  - 5951 Dépréciations des avances de trésorerie versées (non budgétaires)
  - 5952 Dépréciations des avances de trésorerie versées (budgétaires)

## CLASSE 6 – COMPTES DE CHARGES

### 60 ACHATS ET VARIATION DES STOCKS

- 601 Achats stockés - Matières premières (et fournitures)
  - 6011 Matières premières et fournitures autres que terrains
  - 6015 Terrains à aménager
- 602 Achats stockés - Autres approvisionnements
  - 6021 Matières consommables
  - 6022 Fournitures consommables
    - 60221 Combustibles et carburants
    - 60222 Produits d'entretien
    - 60223 Fournitures techniques
      - 602231 Fournitures des ateliers de la collectivité
      - 602238 Autres
    - 60224 Fournitures administratives
    - 60225 Livres, disques, cassettes (bibliothèques, médiathèques)
    - 60226 Habillement et vêtements de travail
    - 60227 Fournitures scolaires
    - 60228 Autres fournitures consommables
  - 6023 Fournitures de voirie
  - 6026 Produits pharmaceutiques
    - 60261 Médicaments
    - 60262 Vaccins et sérums
    - 60268 Autres produits pharmaceutiques
  - 6027 Alimentation
  - 6028 Autres achats stockés et autres approvisionnements
- 603 Variation des stocks (approvisionnements et marchandises)
  - 6031 Variation des stocks de matières premières (et fournitures)
    - 60311 Variation des stocks de matières premières et fournitures autres que de terrains
    - 60315 Variation des stocks des terrains à aménager
  - 6032 Variation des stocks des autres approvisionnements
  - 6037 Variation des stocks de marchandises et de terrains nus
- 604 Achats d'études, prestations de services
  - 6041 Achats d'études (autres que terrains à aménager)
  - 6042 Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)
  - 6045 Achats d'études et de prestations de services (terrains à aménager)
- 605 Achats de matériel, équipements et travaux
- 606 Achats non stockés de matières et fournitures
  - 6061 Fournitures non stockables
    - 60611 Eau et assainissement
    - 60612 Énergie - Électricité
    - 60613 Chauffage urbain
    - 60618 Autres fournitures
  - 6062 Fournitures non stockées
    - 60621 Combustibles
    - 60622 Carburants
    - 60623 Alimentation
    - 60624 Produits de traitement
    - 60628 Autres fournitures non stockées
  - 6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement
    - 60631 Fournitures d'entretien
    - 60632 Fournitures de petit équipement
    - 60633 Fournitures de voirie
    - 60636 Habillement et Vêtements de travail

- 6064 Fournitures administratives
- 6065 Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)
- 6066 Produits pharmaceutiques
  - 60661 Médicaments
  - 60662 Vaccins et sérums
  - 60668 Autres produits pharmaceutiques
- 6067 Fournitures scolaires
- 6068 Autres matières et fournitures.
- 607 Achats de marchandises
  - 6071 Compteurs
  - 6078 Autres marchandises
- 608 Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement
- 609 Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats
  - 6091 de matières premières (et fournitures)
  - 6092 d'autres approvisionnements stockés
  - 6094 d'études, prestations de services
  - 6095 de matériel, équipements et travaux
  - 6096 d'approvisionnements non stockés
  - 6097 de marchandises
  - 6098 de frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement

## **61-62 AUTRES CHARGES EXTERNES**

### **61 SERVICES EXTÉRIEURS**

- 611 Contrats de prestations de services
- 612 Redevances de crédit-bail
  - 6122 Crédit-bail mobilier
    - 61221 Matériel roulant
    - 61228 Autres
  - 6125 Crédit-bail immobilier
- 613 Locations
  - 6132 Locations immobilières
  - 6135 Locations mobilières
    - 61351 Matériel roulant
    - 61358 Autres
- 614 Charges locatives et de copropriété
- 615 Entretien et réparations
  - 6152 Entretien et réparations sur biens immobiliers
    - 61521 Terrains
    - 61522 Bâtiments
      - 615221 Bâtiments publics
      - 615228 Autres bâtiments
    - 61523 Voies et réseaux
      - 615231 Voiries
      - 615232 Réseaux
    - 61524 Bois et forêts
  - 6155 Entretien et réparations sur biens mobiliers
    - 61551 Matériel roulant
    - 61558 Autres biens mobiliers
  - 6156 Maintenance
- 616 Primes d'assurances
  - 6161 Multirisques
  - 6162 Assurance obligatoire dommage-construction
  - 6168 Autres
- 617 Études et recherches

- 618 Divers
  - 6182 Documentation générale et technique
  - 6183 Frais de formation (personnel extérieur à la collectivité)
  - 6184 Versements à des organismes de formation
  - 6185 Frais de colloques et séminaires
  - 6188 Autres frais divers
- 619 Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs

## **62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS**

- 621 Personnel extérieur au service
  - 6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement
  - 6216 Personnel affecté par le GFP de rattachement
  - 6217 Personnel affecté par la commune membre du GFP
  - 6218 Autre personnel extérieur
- 622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires
  - 6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs
  - 6226 Honoraires
    - 62261 Honoraires médicaux et paramédicaux
    - 62268 Autres honoraires, conseils...
  - 6227 Frais d'actes et de contentieux
  - 6228 Divers
- 623 Publicité, publications, relations publiques
  - 6231 Annonces et insertions
  - 6232 Fêtes et cérémonies
  - 6233 Foires et expositions
  - 6234 Réceptions
  - 6236 Catalogues et imprimés et publications
  - 6238 Divers
- 624 Transports de biens et transports collectifs
  - 6241 Transports de biens
  - 6245 Transports de personnes extérieures à la collectivité
  - 6247 Transports collectifs du personnel
  - 6248 Divers
- 625 Déplacements et missions
  - 6251 Voyages, déplacements et missions
  - 6255 Frais de déménagement
- 626 Frais postaux et frais de télécommunications
  - 6261 Frais d'affranchissement
  - 6262 Frais de télécommunications
- 627 Services bancaires et assimilés.
- 628 Divers
  - 6281 Concours divers (cotisations...)
  - 6282 Frais de gardiennage
  - 6283 Frais de nettoyage des locaux
  - 6284 Redevance pour services rendus
  - 6287 Remboursements de frais
    - 62871 A la collectivité de rattachement <sup>4</sup>
    - 62872 Aux budgets annexes et aux régies
    - 62873 Au CCAS
    - 62874 A la caisse des écoles
    - 62875 Aux communes membres du GFP
    - 62876 Au GFP de rattachement
    - 62878 A des tiers

---

<sup>4</sup> A ouvrir dans un budget annexe

6288 Autres

629 Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs.

### **63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS**

631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)

633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)

6331 Versement **mobilité**

6332 Cotisations versées au F.N.A.L.

6333 Participation des employeurs à la formation professionnelle continue

6336 Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale

6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations

635 Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts).

6351 Impôts directs

63512 Taxes foncières

63513 Autres impôts locaux

6353 Impôts indirects

6354 Droits d'enregistrement et de timbre

6355 Taxes et impôts sur les véhicules

6358 Autres droits

637 Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)

### **64 CHARGES DE PERSONNEL**

641 Rémunérations du personnel

6411 Personnel titulaire

64111 Rémunération principale

64112 Supplément familial de traitement et indemnité de résidence

64113 NBI

64116 Indemnités de licenciement

64118 Autres indemnités.

6412 Assistantes maternelles

64121 Rémunération principale

64123 Indemnités d'attente

64126 Indemnités de licenciement

64128 Autres indemnités

6413 Personnel non titulaire

64131 Rémunérations

64132 Supplément familial de traitement et indemnité de résidence

64136 Indemnités liées à la perte d'emploi

64138 Primes et autres indemnités

6414 Personnel rémunéré à la vacation

6416 Emplois aidés

64161 Emplois jeunes

64162 Emplois d'avenir

64168 Autres emplois aidés

6417 Rémunérations des apprentis

6419 Remboursements sur rémunérations du personnel

645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance

6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.

6453 Cotisations aux caisses de retraite

6454 Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C

6455 Cotisations pour assurance du personnel

6456 Versement au F.N.C du supplément familial

6457 Cotisations sociales liées à l'apprentissage

6458 Cotisations aux autres organismes sociaux.

- 6459 Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.
- 647 Autres charges sociales
  - 6471 Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.
  - 6472 Prestations familiales directes
  - 6473 Allocations de chômage
    - 64731 Versées directement
    - 64732 Versées aux A.S.S.E.D.I.C.
  - 6474 Versements aux œuvres sociales
  - 6475 Médecine du travail, pharmacie
  - 6478 Autres charges sociales diverses
  - 6479 Remboursements sur autres charges sociales
- 648 Autres charges de personnel

## **65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

- 651 Aides à la personne
  - 6511 Allocations
    - 65111 Famille et enfance
    - 65112 Handicapés
      - 651121 Prestation de compensation du handicap
        - 6511211 Prestation de compensation du handicap – plus de 20 ans
        - 6511212 Prestation de compensation du handicap – moins de 20 ans
      - 651122 Allocation compensatrice tierce personne
      - 651123 Aides au titre du fonds départemental des personnes handicapées
      - 651128 Autres
    - 65113 Personnes âgées
    - 65114 Personnes dépendantes
      - 651141 APA à domicile versée au service d'aide à domicile
      - 651142 APA à domicile versée au bénéficiaire
      - 651143 APA versée au bénéficiaire en établissement
      - 651144 APA versée à l'établissement
      - 651148 APA autres
  - 6512 Stagiaires de la formation professionnelle
    - 65121 Rémunérations
    - 65122 Cotisations sociales
    - 65123 Remboursement ~~au~~ [CNASEA à l'ASP](#)
    - 65124 Autres remboursements
  - 6513 Bourses, prix et secours
    - 65131 Bourses
    - 65132 Prix
    - 65133 Secours d'urgence
    - 65134 Aides
    - 65138 Autres secours
  - 6514 Cotisations, adhésions et autres prestations (pour le compte de tiers)
  - 6515 Allocations RMI (versement aux organismes payeurs)
  - 6517 Allocations RSA (versements aux organismes payeurs)
    - 65171 RSA – Versements pour allocations forfaitaires
    - 65172 RSA – Versements pour allocations forfaitaires majorées
    - 65173 RSA – Versements facultatifs
  - 6518 Autres (primes, dots...)
- 652 Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation
  - 6521 Frais de scolarité et frais périscolaires



- 65211 Frais de scolarité
- 65212 Frais périscolaires
- 6522 Accueil familial
- 6523 Frais d'hospitalisation
- 6524 Frais de séjour en établissements médicaux-sociaux et autres lieux d'accueil
  - 65241 Frais de séjour en établissements et services de l'aide sociale à l'enfance
    - 652411 Foyers de l'enfance, centres et hôtels maternels
    - 652412 Maisons d'enfants à caractère social
    - 652413 Lieux de vie et d'accueil
    - 652414 Foyers de jeunes travailleurs
    - 652415 Établissements scolaires
    - 652416 Services d'aide éducative en milieu ouvert et à domicile
    - 652418 Autres
  - 65242 Frais de séjour en établissements et services pour adultes handicapés
  - 65243 Frais de séjour en établissements pour personnes âgées
- 6525 Frais d'inhumation
- 6526 Prévention spécialisée
- 653 Indemnités
  - 6531 Indemnités, frais de mission et de formation des élus
    - 65311 Indemnités de fonction
    - 65312 Frais de mission et de déplacement
    - 65313 Cotisations de retraite
    - 65314 Cotisations de sécurité sociale - part patronale
    - 65315 Formation
    - 65316 Frais de représentation du [président-maire](#)
    - 65317 Compensation pour perte de revenus
      - 653171 Compensation pour formation
      - 653172 Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat
    - 65318 Frais divers
      - 653181 Frais médicaux et para-médicaux
      - 653188 Autres
  - 6532 Indemnités des membres du Conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation - section économique, sociale et environnementale
    - 65321 Indemnités de fonction
    - 65322 Frais de mission et déplacement
    - 65325 Frais de formation
    - 65326 Frais de représentation du Président
    - 65328 Frais supplémentaires
  - 6533 Indemnités des membres du Conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation - section de la culture, de l'éducation et des sports
    - 65331 Indemnités de fonction
    - 65332 Frais de mission et déplacement
    - 65335 Frais de formation
    - 65338 Frais supplémentaires
  - 6538 Autres organismes
- 654 Pertes sur créances irrécouvrables
  - 6541 Créances admises en non-valeur
  - 6542 Créances éteintes
- 655 Contributions obligatoires
  - 6551 Dotation de fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire
    - 65511 Dotation de fonctionnement des collèges
    - 655111 Établissements publics

- 655112 Établissements privés
- 65512 Dotation de fonctionnement des lycées
- 655121 Établissements publics
- 655122 Établissements privés
- 6552 Primes employeurs apprentis
  - 65521 Personnes de droit privé
  - 65522 Collectivités
  - 65523 Organismes publics
    - 655231 Établissements publics d'enseignement
    - 655238 Autres organismes publics
- 6553 Service d'incendie
- 6554 Dotation de compensation de charges transférées
  - 65541 Compensation versée à la Région dans le cadre de la loi NOTRÉ
  - 65542 Compensation au titre de l'article L. 5217-13 du CGCT
- 6555 Contributions au C.N.F.P.T. (personnel privé d'emploi)
- 6556 Contributions à des fonds
  - 65561 Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (établissement public de territoire)
  - 65568 Autres contributions
- 6557 Contributions communales et intercommunales obligatoires
  - 65571 Police d'État
  - 65572 Aide sociale du département
  - 65573 Indemnité de logement des instituteurs
  - 65574 Contributions au titre de la politique de l'habitat
- 6558 Autres contributions obligatoires
- 656 Participations
  - 6561 Organismes de regroupement
  - 6562 Au titre de la coopération décentralisée
  - 6564 Participations aux organismes de transport
    - 65641 SNCF
    - 65642 SNCF Réseau
    - 65648 Autres
  - 6565 Versements au titre du RMA
  - 6566 Versements au titre du contrat d'avenir
  - 6567 Versements au titre des contrats d'insertion
    - 65671 Contrat d'accompagnement dans l'emploi
    - 65672 Contrat d'initiative-emploi
  - 6568 Autres participations
- 657 Subventions
  - 6573 Subventions de fonctionnement aux organismes publics
    - 65731 État
    - 65732 Régions
    - 65733 Départements
    - 65734 Communes
      - 657341 Communes membres du GFP
      - 657348 Autres communes
    - 65735 Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
      - 657351 GFP de rattachement
      - 657358 Autres groupements
    - 65736 Établissements et services rattachés
      - 657361 Caisses des écoles
      - 657362 CCAS
      - 657363 à caractère administratif
      - 657364 à caractère industriel et commercial

- 6573641 aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière
- 6573642 aux régies dotées de la personnalité morale
- 6573643 aux fermiers et aux concessionnaires
- 6573644 aux syndicats exploitant un SPIC
- 65737 SNCF
- 65738 Autres établissements publics
- 657381 Autres établissements publics locaux
- 657382 Organismes publics divers
- 6574 Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé
  - 65741 Ménages
  - 65742 Entreprises
  - 65748 Autres personnes de droit privé
- 6575 Bonifications d'intérêts
- 6577 Remises gracieuses
- 658 Charges diverses de gestion courante
  - 6581 Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires
    - 65811 Droits d'utilisation – informatique en nuage
    - 65818 Autres
  - 6582 Déficit ou excédent des budgets annexes à caractère administratif
    - 65821 Déficit des budgets annexes à caractère administratif
    - 65822 Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal
  - 6583 Intérêts moratoires et pénalités sur marchés
  - 6584 Amendes fiscales et pénales
  - 6586 Frais de fonctionnement des groupes d'élus
    - 65861 Frais de personnel
    - 65862 Matériel, équipement et fournitures
    - 65869 Remboursements sur frais de fonctionnement des groupes d'élus
  - 6588 Autres charges diverses de gestion courante
    - 65881 Hébergement et restauration scolaires
    - 65886 Pertes de change sur créances et dettes non financières
    - 65888 Autres

## **66 CHARGES FINANCIÈRES**

- 661 Charges d'intérêts
  - 6611 Intérêts des emprunts et dettes
    - 66111 Intérêts réglés à l'échéance
    - 66112 Intérêts - rattachement des ICNE
    - 66113 Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés
      - 661131 aux communes membres du GFP
      - 661132 au GFP de rattachement
      - 661133 à la collectivité ou à l'établissement de rattachement
      - 661138 à d'autres tiers
  - 6615 Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs
  - 6616 Intérêts bancaires et sur opérations de financement (escompte,...)
  - 6618 Intérêts des autres dettes
- 665 Escomptes accordés
- 666 Pertes de change sur créances et dettes financières
- 667 Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement.
- 668 Autres charges financières
  - 6681 Indemnités pour remboursement anticipé d'emprunt à risques

6682 Indemnités de réaménagement d'emprunt (pour ordre)  
6688 Autres

## **67 CHARGES SPECIFIQUES**

673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)  
675 Valeurs comptables des immobilisations cédées  
676 Neutralisations et différences sur réalisations (positives)  
    6761 Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement  
    6768 Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions

## **68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS**

681 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement  
    6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles  
    6812 Dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir  
        68126 Dotations aux amortissements des frais d'émission des emprunts  
        68128 Dotations aux amortissements des charges exceptionnelles différées  
    6815 Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement  
    6816 Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles  
    6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants  
686 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges financières  
    6861 Dotations aux amortissements des primes de remboursement des obligations  
    6862 Dotations aux amortissements des charges financières à répartir  
    6865 Dotations aux provisions pour risques et charges financiers  
    6866 Dotations aux dépréciations des éléments financiers.

**CLASSE 7 – COMPTES DE PRODUITS****70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**

- 701 Ventes de produits finis
  - 7011 Ventes d'eau
  - 7012 Taxes et redevances d'eau
    - 70124 Redevance pour pollution d'origine domestique
      - 701241 Redevance pour pollution d'origine domestique
      - 701249 Reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique<sup>5</sup>
    - 70128 Autres taxes et redevances d'eau
  - 7013 Vente de produits résiduels
  - 7015 Ventes de terrains aménagés
  - 7018 Autres ventes de produits finis
- 702 Ventes de récoltes et de produits forestiers
  - 7021 Ventes de récoltes
  - 7022 Coupes de bois
  - 7023 Menus produits forestiers
  - 7024 Remboursement forfaitaire T.V.A.
  - 7025 Taxes d'affouage
  - 7028 Autres produits
- 703 Redevances et recettes d'utilisation du domaine
  - 7031 Concessions et redevances funéraires
    - 70311 Concession dans les cimetières (produit net)
    - 70312 Redevances funéraires
  - 7032 Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics
    - 70321 Droits de stationnement et de location sur la voie publique
    - 70322 Droits de stationnement et de location sur le domaine public portuaire et fluvial
      - 70323 Redevance d'occupation du domaine public
      - 70328 Autres droits de stationnement et de location
  - 7033 Redevances pour appareils distributeurs d'essence
  - 7034 Droits de péage, droits de passage, droits de pesage, mesurage et jaugeage
  - 7035 Locations de droits de chasse et de pêche
  - 7036 Droits de pâturage et de tourbage
  - 7037 Contribution pour dégradation des voies et chemins
  - 7038 Autres redevances et recettes
    - 70382 Redevances de ski de fond
    - 70383 Redevance de stationnement
    - 70384 Forfait de post-stationnement
    - 70388 Autres redevances et recettes diverses
    - 70389 Reversements sur redevances
      - 703892 Reversements sur redevances de ski de fond
      - 703894 Reversements sur forfait de post-stationnement
- 704 Travaux
- 705 Études
- 706 Prestations de services
  - 7061 Redevances d'enlèvement des ordures et des déchets
    - 70611 Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
    - 70612 Redevance spéciale d'enlèvement des ordures
    - 70613 Abonnement ou redevance pour enlèvement des déchets industriels et commerciaux
    - 70619 Reversements sur redevances d'enlèvement des ordures et des déchets

<sup>5</sup> L'article budgétaire correspondant est rattaché au chapitre 014 « Atténuations de produits ».

- 7062 Redevances et droits des services à caractère culturel
- 7063 Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs
  - 70631 A caractère sportif
  - 70632 A caractère de loisirs
- 7064 Taxes d'analyse et de désinfection
  - 70641 Taxes d'analyse
  - 70642 Taxes de désinfection (services d'hygiène)
- 7065 Droits de ports et de navigation (autres que stationnement et location)
- 7066 Redevances et droits des services à caractère social
- 7067 Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement
- 7068 Autres redevances et droits
  - 70681 Redevances d'assainissement et pour modernisation des réseaux de collecte
    - 706811 Redevance d'assainissement collectif
    - 706812 Redevance pour modernisation des réseaux de collecte
      - 7068121 Redevance pour modernisation des réseaux de collecte
      - 7068129 Reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte<sup>1</sup>
    - 706813 Participations pour l'assainissement collectif
    - 706814 Redevance d'assainissement non collectif
  - 70682 Location de compteurs
  - 70683 Produits des commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement
    - 70684 Redevances d'archéologie préventive
    - 70688 Autres prestations de services
- 707 Ventes de marchandises
  - 7071 Compteurs
  - 7078 Autres marchandises
- 708 Autres produits
  - 7081 Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel
  - 7082 Commissions
  - 7083 Locations diverses (autres qu'immeubles)
  - 7084 Mise à disposition de personnel facturée
    - 70841 aux budgets annexes, régies, CCAS et caisse des écoles
    - 70845 aux communes membres du GFP
    - 70846 au GFP de rattachement
    - 70848 aux autres organismes
  - 7087 Remboursements de frais
    - 70871 par la collectivité de rattachement<sup>6</sup>
    - 70872 par les budgets annexes et les régies
      - 70873 par les C.C.A.S.
      - 70874 par les caisses des écoles
      - 70875 par les communes membres du GFP
      - 70876 par le GFP de rattachement
      - 70878 par des tiers
  - 7088 Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)

## **71 PRODUCTION STOCKÉE (OU DESTOCKAGE)**

- 713 Variation des stocks (en-cours de production, produits)
  - 7133 Variation des en-cours de production de biens.
  - 7134 Variation des en-cours de production de services
  - 7135 Variation des stocks de produits
    - 71351 Variation des stocks de produits autres que terrains

<sup>1</sup> L'article budgétaire correspondant est rattaché au chapitre 014 « Atténuations de produits ».

<sup>6</sup> À ouvrir dans un budget annexe

## 71355 Variation des stocks de terrains aménagés

**72 PRODUCTION IMMOBILISÉE**

721 Immobilisations incorporelles

722 Immobilisations corporelles

**73 IMPOTS ET TAXES**

731 Fiscalité locale

7311 Contributions directes

73111 [Impôts directs locaux](#)

73112 Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

73113 Taxe sur les surfaces commerciales

73114 Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

73118 Autres contributions directes

7312 Publicité foncière et droit d'enregistrement

73121 Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement

73122 Taxe départementale additionnelle à certains droits d'enregistrement

73123 Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière

73128 Autres droits d'enregistrement

7313 Taxes liées à l'urbanisation, aux déchets et à l'environnement

73131 Taxe d'aménagement – part départementale

73132 Taxe sur les pylônes électriques

73133 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées

73134 Taxe sur les déchets stockés

73135 Taxe de balayage

73136 Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

73137 Taxe sur les passagers

73138 Autres taxes liées à l'urbanisation, aux déchets et à l'environnement

7314 Impôts et taxes liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles

73141 Taxe sur la consommation finale d'électricité

73142 Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

731421 TICPE – LRL

731422 TICPE – Grenelle (2ème part)

[731423 TICPE – Communauté européenne d'Alsace](#)

73143 Redevance des mines

73144 Surtaxe sur les eaux minérales

73148 Autres impôts et taxes liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles

7315 Taxes liées aux transports, aux véhicules et aux droits de stationnement

73151 Taxe sur les permis de conduire

73152 Taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises

73153 Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules

73154 Droits de place

73156 Versement [mobilité](#)

73158 Autres taxes liées aux transports, aux véhicules et aux droits de stationnement

7317 Impôts et taxes spécifiques liés à des activités de services

73171 Taxe sur les conventions d'assurance

73172 Taxe de séjour

731721 Taxe de séjour

731722 Taxe additionnelle à la taxe de séjour

73173 Impôt et prélèvement sur les jeux

- 731731 Impôt sur les cercles et maisons de jeux
- 731732 Prélèvement sur les produits des jeux
- 73174 Taxe locale sur la publicité extérieure
- 73175 Taxe sur les remontées mécaniques
- 73176 Taxes funéraires
- 73177 Taxes liées à l'insertion professionnelle
  - 731771 Fraction TICPE – réforme de l'apprentissage
  - 731773 Frais de gestion des ressources pour la formation professionnelle et l'apprentissage
  - 731774 TICPE FPA
  - 731775 TICPE – Primes employeurs apprentis
- 73178 Autres impôts et taxes spécifiques liés à des activités de services
- 7318 Autres
- 732 Fiscalité reversée
  - 7321 Fiscalité reversée entre collectivités locales
    - 73211 Attribution de compensation
    - 73212 Dotation de solidarité communautaire
    - 73213 Reversement du prélèvement du bloc communal sur le produit brut des jeux
    - 73214 Attribution de compensation CVAE – Département – Région
    - 73215 Reversements conventionnels de fiscalité
    - 73218 Autres fiscalité reversée entre collectivités locales
  - 7322 Fiscalité reversée par l'intermédiaire d'un fonds
    - 73221 FNGIR
    - 73222 Fonds de péréquation des ressources
      - 732221 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
      - 732222 Fonds de péréquation des ressources perçues par les régions et la collectivité territoriale de Corse
    - 73223 Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants
    - 73224 Fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
    - 73225 Attributions au titre des fonds de péréquation fondés sur les D.M.T.O.
      - 732251 Attribution au titre du fonds national de péréquation des DMTO perçus par les départements
      - 732258 Autres attributions
  - 7323 Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques
  - 7324 Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties
  - 7328 Autres fiscalités reversées
- 733 Fiscalité spécifique des collectivités d'Île-de-France
  - 7331 Taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux
  - 7332 Taxe additionnelle aux droits de mutation
  - 7333 Fonds de solidarité des collectivités d'Île-de-France
    - 73331 Communes (FSRIF)
    - 73332 Départements (FSDRIF)
  - 7334 Dotation de soutien à l'investissement territorial
  - 7338 Autres impôts et taxes spécifiques des collectivités d'Île-de-France
- 734 Fiscalité spécifique à la collectivité de Corse et à l'Outre-mer
  - 7341 Taxe sur les alcools et tabacs
    - 73411 Taxe sur les rhums
    - 73412 Droits de consommation sur les alcools (Corse)
    - 73413 Droits de consommation sur les tabacs (Corse)
  - 7342 Taxes sur les carburants
  - 7343 Taxe due à l'entrée des marchandises ou de personnes et droits de francisation
    - 73431 Octroi de mer
    - 73432 Octroi de mer régional



- 73433 Taxe due par les entreprises de transport public aérien et maritimes (dont Corse)
- 73434 Droit de francisation et de navigation, droit de passeport des navires de plaisance (Corse)
- 7345 Produit des amendes
- 7347 Fiscalité de Saint-Pierre et Miquelon et des COM
  - 73471 Impôt sur les sociétés
  - 73472 Impôt sur le revenu
  - 73473 Autres taxes spécifiques à Saint-Pierre et Miquelon et aux COM
    - 734731 Droits de douanes
    - 734732 Taxe spéciale sur l'importation
    - 734733 Droits de consommation
    - 734734 Bureau de tabacs
    - 734735 Accessoires au produit des impôts
    - 734736 Droit de quai
    - 734737 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
  - 73474 TVA
  - 73475 Droits de licence des débits de boisson
- 7348 Autres impôts et taxes d'Outre-mer
- 735 Fraction de TVA
  - 7351 Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences principales
  - 7352 Fraction compensatoire de la CVAE
  - 7358 Autres
- 738 Autres impôts et taxes
- 739 Reversements et restitutions sur impôts et taxes
  - 7391 Reversements et restitutions sur fiscalité locale
    - 73911 Reversements et restitutions sur contributions directes
      - 739111 Restitutions au titre des dégrèvements à la charge des collectivités locales
        - 7391111 Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs
        - 7391112 Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants
        - 7391113 Dégrèvement au titre du plafonnement de la CET sur la valeur ajoutée
        - 7391118 Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes
      - 739115 Prélèvements au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques
      - 739116 Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU
      - 739118 Autres reversements et restitutions sur contributions directes
    - 73912 Reversements sur droits d'enregistrement
    - 73913 Reversements sur taxes liées à l'urbanisation et à l'environnement
    - 73915 Reversements sur taxes liées aux transports
      - 739156 Reversements sur taxe de versement **mobilité**
      - 739158 Autres
    - 73917 Reversements sur impôts et taxes spécifiques liés à des activités de services
      - 739173 Reversement sur impôts et prélèvement sur les jeux
        - 7391731 Reversement de l'impôt sur les cercles et maisons de jeux (CCAS)
        - 739178 Autres
    - 73918 Autres reversements et restitutions sur fiscalité locale
  - 7392 Prélèvements pour reversements de fiscalité
    - 73921 Prélèvement pour reversements de fiscalité entre collectivités locales

- 739211 Attribution de compensation
- 739212 Dotation de solidarité communautaire
- 739213 Reversement du prélèvement du bloc communal sur le produit brut des jeux
- 739214 Attribution de compensation CVAE – Département – Région
- 739215 Reversements conventionnels de fiscalité
- 739218 Autres prélèvements pour reversements de fiscalité entre collectivités locales
- 73922 Prélèvement pour reversements de fiscalité par l'intermédiaire d'un fonds
  - 739221 FNGIR
  - 739222 Fonds de péréquation des ressources
    - 7392221 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
    - 7392222 Fonds de péréquation des recettes perçues par les régions et la collectivité territoriale de Corse
  - 739224 Fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
  - 739225 Prélèvements au titre des fonds de péréquation fondés sur les D.M.T.O.
    - 7392251 Prélèvement au titre du fonds national de péréquation des DMTO perçus par les départements
    - 7392258 Autres prélèvements
- 73928 Autres prélèvements pour reversements de fiscalité
- 7393 Reversements de fiscalité spécifique des collectivités d'Île-de-France
  - 73933 Fonds de solidarité des collectivités d'Île-de-France
    - 739331 Communes
    - 739332 Départements
  - 73934 Dotation de soutien à l'investissement territorial
- 7394 Reversements de fiscalité de la collectivité de Corse et de l'Outre-mer
  - 73942 Reversements de la taxe sur les carburants
    - 739421 Aux départements
    - 739422 Aux communes
    - 739423 Restitution de sommes indûment perçues au titre de la taxe sur les carburants (ROM)
- 7398 Reversements, restitutions et prélèvements divers

## **74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

- 741 D.G.F.
  - 7411 DGF des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
    - 74111 Dotation forfaitaire des communes
    - 74112 Dotation d'aménagement
      - 741121 Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes
      - 741123 Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes
      - 741124 Dotation d'intercommunalité des EPCI
      - 741125 Dotation d'aménagement des communes d'Outre-mer (DACOM)
      - 741126 Dotation de compensation des EPCI
      - 741127 Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes
    - 74114 Régularisation de l'exercice écoulé
    - 74119 Reversement sur DGF
  - 7412 DGF des départements
    - 74121 Dotation forfaitaire des départements
    - 74122 DGF – Concours particuliers
      - 741221 Dotation de fonctionnement minimale des départements

- 741222 Dotation de péréquation urbaine des départements
- 741223 Dotation de compensation des départements
- 74124 Régularisation de l'exercice écoulé
- 7413 DGF des régions
  - 74131 Dotation forfaitaire des régions
  - 74132 Dotation de péréquation des régions
- 7414 DGF des permanents syndicaux
- 742 Dotations aux élus locaux
- 743 Dotation spéciale au titre des instituteurs (DSI)
- 744 FCTVA
- 745 Dotation d'apprentissage et de formation professionnelle
  - 7451 Dotation de décentralisation – Formation professionnelle continue et apprentissage
  - 7452 Dotation du fonds national régional d'apprentissage et de formation professionnelle
  - 7453 Dotations Primes employeurs apprentis
  - 7454 « Prélèvement sur recette – réforme de l'apprentissage »
  - 7458 Autres
- 746 Dotation générale de décentralisation
  - 7461 DGD des communes et EPCI
    - 74611 DGD
    - 74612 Régularisation de l'exercice
  - 7462 DGD des départements
    - 74621 DGD
    - 74622 Régularisation de l'exercice écoulé
  - 7463 DGD des régions
    - 74631 DGD
    - 74632 Régularisation de l'exercice écoulé
  - 7464 DGD « continuité territoriale » (ROM)
    - 74641 DGD
    - 74642 Régularisation de l'exercice écoulé
  - 7468 Autre DGD
    - 74681 DGD
    - 74682 Régularisation de l'exercice écoulé
- 747 Participations
  - 7471 État
    - 74711 Emplois-jeunes
    - 74712 Emplois d'avenir
    - 74713 Fonds d'appui aux politiques d'insertion
    - 74718 Autres
  - 7472 Régions
  - 7473 Départements
  - 7474 Communes
    - 74741 Communes membres du GFP
    - 74748 Autres communes
  - 7475 Groupements de collectivités, collectivités à statut particulier et établissements publics
    - 74751 GFP de rattachement
    - 74752 Recettes liées au fonds de compensation des charges territoriales
    - 74758 Autres groupements
  - 7476 Sécurité sociale et organismes mutualistes
  - 7477 Fonds européens
    - 74771 Fonds social européen
    - 74772 FEDER
    - 74773 FEADER
    - 74778 Autres fonds européens

- 7478 Autres organismes
  - 74781 Dotations versées par la CNSA
    - 747811 Dotation versée au titre de l'APA
    - 747812 Dotation versée au titre de la PCH
    - 747813 Dotation versée au titre des MDPH
    - 747814 Dotation versée au titre de la Conférence des financeurs
      - 7478141 Part autonomie
      - 7478142 Part prévention
    - 747818 Autres
  - 74782 Fonds départemental des personnes handicapées
    - 747821 Participations des organismes de droit public
      - 7478211 État
      - 7478212 Régions
      - 7478213 Départements
      - 7478214 Communes et structures intercommunales
      - 7478218 Autres groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
    - 747822 Participations des personnes de droit privé
      - 7478221 Organismes d'assurance maladie
      - 7478222 Caisses d'allocations familiales
      - 7478223 Organismes régis par le Code de la mutualité
      - 7478224 Associations de l'article L 323-8-3 du Code du travail
      - 7478228 Autres personnes privées
  - 74783 Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion
  - 74784 CCAS et caisses des écoles
  - 74788 Autres
- 748 Compensations, attributions et autres participations
  - 7481 Attributions sur le versement représentatif d'impôt sur les cercles et maisons de jeux
  - 7482 Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière
  - 7483 Attributions de péréquation et de compensation
    - 74831 Dotations et compensations relatives à la fiscalité professionnelle
      - 748311 Compensation des pertes de bases d'imposition à la CET
      - 748312 D.C.R.T.P.
      - 748313 Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
      - 748314 Dotations de compensation relatives à la taxe professionnelle – syndicale
      - 748315 Compensation des pertes d'IFER
    - 74832 État – Compensation au titre de la Contribution Économique Territoriale (CVAE et CFE)
    - 74833 État – Compensation au titre des exonérations de taxes foncières
    - 74834 État – compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation
    - 74835 Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale
    - 74836 Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle
    - 74837 Dotations de développement
      - 748371 Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
      - 748372 Dotation politique de la ville (DPV)
      - 748373 Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
    - 74838 Autres attributions de péréquation et de compensation
      - 748381 Compensation liée au relèvement du seuil des personnes assujetties au versement **mobilité**
      - 748382 Dotation de compensation pour perte des frais de gestion TH

- 748388 Autres
  - 7484 Dotation de recensement
  - 7485 Dotation pour les titres sécurisés
  - 7486 Dotation d'équilibre (Métropole du Grand Paris)
    - 74861 Attribution de la dotation d'équilibre
    - 74869 Reversement de la dotation d'équilibre
  - 7487 Dotations des arrondissements ou des communes associées
    - 74871 Dotation d'animation locale
      - 748711 Dotation d'animation locale reçue
      - 748719 Dotation d'animation locale versée
    - 74872 Dotation de gestion locale
      - 748721 Dotation de gestion locale reçue
      - 748729 Dotation d'animation locale versée
  - 7488 Autres attributions et participations
    - 74881 Participation des familles au titre de la restauration et de l'hébergement scolaires
    - 74888 Autres
- 749 Reversement et restitution sur dotations et participations
  - 7491 Contribution à la dotation de fonctionnement minimale
  - 7498 Autres reversements sur dotations et participations

## **75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**

- 751 Recouvrements de dépenses d'aide sociale
  - 7511 Recouvrements sur départements et autres collectivités publiques
  - 7512 Recouvrements sur Sécurité Sociale et organismes mutualistes
  - 7513 Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-payants et successions
  - 7518 Recouvrements sur autres redevables
- 752 Revenus des immeubles
- 753 Recouvrements des indus d'insertion et d'aide sociale
  - 7531 RMI
  - 7532 RMA
  - 7533 APA
  - 7534 RSA
    - 75342 Allocations forfaitaires
    - 75343 Allocations forfaitaires majorées
    - 75344 Versements facultatifs
  - 7535 PCH
  - 7538 Autres
- 755 Débits et pénalités perçus
- 756 Libéralités reçues
- 757 Subventions
- 758 Produits divers de gestion courante
  - 7581 Redevances
    - 75811 Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires
    - 75812 Redevances pour défaut de branchement à l'égout
    - 75813 Redevances versées par les fermiers et concessionnaires
    - 75814 Redevance sur l'énergie hydraulique
  - 7582 Excédent ou déficit des budgets annexes à caractère administratif
    - 75821 Excédent des budgets annexes à caractère administratif
    - 75822 Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal
  - 7583 Participations des bénéficiaires d'une mesure d'accompagnement social personnalisé
  - 7584 Recouvrement sur créances admises en non valeur

- 7585 Bonifications d'intérêts
- 7586 Excédents reversés par les régies à caractère industriel et commercial
  - 75861 Régies dotées de la seule autonomie financière
  - 75862 Régies dotées de la personnalité morale
- 7588 Autres produits divers de gestion courante
  - 75886 Gains de change sur créances et dettes non financières
  - 75888 Autres

## **76 PRODUITS FINANCIERS**

- 761 Produits de participations
- 762 Produits des autres immobilisations financières
  - 7621 Produits des autres immobilisations financières – encaissés à l'échéance
  - 7622 Produits des autres immobilisations financières – rattachement des ICNE
  - 7623 Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés
    - 76231 par les communes membres du GFP
    - 76232 par le GFP de rattachement
    - 76233 par leurs BA et régies à seule autonomie financière
    - 76238 par d'autres tiers
- 764 Revenus des valeurs mobilières de placement
- 765 Escomptes obtenus
- 766 Gains de change sur créances et dettes financières
- 767 Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement
- 768 Autres produits financiers
  - 7681 Fonds de soutien – Sortie des emprunts à risques
    - 76811 Sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisées
    - 76812 Sortie des emprunts à risques sans IRA capitalisées
  - 7688 Autres

## **77 PRODUITS SPECIFIQUES**

- 773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale
- 775 Produits des cessions d'immobilisations
- 776 Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat
  - 7761 Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat
  - 7768 Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions
- 777 Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat

## **78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS**

- 781 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits de fonctionnement courant)
  - 7811 Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles
  - 7815 Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant
  - 7816 Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.
  - 7817 Reprises sur dépréciations des actifs circulants.
- 786 Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)
  - 7865 Reprises sur provisions pour risques et charges financiers
  - 7866 Reprises sur dépréciations des éléments financiers

## **79 TRANSFERTS DE CHARGES**

- 791 Transferts de charges de fonctionnement
- 796 Transferts de charges financières

**CLASSE 8 – COMPTES SPÉCIAUX****80 ENGAGEMENTS HORS BILAN**

- 801 Engagements donnés par la collectivité
  - 8015 Engagements sur garanties d'emprunt
  - 8016 Engagements de crédit-bail restant à courir
    - 80161 Crédit-bail mobilier
    - 80165 Crédit-bail immobilier
  - 8017 Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)
  - 8018 Autres engagements donnés
- 802 Engagements reçus par la collectivité
  - 8026 Redevances de crédit-bail restant à recevoir
    - 80265 Crédit-bail immobilier
  - 8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)
  - 8028 Autres engagements reçus

**86 VALEURS INACTIVES**

- 861 Comptes de position : titres et valeurs en portefeuille
- 862 Comptes de position : titres et valeurs chez les correspondants
- 863 Comptes de prise en charge

## ANNEXE 2 : PLAN DE COMPTES M57 ABRÉGÉ

### CLASSE 1 – COMPTES DE CAPITAUX <sup>7</sup>

#### 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES

- 102 Dotations et fonds d'investissement
  - 1021 Dotations
  - 1022 Fonds d'investissement
    - 10222 F.C.T.V.A.
    - 10223 TICPE 2<sup>e</sup> part
    - 10226 Taxe d'aménagement
    - 10227 Versement pour sous densité
    - 10228 Autres fonds d'investissement
    - 10229 Reprise sur F.C.T.V.A. et autres fonds d'investissement
  - 1025 Dons et legs en capital
    - 10251 Dons et legs en capital
    - 10259 Reprise sur dons et legs en capital
  - 1027 Mise à disposition (chez le bénéficiaire)<sup>2</sup>
- 103 Plan de relance FCTVA
- 106 Réserves
  - 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés

#### 11 REPORT À NOUVEAU (solde créditeur ou débiteur) 2

- 110 Report à nouveau (solde créditeur)
- 119 Report à nouveau (solde débiteur)

#### 12 RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou déficitaire)<sup>2</sup>

#### 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

- 131 Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables
  - 1314 Communes
    - 13141 Communes membres du GFP
    - 13146 Attributions de compensation d'investissement
    - 13148 Autres communes
  - 1315 Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
    - 13151 GFP de rattachement
    - 13156 Attributions de compensation d'investissement
    - 13158 Autres groupements
  - 1318 Autres
- 132 Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables
  - 1324 Communes
    - 13241 Communes membres du GFP
    - 13246 Attributions de compensation d'investissement

---

<sup>7</sup> Les comptes de cette classe sont en principe budgétaires mais peuvent parfois enregistrer des opérations non budgétaires. Toutefois, les comptes 1027, 110, 119, 12, 15x1, 16883, 16884, 16888, 193 et 194 ne sont jamais budgétaires.

<sup>2</sup> Comptes non budgétaires



- 13248 Autres communes
- 1325 Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
  - 13251 GFP de rattachement
  - 13256 Attributions de compensation d'investissement
  - 13258 Autres groupements
- 1328 Autres
- 133 Fonds affectés à l'équipement amortissable
  - 1335 Amendes de radars automatiques et amendes de police
  - 1336 Fonds communaux et intercommunaux
    - 13361 Dotation d'équipement des territoires ruraux
    - 13362 Dotation de soutien à l'investissement local
  - 1338 Autres
- 134 Fonds affectés à l'équipement non amortissable
  - 1345 Amendes de radars automatiques et amendes de police
  - 1346 Fonds communaux et intercommunaux
    - 13461 Dotation d'équipement des territoires ruraux
    - 13462 Dotation de soutien à l'investissement local
  - 1348 Autres
- 138 Autres subventions d'investissement non transférables
- 139 Subventions d'investissement transférées au compte de résultat
  - 1391 Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables (à subdiviser comme le compte 131)
  - 1393 Fonds affectés à l'équipement (à subdiviser comme le compte 133)

## **15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

- 151 Provisions pour risques
  - 1511 Provisions pour litiges et contentieux
    - 15111 Provisions pour litiges et contentieux (non budgétaires)
    - 15112 Provisions pour litiges et contentieux (budgétaires)
  - 1517 Provisions pour garanties d'emprunt
    - 15171 Provisions pour garanties d'emprunts (non budgétaires)
    - 15172 Provisions pour garanties d'emprunts (budgétaires)
  - 1518 Autres provisions pour risques
    - 15181 Autres provisions pour risques (non budgétaires)
    - 15182 Autres provisions pour risques (budgétaires)
- 152 Provisions pour risques et charges sur emprunts
  - 1521 Provisions pour risques et charges sur emprunts (non budgétaire)
  - 1522 Provisions pour risques et charges sur emprunts (budgétaire)
- 158 Autres provisions pour risques et charges
  - 1581 Autres provisions pour charges (non budgétaires)
  - 1582 Autres provisions pour charges (budgétaires)

## **16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES**

- 163 Emprunts obligataires
  - 1631 Emprunts obligataires
    - 16311 Emprunts obligataires remboursables in fine
    - 16318 Autres emprunts obligataires
  - 1632 Opérations sur capital non échu des emprunts obligataires remboursables *in fine* – Anticipation du remboursement en capital
- 164 Emprunts auprès des établissements financiers

- 1641 Emprunts en euros
- 1643 Emprunts en devises
- 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie
  - 16441 Opérations afférentes à l'emprunt
  - 16449 Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie
- 1645 Remboursements temporaires sur emprunts auprès des établissements financiers
  - 16451 Remboursements temporaires sur emprunts en euros
  - 16452 Remboursements temporaires sur emprunts en devises
- 165 Dépôts et cautionnements reçus
- 166 Refinancement de dette
- 167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières
- 168 Autres emprunts et dettes assimilées
  - 1681 Autres emprunts
  - 1687 Autres dettes
    - 16874 Communes
      - 168741 Communes membres du GFP
      - 168748 Autres communes
    - 16875 Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
      - 168751 GFP de rattachement
      - 168758 Autres groupements
    - 16878 Autres organismes et particuliers
  - 1688 Intérêts courus<sup>2</sup>
    - 16883 Intérêts courus sur emprunts obligataires
    - 16884 Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements financiers
    - 16888 Intérêts sur autres emprunts et dettes assimilées
- 169 Primes de remboursement des obligations

## **18 COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES – RÉGIES NON PERSONNALISÉES)**

- 181 Compte de liaison : affectation à ...(budgets annexes – régies non personnalisées)

## **19 NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS D'OPÉRATIONS**

- 192 Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations
- 193 Autres neutralisations et régularisations d'opérations<sup>2</sup>
- 194 Provisions pour risques et charges sur emprunts – Stock à la date de première application<sup>2</sup>
- 197 Neutralisation des provisions et dépréciations
- 198 Neutralisation des amortissements

---

2 Comptes non budgétaires

## CLASSE 2 – COMPTES D'IMMOBILISATIONS<sup>8</sup>

### - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- 202 Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme
- 203 Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion
- 204 Subventions d'équipement versées
  - 2041 Subventions d'équipement aux organismes publics
    - 20411 État
      - 204111 Biens mobiliers, matériel et études
      - 204112 Bâtiments et installations
      - 204113 Projets d'infrastructures d'intérêt national
      - 204114 Voirie
      - 204115 Monuments historiques
    - 20414 Communes
      - 204141 Communes membres du GFP
        - 2041411 Biens mobiliers, matériel et études
        - 2041412 Bâtiments et installations
        - 2041413 Projets d'infrastructures d'intérêt national
      - 204148 Autres communes
        - 2041481 Biens mobiliers, matériel et études
        - 2041482 Bâtiments et installations
        - 2041483 Projets d'infrastructures d'intérêt national
    - 20415 Groupements de collectivités, EPL et collectivités à statut particulier
      - 204151 GFP de rattachement
        - 2041511 Biens mobiliers, matériel et études
        - 2041512 Bâtiments et installations
        - 2041513 Projets d'infrastructures d'intérêt national
      - 204153 EPL et services rattachés
        - 2041531 Caisse des écoles
          - 20415311 Biens mobiliers, matériel et études
          - 20415312 Bâtiments et installations
          - 20415313 Projets d'infrastructures d'intérêt national
        - 2041532 CCAS
          - 20415321 Biens mobiliers, matériel et études
          - 20415322 Bâtiments et installations
          - 20415323 Projets d'infrastructures d'intérêt national
        - 2041533 A caractère administratif
          - 20415331 Biens mobiliers, matériel et études
          - 20415332 Bâtiments et installations
          - 20415333 Projets d'infrastructures d'intérêt national
        - 2041534 A caractère industriel et commercial
          - 20415341 Biens mobiliers, matériel et études
          - 20415342 Bâtiments et installations
          - 20415343 Projets d'infrastructures d'intérêt national
    - 20418 Organismes publics divers
      - 204181 Biens mobiliers, matériel et études
      - 204182 Bâtiments et installations
      - 204183 Projets d'infrastructures d'intérêt national
    - 2042 Subventions d'équipement aux personnes de droit privé
      - 20421 Biens mobiliers, matériel et études
      - 20422 Bâtiments et installations

---

<sup>8</sup> Les comptes de cette classe sont en principe budgétaires mais peuvent parfois enregistrer des opérations non budgétaires. Toutefois, les comptes 229x, 24x, 27682, 27684, 27688 et 29x1 ne sont jamais budgétaires.

- 20423 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 2044 Subventions d'équipement en nature
  - 20441 Organismes publics
    - 204411 Biens mobiliers, matériel et études
    - 204412 Bâtiments et installations
    - 204413 Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 20442 Personnes de droit privé
    - 204421 Biens mobiliers, matériel et études
    - 204422 Bâtiments et installations
    - 204423 Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 2046 Attributions de compensation d'investissement
- 205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires
  - 2051 Concessions et droits similaires
  - 2053 Droit de superficie
- 208 Autres immobilisations incorporelles
  - 2087 Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 2088 Autres immobilisations incorporelles

## **21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

- 211 Terrains
  - 2111 Terrains nus
  - 2112 Terrains de voirie
  - 2113 Terrains aménagés autres que voirie
  - 2114 Terrains de gisement
  - 2115 Terrains bâtis
  - 2116 Cimetière
  - 2117 Bois et forêts
  - 2118 Autres terrains
- 212 Agencements et aménagements de terrains
- 213 Constructions
  - 2131 Bâtiments publics
  - 2132 Bâtiments privés
  - 2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions
  - 2138 Autres constructions
- 214 Constructions sur sol d'autrui
  - 2141 Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics
  - 2142 Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport
  - 2143 Constructions sur sol d'autrui – Droit de superficie
  - 2145 Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements
  - 2148 Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions
- 215 Installations, matériel et outillage techniques
  - 2151 Réseaux de voirie
  - 2152 Installations de voirie
  - 2153 Réseaux divers
    - 21531 Réseaux d'adduction d'eau
    - 21532 Réseaux d'assainissement
    - 21538 Autres réseaux
  - 2156 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
  - 2157 Matériel et outillage technique
  - 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques
- 216 Biens historiques et culturels
  - 2161 Biens historiques et culturels immobiliers

- 21611 Biens sous-jacents
- 21612 Dépenses ultérieures immobilisées
- 2162 Biens historiques et culturels mobiliers
  - 21621 Biens sous-jacents
  - 21622 Dépenses ultérieures immobilisées
- 217 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition
  - 2171 Terrains
  - 2172 Agencements et aménagements de terrains
  - 2173 Constructions
  - 2174 Constructions sur sol d'autrui
  - 2175 Installations, matériel et outillage techniques
    - 21751 Réseaux de voirie
    - 21752 Installation de voirie
    - 21753 Réseaux divers
    - 21757 Matériel et outillage techniques
    - 21758 Autres installations, matériel et outillage techniques
  - 2176 Biens historiques et culturels
    - 21761 Biens historiques et culturels immobiliers
      - 217611 Biens sous-jacents
      - 217612 Dépenses ultérieures immobilisées
    - 21762 Biens historiques et culturels mobiliers
      - 217621 Biens sous-jacents
      - 217622 Dépenses ultérieures immobilisées
  - 2178 Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
- 218 Autres immobilisations corporelles
  - 2181 Installations générales, agencements et aménagements divers
  - 2182 Matériel de transport
  - 2183 Matériel informatique
  - 2184 Matériel de bureau et mobilier
  - 2186 Cheptel
  - 2188 Autres

## **22 IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION**

- 221 Terrains
- 222 Agencements et aménagements de terrains
- 223 Constructions
- 224 Constructions sur sol d'autrui
- 225 Installations, matériel et outillage techniques
  - 2251 Réseaux de voirie
  - 2252 Installation de voirie
  - 2253 Réseaux divers
  - 2256 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
  - 2257 Matériel et outillage techniques
  - 2258 Autres installations, matériel et outillage techniques
- 226 Biens historiques et culturels
  - 2261 Biens historiques et culturels immobiliers
    - 22611 Biens sous-jacents
    - 22612 Dépenses ultérieures immobilisées
  - 2262 Biens historiques et culturels mobiliers
    - 22621 Biens sous-jacents
    - 22622 Dépenses ultérieures immobilisées
- 228 Autres immobilisations corporelles
- 229 Droits de l'affectant<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Comptes non budgétaires

## **23 IMMOBILISATIONS EN COURS**

- 231 Immobilisations corporelles en cours
- 232 Immobilisations incorporelles en cours
  - 2324 Subventions d'équipement versées
  - 2328 Autres immobilisations incorporelles
- 235 Part investissement P.P.P.
- 236 Avances versées aux E.P.L.E. sur immobilisations
- 237 Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles
- 238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles

## **24 IMMOBILISATIONS AFFECTÉES, CONCÉDÉES, AFFERMÉES OU MISES À DISPOSITION<sup>1</sup>**

- 241 Mises en concession ou en affermage
- 242 Mises à disposition dans le cadre du transfert de compétences
- 243 Mises en affectation à une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière
- 244 Immobilisations mises en affectation à un centre communal d'action sociale
- 245 Immobilisations mises en affectation à une caisse des écoles
- 246 Mises en affectation à un établissement public de coopération intercommunale, une entente ou un syndicat mixte
- 248 Autres mises en affectation
- 249 Droits du remettant
  - 2491 Mises en concession ou en affermage
  - 2492 Mises à disposition dans le cadre du transfert de compétences
  - 2493 Mises en affectation à une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière
  - 2494 Mises en affectation à un centre communal d'action sociale
  - 2495 Mises en affectation à une caisse des écoles
  - 2496 Mises en affectation à un établissement public de coopération intercommunale, une entente ou un syndicat mixte
  - 2498 Autres mises en affectation

## **26 PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS**

- 261 Titres de participation
- 266 Autres formes de participation
- 269 Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés

## **27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

- 271 Titres immobilisés (droits de propriété)
- 272 Titres immobilisés (droits de créance)
- 273 Compte de placements (long terme)
  - 2731 Compte de placements rémunérés
  - 2732 Fonds d'épargne forestière
- 274 Prêts
- 275 Dépôts et cautionnements versés
- 276 Autres créances immobilisées
  - 2761 Créances pour avances en garanties d'emprunt
  - 2762 Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.
  - 2763 Créances sur des collectivités publiques
    - 27634 Communes
      - 276341 Communes membres du GFP

---

<sup>1</sup> Comptes non budgétaires

- 276348 Autres communes
- 27635 Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
  - 276351 GFP de rattachement
  - 276358 Autres groupements
- 27638 Autres établissements publics
- 2764 Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé
- 2768 Intérêts courus <sup>1</sup>
  - 27682 Intérêts courus sur titres immobilisés (droits de créance)
  - 27684 Intérêts courus sur prêts
  - 27688 Intérêts courus sur créances diverses
- 279 Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés

## **28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS**

- 280 Amortissements des immobilisations incorporelles
  - 2802 Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme
  - 2803 Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion
  - 2804 Subventions d'équipement versées
    - 28041 Subventions d'équipement aux organismes publics
      - 280411 État
        - 2804111 Biens mobiliers, matériel et études
        - 2804112 Bâtiments et installations
        - 2804113 Projets d'infrastructures d'intérêt national
        - 2804114 Voirie
        - 2804115 Monuments historiques
      - 280414 Communes
        - 2804141 Communes membres du GFP
          - 28041411 Biens mobiliers, matériel et études
          - 28041412 Bâtiments et installations
          - 28041413 Projets d'infrastructures d'intérêt national
        - 2804148 Autres communes
          - 28041481 Biens mobiliers, matériel et études
          - 28041482 Bâtiments et installations
          - 28041483 Projets d'infrastructures d'intérêt national
      - 280415 Groupements de collectivités et EPL et collectivités à statut particulier
        - 2804151 GFP de rattachement
          - 28041511 Biens mobiliers, matériel et études
          - 28041512 Bâtiments et installations
          - 28041513 Projets d'infrastructures d'intérêt national
        - 2804153 EPL et services rattachés
          - 28041531 Caisse des écoles
            - 280415311 Biens mobiliers, matériel et études
            - 280415312 Bâtiments et installations
            - 280415313 Projets d'infrastructures d'intérêt national
        - 28041532 CCAS
          - 280415321 Biens mobiliers, matériel et études
          - 280415322 Bâtiments et installations
          - 280415323 Projets d'infrastructures d'intérêt national
        - 28041533 A caractère administratif
          - 280415331 Biens mobiliers, matériel et études
          - 280415332 Bâtiments et installations
          - 280415333 Projets d'infrastructures d'intérêt national

---

<sup>1</sup> Comptes non budgétaires

- 28041534 A caractère industriel et commercial
  - 280415341 Biens mobiliers, matériel et études
  - 280415342 Bâtiments et installations
  - 280415343 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 280418 Organismes publics divers
  - 2804181 Biens mobiliers, matériel et études
  - 2804182 Bâtiments et installations
  - 2804183 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 28042 Subventions d'équipement aux personnes de droit privé
  - 280421 Biens mobiliers, matériel et études
  - 280422 Bâtiments et installations
  - 280423 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 28044 Subventions d'équipement en nature
  - 280441 Organismes publics
    - 2804411 Biens mobiliers, matériel et études
    - 2804412 Bâtiments et installations
    - 2804413 Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 280442 Personnes de droit privé
    - 2804421 Biens mobiliers, matériel et études
    - 2804422 Bâtiments et installations
    - 2804423 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 28046 Attributions de compensation d'investissement
- 2805 Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires
- 2808 Autres immobilisations incorporelles
  - 28087 Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 28088 Autres immobilisations incorporelles
- 281 Amortissements des immobilisations corporelles
  - 2811 Terrains de gisement
  - 2812 Agencements et aménagements de terrains
  - 2813 Constructions
    - 28131 Bâtiments publics
    - 28132 Bâtiments privés
    - 28135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions
    - 28138 Autres constructions
  - 2814 Constructions sur sol d'autrui
    - 28141 Constructions sur sol d'autrui – Bâtiments publics
    - 28142 Constructions sur sol d'autrui – Immeubles de rapport
    - 28143 Constructions sur sol d'autrui – Droit de superficie
    - 28145 Constructions sur sol d'autrui – Installations générales, agencements, aménagements
    - 28148 Constructions sur sol d'autrui – Autres constructions
- 2815 Installations, matériel et outillage techniques
  - 28151 Réseaux de voirie
  - 28152 Installations de voirie
  - 28153 Réseaux divers
    - 281531 Réseaux d'adduction d'eau
    - 281532 Réseaux d'assainissement
    - 281538 Autres réseaux
  - 28156 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
  - 28157 Matériel et outillage technique
  - 28158 Autres installations, matériel et outillage techniques
- 2816 Biens historiques et culturels – dépenses ultérieures amortissables
- 2817 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition
  - 28171 Terrains de gisement



- 28172 Agencements et aménagements de terrains
- 28173 Constructions
- 28174 Constructions sur sol d'autrui
- 28175 Installations, matériel et outillage techniques
  - 281751 Réseaux de voirie
  - 281752 Installation de voirie
  - 281753 Réseaux divers
  - 281757 Matériel et outillage techniques
  - 281758 Autres installations, matériel et outillage techniques
- 28176 Biens historiques et culturels – dépenses ultérieures amortissables
- 28178 Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
- 2818 Autres immobilisations corporelles
  - 28181 Installations générales, agencements et aménagements divers
  - 28182 Matériel de transport
  - 28183 Matériel informatique
  - 28184 Matériel de bureau et mobilier
  - 28186 Cheptel
  - 28188 Autres
- 282 Amortissements des immobilisations reçues en affectation
  - 2821 Terrains de gisement
  - 2822 Agencements et aménagements de terrains
  - 2823 Constructions
  - 2824 Constructions sur sol d'autrui
  - 2825 Installations, matériel et outillage techniques
    - 28251 Réseaux de voirie
    - 28252 Installation de voirie
    - 28253 Réseaux divers
    - 28256 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
    - 28257 Matériel et outillage techniques
    - 28258 Autres installations, matériel et outillage techniques
- 2826 Biens historiques et cultures – dépenses ultérieures amortissables
- 2828 Autres immobilisations corporelles

## **29 DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS**

- 290 Dépréciations des immobilisations incorporelles
  - 2904 Subventions d'équipement versées
    - 29041 Subventions d'équipement versées (non budgétaire)
    - 29042 Subventions d'équipement versées (budgétaire)
  - 2905 Marques, procédés, droits et valeurs similaires
    - 29051 Marques, procédés, droits et valeurs similaires (non budgétaire)
    - 29052 Marques, procédés, droits et valeurs similaires (budgétaire)
  - 2908 Autres immobilisations incorporelles
    - 29081 Autres immobilisations incorporelles (non budgétaire)
    - 29082 Autres immobilisations incorporelles (budgétaire)
- 291 Dépréciations des immobilisations corporelles
  - 2911 Terrains
    - 29111 Terrains (non budgétaire)
    - 29112 Terrains (budgétaire)
  - 2912 Agencements et aménagements de terrains
    - 29121 Agencements et aménagements de terrains (non budgétaire)
    - 29122 Agencements et aménagements de terrains (budgétaires)
  - 2913 Constructions
    - 29131 Constructions (non budgétaire)
    - 29132 Constructions (budgétaire)

- 2914 Constructions sur sol d'autrui
  - 29141 Constructions sur sol d'autrui (non budgétaire)
  - 29142 Constructions sur sol d'autrui (budgétaire)
- 2915 Installations, matériel et outillage techniques
  - 29151 Réseaux de voirie
    - 291511 Réseaux de voirie (non budgétaire)
    - 291512 Réseaux de voirie (budgétaire)
  - 29152 Installations de voirie
    - 291521 Installations de voirie (non budgétaire)
    - 291522 Installations de voirie (budgétaire)
  - 29153 Réseaux divers
    - 291531 Réseaux divers (non budgétaire)
    - 291532 Réseaux divers (budgétaire)
  - 29156 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
    - 291561 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile (non budgétaire)
    - 291562 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile (budgétaire)
  - 29157 Matériel et outillage techniques
    - 291571 Matériel et outillage techniques (non budgétaire)
    - 291572 Matériel et outillage techniques (budgétaire)
  - 29158 Autres installations, matériel et outillage techniques
    - 291581 Autres installations, matériel et outillage techniques (non budgétaire)
    - 291582 Autres installations, matériel et outillage techniques (budgétaire)
- 2916 [Biens historiques et culturels – dépenses ultérieures dépréciables](#)
  - 29161 [Dépenses ultérieures dépréciables](#) (non budgétaire)
  - 29162 [Dépenses ultérieures dépréciables](#) (budgétaire)
- 2917 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition
  - 29171 Terrains
    - 291711 (non budgétaire)
    - 291712 (budgétaire)
  - 29172 Agencements et aménagements de terrains
    - 291721 Agencements et aménagements de terrains (non budgétaire)
    - 291722 Agencements et aménagements de terrains (budgétaire)
  - 29173 Constructions
    - 291731 Constructions (non budgétaire)
    - 291732 Constructions (budgétaire)
  - 29174 Constructions sur sol d'autrui
    - 291741 Constructions sur sol d'autrui (non budgétaire)
    - 291742 Constructions sur sol d'autrui (budgétaire)
  - 29175 Installations, matériel et outillage techniques
    - 291751 Réseaux de voirie
      - 2917511 Réseaux de voirie (non budgétaire)
      - 2917512 Réseaux de voirie (budgétaire)
    - 291752 Installation de voirie
      - 291752 Installation de voirie (non budgétaire)
      - 291752 Installation de voirie (budgétaire)
    - 291753 Réseaux divers
      - 2917531 Réseaux divers (non budgétaire)
      - 2917532 Réseaux divers (budgétaire)
    - 291757 Matériel et outillage techniques
      - 2917571 Matériel et outillage techniques (non budgétaire)

- 2917572 Matériel et outillage techniques (budgétaire)
- 291758 Autres installations, matériel et outillage techniques
  - 2917581 Autres installations, matériel et outillage techniques (non budgétaire)
  - 2917581 Autres installations, matériel et outillage techniques (budgétaire)
- 29176 Biens historiques et culturels - dépenses ultérieures dépréciables
  - 291761 Dépenses ultérieures dépréciables (non budgétaire)
  - 291762 Dépenses ultérieures dépréciables (budgétaire)
- 29178 Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 291781 Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition (non budgétaire)
  - 291782 Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition (budgétaire)
- 2918 Autres immobilisations corporelles
  - 29181 Autres immobilisations corporelles (non budgétaire)
  - 29182 Autres immobilisations corporelles (budgétaire)
- 292 Dépréciations des immobilisations reçues en affectation
  - 2921 Terrains
    - 29211 Terrains (non budgétaire)
    - 29212 Terrains (budgétaire)
  - 2922 Agencements et aménagements de terrains
    - 29221 Agencements et aménagements de terrains (non budgétaire)
    - 29222 Agencements et aménagements de terrains (budgétaire)
  - 2923 Constructions
    - 29231 Constructions (non budgétaire)
    - 29232 Constructions (budgétaire)
  - 2924 Constructions sur sol d'autrui
    - 29241 Constructions sur sol d'autrui (non budgétaire)
    - 29242 Constructions sur sol d'autrui (budgétaire)
  - 2925 Installations, matériel et outillage techniques
    - 29251 Réseaux de voirie
      - 292511 Réseaux de voirie (non budgétaire)
      - 292512 Réseaux de voirie (budgétaire)
    - 29252 Installations de voirie
      - 292521 Installations de voirie (non budgétaire)
      - 292522 Installations de voirie (budgétaire)
    - 29253 Réseaux divers
      - 292531 Réseaux divers (non budgétaire)
      - 292532 Réseaux divers (budgétaire)
    - 29256 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
      - 292561 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile (non budgétaire)
      - 292562 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile (budgétaire)
    - 29257 Matériel et outillage techniques
      - 292571 Matériel et outillage techniques (non budgétaire)
      - 292572 Matériel et outillage techniques (budgétaire)
    - 29258 Autres installations, matériel et outillage techniques
      - 292581 Autres installations, matériel et outillage techniques (non budgétaire)
      - 292582 Autres installations, matériel et outillage techniques (budgétaire)
  - 2926 Biens historiques et culturels – dépenses ultérieures dépréciables

- 29261 Dépenses ultérieures dépréciables (non budgétaire)
- 29262 Dépenses ultérieures dépréciables
- 2928 Autres immobilisations corporelles
  - 29281 Autres immobilisations corporelles (non budgétaire)
  - 29282 Autres immobilisations corporelles (budgétaire)
- 293 Dépréciations des immobilisations en cours
  - 2931 Immobilisations corporelles en cours
    - 29311 Immobilisations corporelles en cours (non budgétaire)
    - 29312 Immobilisations corporelles en cours (budgétaire)
  - 2932 Immobilisations incorporelles en cours
    - 29321 Immobilisations incorporelles en cours (non budgétaire)
    - 29322 Immobilisations incorporelles en cours (budgétaire)
- 296 Dépréciations des participations et créances rattachées à des participations
  - 2961 Titres de participation
    - 29611 Titres de participation (non budgétaire)
    - 29612 Titres de participation (budgétaire)
  - 2966 Autres formes de participation
    - 29661 Autres formes de participation (non budgétaire)
    - 29662 Autres formes de participation (budgétaire)
- 297 Dépréciations des autres immobilisations financières
  - 2971 Titres immobilisés - Droit de propriété
    - 29711 Titres immobilisés - Droit de propriété (non budgétaire)
    - 29712 Titres immobilisés - Droit de propriété (budgétaire)
  - 2972 Titres immobilisés - Droit de créance
    - 29721 Titres immobilisés – droit de créance (non budgétaire)
    - 29722 Titres immobilisés – droit de créance (budgétaire)
  - 2973 Comptes de placements (long terme)
    - 29731 Compte de placements rémunérés
      - 297311 Compte de placements rémunérés (non budgétaire)
      - 297312 Compte de placements rémunérés (budgétaire)
    - 29732 Fonds d'épargne forestière
      - 297321 Fonds d'épargne forestière (non budgétaire)
      - 297322 Fonds d'épargne forestière (budgétaire)
  - 2974 Prêts
    - 29741 Prêts (non budgétaires)
    - 29742 Prêts (budgétaires)
  - 2975 Dépôts et cautionnements versés
    - 29751 Dépôts et cautionnement versés (non budgétaire)
    - 29752 Dépôts et cautionnement versés (budgétaire)
  - 2976 Autres créances immobilisées
    - 29761 Créances pour avances en garanties d'emprunt
      - 297611 Créances pour avances en garantie d'emprunt (non budgétaire)
      - 297612 Créances pour avances en garantie d'emprunt (budgétaire)
    - 29762 Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.
      - 297621 Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A. (non budgétaire)
      - 297622 Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A. (budgétaire)
    - 29763 Créances sur des collectivités publiques
      - 297631 Créances sur des collectivités publiques (non budgétaire)
      - 297632 Créances sur des collectivités publiques (budgétaire)
    - 29764 Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé
      - 297641 Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé (non budgétaire)
      - 297642 Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé

(budgétaire)

**CLASSE 3 – COMPTES DE STOCKS ET EN-COURS<sup>9</sup>****31 MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)**

- 311 Matières premières et fournitures autres que terrains
- 315 Terrains à aménager

**32 AUTRES APPROVISIONNEMENTS****33 EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS**

- 331 Produits en cours
- 335 Travaux en cours
  - 3351 Terrains
  - 3354 Études et prestations de services
  - 3355 Travaux
  - 3358 Frais annexes

**34 EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES****35 STOCKS DE PRODUITS**

- 351 Produits intermédiaires
- 355 Produits finis
  - 3551 Produits finis (autres que terrains aménagés)
  - 3555 Terrains aménagés
- 358 Produits résiduels

**37 STOCKS DE MARCHANDISES ET DE TERRAINS NUS****39 DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS ET EN-COURS**

- 391 Dépréciations des matières premières (et fournitures)
  - 3911 Dépréciations des matières premières (et fournitures) (non budgétaire)
  - 3912 Dépréciations des matières premières (et fournitures) (budgétaire)
- 392 Dépréciations des autres approvisionnements (non budgétaire)
- 393 Dépréciations des en-cours de production de biens
  - 3931 Dépréciations des en-cours de production de biens (non budgétaire)
  - 3932 Dépréciations des en-cours de production de biens (budgétaire)
- 394 Dépréciations des en-cours de production de services
  - 3941 Dépréciations des en-cours de production de services (non budgétaire)
  - 3942 Dépréciations des en-cours de production de services (budgétaire)
- 395 Dépréciations des stocks de produits
  - 3951 Dépréciations des stocks de produits (non budgétaire)
  - 3952 Dépréciations des stocks de produits (budgétaire)
- 397 Dépréciations des stocks de marchandises (non budgétaire)

---

<sup>9</sup> Classe de comptes budgétaires à l'exception des comptes 32, 37, 392, 397 et 39x1.

## CLASSE 4 – COMPTES DE TIERS

### 40 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

- 401 Fournisseurs
  - 4011 Fournisseurs
  - 4017 Fournisseurs – Oppositions, retenues de garantie et pénalités de retard d'exécution des marchés
    - 40171 Fournisseurs – Retenues de garantie
    - 40172 Fournisseurs – Cessions, oppositions
    - 40173 Fournisseurs – Pénalités de retard d'exécution des marchés
- 403 Fournisseurs – Lettre-change relevé (L.C.R.)
- 404 Fournisseurs d'immobilisations
  - 4041 Fournisseurs d'immobilisations
  - 4047 Fournisseurs – Oppositions, retenues de garantie et pénalités de retard d'exécution des marchés
    - 40471 Fournisseurs d'immobilisations – Retenues de garantie
    - 40472 Fournisseurs d'immobilisations – Cessions, oppositions
    - 40473 Fournisseurs – pénalités de retard d'exécution des marchés
- 405 Fournisseurs d'immobilisations – Lettre-change relevé (L.C.R.)
- 407 Différences de conversion – Fournisseurs
  - 4071 Différences de conversion – Fournisseurs
  - 4074 Différences de conversion – Fournisseurs d'immobilisations
- 408 Fournisseurs – Factures non parvenues
- 409 Fournisseurs débiteurs
  - 4091 Fournisseurs – Avances versées sur commandes
  - 4093 Mandat – Avance de fonds ou remboursement de débours
  - 4097 Fournisseurs – Avoirs
    - 40971 Fournisseurs – Avoirs – Amiable
    - 40976 Fournisseurs – Avoirs – Contentieux
- 4098 Rabais, remises, ristournes à obtenir et avoirs non encore reçus

### 41 REDEVABLES ET COMPTES RATTACHÉS

- 411 Redevables
- 412 Acquéreurs de terrains aménagés stockés
- 414 Locataires-acquéreurs et locataires
- 415 Traités de coupe de bois (régime forestier)
- 416 Clients – Créances douteuses et irrécouvrables
  - 4161 Créances douteuses
  - 4162 Créances irrécouvrables admises par le juge des comptes
- 417 Différences de conversion – Redevables
- 418 Redevables – Produits non encore facturés
  - 4181 Redevables – Produits non encore facturés
  - 4182 Acquéreurs de terrains aménagés stockés – Produits non encore facturés
- 419 Avances et acomptes reçus
  - 4193 Acquéreurs de terrains aménagés
  - 4198 Autres avances et acomptes reçus

### 42 PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS

- 421 Personnel – Rémunérations dues
- 425 Personnel – Avances et acomptes
- 427 Personnel – Oppositions
- 428 Personnel – Charges à payer et produits à recevoir
  - 4282 Dettes provisionnées sur congés à payer
  - 4286 Autres charges à payer

- 4287 Produits à recevoir
- 429 Déficits et débits des comptables et régisseurs

### **43 SÉCURITÉ SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX**

- 431 Sécurité sociale
- 437 Autres organismes sociaux
- 438 Organismes sociaux – Charges à payer et produits à recevoir
  - 4386 Autres charges à payer
  - 4387 Produits à recevoir

### **44 ETAT ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES**

- 441 État et autres collectivités publiques – Subventions à recevoir
  - 4411 Subventions à recevoir – Amiable
  - 4412 Fonds de soutien
    - 44121 Sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisées
    - 44122 Sortie des emprunts à risques sans IRA capitalisées
  - 4416 Subventions à recevoir – Contentieux
- 442 État - Impôts et taxes recouvrables sur des tiers
  - 4421 Prélèvement à la source – Impôt sur le revenu
  - 4428 Autres
- 443 Opérations particulières avec l'État et les collectivités publiques
  - 4431 État
    - 44311 Dépenses
    - 44312 Recettes – Amiable
    - 44316 Recettes – Contentieux
  - 4432 Régions
    - 44321 Dépenses
    - 44322 Recettes – Amiable
    - 44326 Recettes – Contentieux
  - 4433 Départements
    - 44331 Dépenses
    - 44332 Recettes – Amiable
    - 44336 Recettes – Contentieux
  - 4434 Communes
    - 44341 Dépenses
    - 44342 Recettes – Amiable
    - 44346 Recettes – Contentieux
  - 4435 Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
    - 44351 Dépenses
    - 44352 Recettes – Amiable
    - 44356 Recettes – Contentieux
  - 4436 Caisses des écoles
    - 44361 Dépenses
    - 44362 Recettes – Amiable
    - 44366 Recettes – Contentieux
  - 4437 CCAS
    - 44371 Dépenses
    - 44372 Recettes – Amiable
    - 44376 Recettes – Contentieux
  - 4438 Autres établissements publics locaux-
    - 44381 Dépenses
    - 44382 Recettes – Amiable
    - 44386 Recettes – Contentieux
- 445 État – Taxes sur le chiffre d'affaires



- 4452 TVA due intracommunautaire
- 4455 Taxes sur le chiffre d'affaires à décaisser
  - 44551 T.V.A. à décaisser
  - 44558 Taxes assimilées à la T.V.A.
- 4456 Taxes sur le chiffre d'affaires déductibles
  - 44562 T.V.A. sur immobilisations
  - 44566 T.V.A. sur autres biens et services
  - 44567 Crédit de T.V.A. à reporter
  - 44568 Taxes assimilées à la T.V.A.
- 4457 Taxes sur le chiffre d'affaires collectées
  - 44571 T.V.A. collectée
  - 44578 Taxes assimilées à la T.V.A.
- 4458 Taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente.
  - 44581 Acomptes – régime simplifié d'imposition
  - 44583 Remboursement de taxes sur le chiffre d'affaires demandé
  - 44585 TVA à régulariser – Retenue de garantie
  - 44588 Autres taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente
    - 445884 TVA déduite sur avances versées – Régime des encaissements
    - 445885 TVA décaissée sur avances reçues – Régime des encaissements
    - 445886 TVA à déduire lors du paiement – Régime des encaissements
    - 445888 Autres taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente
- 447 Autres impôts, taxes et versements assimilés.
- 448 État et autres organismes publics – Charges à payer et produits à recevoir
  - 4486 Autres charges à payer
  - 4487 Produits à recevoir
- 449 Quotas d'émission de GES à acquérir

#### **45 COMPTABILITÉ DISTINCTE RATTACHÉE**

- 451 Compte de rattachement avec...(à subdiviser par budget annexe)
- 454 Travaux effectués d'office pour le compte de tiers (à subdiviser par opération)<sup>1</sup>
  - 4541 Dépenses
  - 4542 Recettes
- 455 Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)<sup>1</sup>
  - 4551 Dépenses
  - 4552 Recettes
- 456 Recettes sur rôle pour compte de tiers
  - 4561 Redevables sur rôle pour le compte de tiers
  - 4567 Produits sur rôle pour le compte de tiers
  - 4568 TVA sur rôle pour compte de tiers
    - 45681 Prise en compte
    - 45682 Encaissements
  - 4569 Versement sur rôle pour le compte de tiers
    - 45691 Produits
    - 45692 TVA
- 458 Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)<sup>1</sup>
  - 4581 Dépenses (à subdiviser par mandat)
  - 4582 Recettes (à subdiviser par mandat)

#### **46 DÉBITEURS ET CRÉDITEURS DIVERS**

- 461 Dons et legs en instance

---

<sup>1</sup> Comptes budgétaires

<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Comptes budgétaires

- 462 Créances sur cessions d'immobilisations
  - 4621 Créances sur cessions d'immobilisations – Amiable
  - 4626 Créances sur cessions d'immobilisations – Contentieux
- 463 Emprunts souscrits dans le public gérés par la collectivité
  - 4631 Souscriptions reçues
  - 4632 Intérêts à payer
  - 4633 Titres amortis (ou capital) à rembourser
- 464 Opérations pour le compte de particuliers
  - 4641 Coupes affouagères distribuées en nature
  - 4642 Coupes affouagères à répartir
  - 4643 Vacations encaissées à reverser
  - 4645 Fonds des bénéficiaires d'une mesure d'accompagnement social personnalisé
  - 4648 Opérations pour le compte de particuliers
- 465 Avances en garantie d'emprunt
- 466 Excédents de versement
- 467 Autres comptes débiteurs ou créditeurs
  - 4671 Autres comptes créditeurs
    - 46711 Autres comptes créditeurs
    - 46717 Autres comptes créditeurs – Cessions, oppositions
  - 4672 Autres comptes débiteurs
    - 46721 Débiteurs divers – Amiable
    - 46726 Débiteurs divers – Contentieux
- 4675 Opérations avec des gérants d'immeubles, des régisseurs intéressés ou des mandataires
  - 46751 Opérations avec des gérants d'immeubles et des régisseurs intéressés
  - 46752 Mandataire – Opérations déléguées – Recettes
- 4677 Différences de conversion – Débiteurs ou créditeurs divers
  - 46771 Différences de conversion – Créditeurs divers
  - 46772 Différences de conversion – Débiteurs divers
- 468 Divers – Charges à payer et produits à recevoir
  - 4686 Charges à payer
  - 4687 Produits à recevoir

#### **47 COMPTES TRANSITOIRES OU D'ATTENTE**

- 471 Recettes à classer ou à régulariser
  - 4711 Versements des régisseurs
  - 4712 Virements réimputés
  - 4713 Recettes perçues avant émission des titres
    - 47131 Versements sur contributions directes
    - 47132 Versements sur dotation globale de fonctionnement
    - 47133 Fonds d'emprunt
    - 47134 Subventions
    - 47138 Autres
  - 4714 Recettes à réimputer
    - 47141 Recettes perçues en excédent à réimputer
      - 471411 Excédent à réimputer – Personnes physiques
      - 471412 Excédent à réimputer – Personnes morales
    - 47142 Frais de saisie perçus avant prise en charge
    - 47143 Flux d'encaissements à réimputer
  - 4715 Recettes à ventiler (carte multi-services)
  - 4716 Versements des mandataires
  - 4717 Recettes relevé banque de France et DFT
    - 47171 Recettes relevé BDF – hors Héra
    - 47172 Recettes relevé BDF – Héra

- 47173 Recettes relevé DFT – hors Héra
- 47174 Recettes relevé DFT – Héra
- 4718 Autres recettes à régulariser
- 472 Dépenses à classer ou à régulariser
  - 4721 Dépenses réglées sans mandatement préalable
    - 47211 Remboursement d'annuités d'emprunt
    - 47218 Autres dépenses
  - 4722 Commissions bancaires en instance de mandatement
  - 4725 Allocations et secours
  - 4727 Avance pour achat de valeurs mobilières
  - 4728 Autres dépenses à régulariser
- 475 Recettes sur rôle
  - 4751 Redevables sur rôle
  - 4757 Produits sur rôle
  - 4758 TVA sur rôle
  - 4759 Versements du tiers en charge du rôle
- 476 Différences de conversion – Actif
  - 4761 Diminution des créances
    - 47611 Diminution des prêts
    - 47612 Diminution d'autres créances
  - 4762 Augmentation des dettes
    - 47621 Augmentation d'emprunts et dettes assimilées
    - 47622 Augmentation d'autres dettes
  - 4768 Différences compensées par couverture de change
- 477 Différences de conversion – Passif
  - 4771 Augmentation des créances
    - 47711 Augmentation des prêts
    - 47712 Augmentation d'autres créances
  - 4772 Diminution des dettes
    - 47721 Diminution d'emprunts et dettes assimilées
    - 47722 Diminution d'autres dettes
  - 4778 Différences compensées par couverture de change
- 478 Autres comptes transitoires
  - 4781 Frais de poursuite rattachés
  - 4784 Arrondis sur déclaration de TVA
  - 4788 Autres comptes transitoires

#### **48 COMPTES DE RÉGULARISATION**

- 481 Charges à répartir sur plusieurs exercices <sup>1</sup>
  - 4815 Charges liées à la crise sanitaire Covid-19
  - 4816 Frais d'émission des emprunts
  - 4817 Indemnités de renégociation de la dette
  - 4818 Charges à étaler
- 486 Charges constatées d'avance
- 487 Produits constatés d'avance

#### **49 DÉPRÉCIATIONS DES COMPTES DE TIERS**

- 491 Dépréciations des comptes de redevables
  - 4911 Dépréciations des comptes de redevables (non budgétaires)
  - 4912 Dépréciations des comptes de redevables (budgétaires)
- 496 Dépréciations des comptes de débiteurs divers
  - 4961 Dépréciations des comptes de débiteurs divers (non budgétaires)
  - 4962 Dépréciations des comptes de débiteurs divers (budgétaires)

---

<sup>1</sup> Comptes budgétaires

**CLASSE 5 – COMPTES FINANCIERS****50 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT**

- 506 Obligations
- 507 Bons du Trésor
- 508 Autres valeurs mobilières et créances assimilées

**51 TRÉSOR, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILÉS**

- 511 Valeurs à l'encaissement
  - 5113 Titres spéciaux de paiement
  - 5115 Cartes bancaires à l'encaissement
  - 5116 T.I.P. à l'encaissement
  - 5117 Valeurs impayées
    - 51172 Chèques impayés
    - 51175 Cartes bancaires impayées
    - 51176 T.I.P. impayés
    - 51178 Autres valeurs impayées
  - 5118 Autres valeurs à l'encaissement
- 515 Compte au Trésor
- 516 Compte de placements (court terme)
  - 5161 Compte de placements rémunérés
  - 5162 Compte à terme
- 518 Intérêts courus
  - 5186 Intérêts courus à payer
  - 5187 Intérêts courus à recevoir
- 519 Crédits de trésorerie
  - 5191 Avances du Trésor
  - 5192 Avances de trésorerie
  - 5193 Lignes de crédit de trésorerie
    - 51931 Lignes de crédit de trésorerie non liées à un emprunt
    - 51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt
  - 5194 Billets de trésorerie
  - 5198 Autres crédits de trésorerie

**54 RÉGIES**

- 541 Disponibilités chez les régisseurs
  - 5411 Régisseurs d'avances (avances)
  - 5412 Régisseurs de recettes (fonds de caisse)
- 542 Disponibilités chez d'autres tiers
  - 5421 Administrateurs de legs
  - 5428 Disponibilités chez d'autres tiers

**55 AVANCES DE TRÉSORERIE VERSÉES**

- 551 Avances à des établissements publics locaux et à certains organismes
  - 5511 Avances aux établissements de santé
  - 5512 Avances aux EPCI en début d'activité
  - 5518 Autres avances aux EPL et organismes
- 552 Avances aux Sociétés d'Économie Mixte
- 553 Avances à des régies dotées de la seule autonomie financière
- 558 Autres avances de trésoreries versées

**58 VIREMENTS INTERNES**

- 580 Opérations d'ordre budgétaires

- 584 Encaissement par lecture optique
- 586 Opérations financières entre le budget principal et ses budgets comptablement rattachés
- 587 Comptes pivots
  - 5871 Compte pivot – Encaissement régie à ventiler
  - 5872 Compte pivot – Admission en non valeur
- 588 Autres virements internes
- 589 Comptes techniques
  - 5891 Reprise des balances d'entrée
  - 5892 Migration
  - 5893 Migration des rôles
  - 5894 Ventilation comptes budgétaires

## **59 DÉPRÉCIATIONS DES COMPTES FINANCIERS**

- 590 Dépréciations des valeurs mobilières de placement
  - 5906 Obligations
    - 59061 Obligations (non budgétaires)
    - 59062 Obligations (budgétaires)
  - 5908 Autres valeurs mobilières et créances assimilées
    - 59081 Autres valeurs mobilières et créances assimilées (non budgétaires)
    - 59082 Autres valeurs mobilières et créances assimilées (budgétaires)
- 595 Dépréciations des avances de trésorerie versées
  - 5951 Dépréciations des avances de trésorerie versées (non budgétaires)
  - 5952 Dépréciations des avances de trésorerie versées (budgétaires)

## CLASSE 6 – COMPTES DE CHARGES

### 60 ACHATS ET VARIATION DES STOCKS

- 601 Achats stockés - Matières premières (et fournitures)
  - 6011 Matières premières et fournitures autres que terrains
  - 6015 Terrains à aménager
- 602 Achats stockés - Autres approvisionnements
- 603 Variation des stocks (approvisionnement et marchandises)
  - 6031 Variation des stocks de matières premières (et fournitures)
    - 60311 Variation des stocks de matières premières et fournitures autres que de terrains
    - 60315 Variation des stocks des terrains à aménager
  - 6032 Variation des stocks des autres approvisionnements
  - 6037 Variation des stocks de marchandises et de terrains nus
- 604 Achats d'études, prestations de services
  - 6041 Achats d'études (autres que terrains à aménager)
  - 6042 Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)
  - 6045 Achats d'études et de prestations de services (terrains à aménager)
- 605 Achats de matériel, équipements et travaux
- 606 Achats non stockés de matières et fournitures
  - 6061 Fournitures non stockables
  - 6062 Fournitures non stockées
  - 6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement
  - 6064 Fournitures administratives
  - 6065 Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)
  - 6067 Fournitures scolaires
  - 6068 Autres matières et fournitures
- 607 Achats de marchandises
  - 6071 Compteurs
  - 6078 Autres marchandises
- 608 Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement
- 609 Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats

### 61-62 AUTRES CHARGES EXTERNES

#### 61 SERVICES EXTÉRIEURS

- 611 Contrats de prestations de services
- 612 Redevances de crédit-bail
- 613 Locations
- 614 Charges locatives et de copropriété
- 615 Entretien et réparations
  - 6152 Entretien et réparations sur biens immobiliers
    - 61521 Terrains
    - 61522 Bâtiments
      - 615221 Bâtiments publics
      - 615228 Autres bâtiments
    - 61523 Voies et réseaux
      - 615231 Voiries
      - 615232 Réseaux
    - 61524 Bois et forêts
  - 6155 Entretien et réparations sur biens mobiliers
    - 61551 Matériel roulant
    - 61558 Autres biens mobiliers
  - 6156 Maintenance
- 616 Primes d'assurances
  - 6161 Multirisques

- 6162 Assurance obligatoire dommage-construction
- 6168 Autres
- 617 Études et recherches
- 618 Divers
- 619 Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs

## **62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS**

- 621 Personnel extérieur au service
  - 6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement
  - 6216 Personnel affecté par le GFP de rattachement
  - 6217 Personnel affecté par la commune membre du GFP
  - 6218 Autre personnel extérieur
- 622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires
- 623 Publicité, publications, relations publiques
- 624 Transports de biens et transports collectifs
- 625 Déplacements et missions
- 626 Frais postaux et frais de télécommunications
- 627 Services bancaires et assimilés.
- 628 Divers
  - 6281 Concours divers (cotisations...)
  - 6282 Frais de gardiennage
  - 6283 Frais de nettoyage des locaux
  - 6284 Redevance pour services rendus
  - 6287 Remboursements de frais
    - 62871 A la collectivité de rattachement <sup>10</sup>
    - 62872 Aux budgets annexes et aux régions
    - 62873 Au CCAS
    - 62874 A la caisse des écoles
    - 62875 Aux communes membres du GFP
    - 62876 Au GFP de rattachement
    - 62878 A des tiers
  - 6288 Autres
- 629 Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs

## **63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS**

- 631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)
- 633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)
- 635 Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts).
- 637 Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)

## **64 CHARGES DE PERSONNEL**

- 641 Rémunérations du personnel
  - 6411 Personnel titulaire
  - 6412 Assistantes maternelles
  - 6413 Personnel non titulaire
  - 6414 Personnel rémunéré à la vacation
  - 6416 Emplois aidés
    - 64161 Emplois jeunes
    - 64162 Emplois d'avenir
    - 64168 Autres emplois aidés
  - 6417 Rémunérations des apprentis
  - 6419 Remboursements sur rémunérations du personnel

---

<sup>10</sup> A ouvrir dans un budget annexe

- 645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance
  - 6450 Charges de sécurité sociale et de prévoyance
  - 6459 Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance
- 647 Autres charges sociales
  - 6470 Autres charges sociales
  - 6479 Remboursements sur autres charges sociales
- 648 Autres charges de personnel

## **65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

- 651 Aides à la personne
  - 6513 Bourses, prix et secours
    - 65131 Bourses
    - 65132 Prix
    - 65133 Secours d'urgence
    - 65134 Aides
    - 65138 Autres secours
  - 6518 Autres (primes, dots...)
- 653 Indemnités
  - 6531 Indemnités, frais de mission et de formation des élus
    - 65311 Indemnités de fonction
    - 65312 Frais de mission et de déplacement
    - 65313 Cotisations de retraite
    - 65314 Cotisations de sécurité sociale - part patronale
    - 65315 Formation
    - 65316 Frais de représentation du [maire](#)
    - 65317 Compensation pour perte de revenus
      - 653171 Compensation pour formation
      - 653172 Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat
    - 6538 Autres organismes
- 654 Pertes sur créances irrécouvrables
  - 6541 Créances admises en non-valeur
  - 6542 Créances éteintes
- 655 Contributions obligatoires
  - 6553 Service d'incendie
  - 6555 Contributions au C.N.F.P.T. (personnel privé d'emploi)
  - 6556 Contributions à des fonds
    - 65561 Contributions au fonds de compensation des charges territoriaux (établissement public de territoire)
    - 65568 Autres contributions
  - 6557 Contributions communales et intercommunales obligatoires
    - 65571 Police d'État
    - 65572 Aide sociale du département
    - 65573 Indemnité de logement des instituteurs
    - 65574 Contributions au titre de la politique de l'habitat
  - 6558 Autres contributions obligatoires
- 657 Subventions
  - 6573 Subventions de fonctionnement aux organismes publics
    - 65731 État
    - 65732 Régions
    - 65733 Départements
    - 65734 Communes
      - 657341 Communes membres du GFP
      - 657348 Autres communes



- 65735 Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
  - 657351 GFP de rattachement
  - 657358 Autres groupements
- 65736 Établissements et services rattachés
  - 657361 Caisses des écoles
  - 657362 CCAS
  - 657363 à caractère administratif
  - 657364 à caractère industriel et commercial
    - 6573641 aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière
    - 6573642 aux régies dotées de la personnalité morale
    - 6573643 aux fermiers et aux concessionnaires
    - 6573644 aux syndicats exploitant un SPIC
  - 65738 Autres établissements publics
- 6574 Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé
  - 65741 Ménages
  - 65742 Entreprises
  - 65748 Autres personnes de droit privé
- 6575 Bonifications d'intérêts
- 6577 Remises gracieuses
- 658 Charges diverses de gestion courante
  - 6581 Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires
    - 65811 Droits d'utilisation – informatique en nuage
    - 65818 Autres
  - 6582 Déficit ou excédent des budgets annexes à caractère administratif
    - 65821 Déficit des budgets annexes à caractère administratif
    - 65822 Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal
  - 6583 Intérêts moratoires et pénalités sur marchés
  - 6584 Amendes fiscales et pénales
  - 6588 Autres charges diverses de gestion courante

## **66 CHARGES FINANCIÈRES**

- 661 Charges d'intérêts
  - 6611 Intérêts des emprunts et dettes
    - 66111 Intérêts réglés à l'échéance
    - 66112 Intérêts - rattachement des ICNE
    - 66113 Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés
      - 661131 aux communes membres du GFP
      - 661132 au GFP de rattachement
      - 661133 à la collectivité ou à l'établissement de rattachement
      - 661138 à d'autres tiers
  - 6618 Intérêts des autres dettes
- 667 Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement.
- 668 Autres charges financières
  - 6681 Indemnités pour remboursement anticipé d'emprunt à risques
  - 6682 Indemnités de réaménagement d'emprunt (pour ordre)
  - 6688 Autres

## **67 CHARGES SPECIFIQUES**

- 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)

675 Valeurs comptables des immobilisations cédées

676 Neutralisations et différences sur réalisations (positives)

6761 Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement

6768 Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions

**68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS**

681 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement

686 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges financières

## CLASSE 7 – COMPTES DE PRODUITS

### 70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES

- 701 Ventes de produits finis
  - 7011 Ventes d'eau
  - 7012 Taxes et redevances d'eau
    - 70124 Redevance pour pollution d'origine domestique
      - 701241 Redevance pour pollution d'origine domestique
      - 701249 Reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique<sup>11</sup>
    - 70128 Autres taxes et redevances d'eau
  - 7013 Vente de produits résiduels
  - 7015 Ventes de terrains aménagés
  - 7018 Autres ventes de produits finis
- 702 Ventes de récoltes et de produits forestiers
  - 7021 Ventes de récoltes
  - 7022 Coupes de bois
  - 7023 Menus produits forestiers
  - 7024 Remboursement forfaitaire T.V.A.
  - 7025 Taxes d'affouage
  - 7028 Autres produits
- 703 Redevances et recettes d'utilisation du domaine
  - 7031 Concessions et redevances funéraires
    - 70311 Concession dans les cimetières (produit net)
    - 70312 Redevances funéraires
  - 7032 Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics
  - 7033 Redevances pour appareils distributeurs d'essence
  - 7034 Droits de péage, droits de passage, droits de pesage, mesurage et jaugeage
  - 7035 Locations de droits de chasse et de pêche
  - 7036 Droits de pâturage et de tourbage
  - 7037 Contribution pour dégradation des voies et chemins
  - 7038 Autres redevances et recettes
    - 70382 Redevances de ski de fond
    - 70383 Redevance de stationnement
    - 70384 Forfait de post-stationnement
    - 70388 Autres redevances et recettes diverses
    - 70389 Reversements sur redevances
      - 703892 Reversements sur redevances de ski de fond
      - 703894 Reversements sur forfait de post-stationnement
- 704 Travaux
- 705 Études
- 706 Prestations de services
  - 7061 Redevances d'enlèvement des ordures et des déchets
    - 70610 Redevances d'enlèvement des ordures et des déchets
    - 70619 Reversements sur redevances d'enlèvement des ordures et des déchets
  - 7062 Redevances et droits des services à caractère culturel
  - 7063 Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs
  - 7064 Taxes d'analyse et de désinfection
  - 7066 Redevances et droits des services à caractère social
  - 7067 Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement
  - 7068 Autres redevances et droits
    - 70681 Redevances d'assainissement et pour modernisation des réseaux de collecte
      - 706811 Redevance d'assainissement collectif

<sup>11</sup> L'article budgétaire correspondant est rattaché au chapitre 014 « Atténuations de produits ».

- 706812 Redevance pour modernisation des réseaux de collecte
  - 7068121 Redevance pour modernisation des réseaux de collecte
  - 7068129 Reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte<sup>1</sup>
- 706813 Participations pour l'assainissement collectif
- 706814 Redevance d'assainissement non collectif
- 70682 Location de compteurs
- 70683 Produits des commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement
  - 70684 Redevances d'archéologie préventive
  - 70688 Autres prestations de services
- 707 Ventes de marchandises
  - 7071 Compteurs
  - 7078 Autres marchandises
- 708 Autres produits
  - 7084 Mise à disposition de personnel facturée
    - 70841 aux budgets annexes, régies, CCAS et caisse des écoles
    - 70845 aux communes membres du GFP
    - 70846 au GFP de rattachement
    - 70848 aux autres organismes
  - 7087 Remboursements de frais
    - 70871 par la collectivité de rattachement <sup>12</sup>
    - 70872 par les budgets annexes et les régies
    - 70873 par les C.C.A.S.
    - 70874 par les caisses des écoles
    - 70875 par les communes membres du GFP
    - 70876 par le GFP de rattachement
    - 70878 par des tiers
  - 7088 Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)

## **71 PRODUCTION STOCKÉE (OU DESTOCKAGE)**

- 713 Variation des stocks (en-cours de production, produits)
  - 7133 Variation des en-cours de production de biens.
  - 7134 Variation des en-cours de production de services
  - 7135 Variation des stocks de produits
    - 71351 Variation des stocks de produits autres que terrains
    - 71355 Variation des stocks de terrains aménagés

## **72 PRODUCTION IMMOBILISÉE**

## **73 IMPOTS ET TAXES**

- 731 Fiscalité locale
  - 7311 Contributions directes
  - 7312 Publicité foncière et droit d'enregistrement
    - 73123 Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière
    - 73128 Autres droits d'enregistrement
  - 7313 Taxes liées à l'urbanisation, aux déchets et à l'environnement
    - 73132 Taxe sur les pylônes électriques
    - 73133 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées
    - 73134 Taxe sur les déchets stockés
    - 73135 Taxe de balayage

<sup>1</sup> L'article budgétaire correspondant est rattaché au chapitre 014 « Atténuations de produits ».

<sup>12</sup> À ouvrir dans un budget annexe

- 73136 Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- 73137 Taxe sur les passagers
- 73138 Autres taxes liées à l'urbanisation, aux déchets et à l'environnement
- 7314 Impôts et taxes liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles
  - 73141 Taxe sur la consommation finale d'électricité
  - 73143 Redevance des mines
  - 73144 Surtaxe sur les eaux minérales
  - 73148 Autres impôts et taxes liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles
- 7315 Taxes liées aux transports, aux véhicules et aux droits de stationnement
  - 73152 Taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises
  - 73154 Droits de place
  - 73156 Versement [mobilité](#)
  - 73158 Autres taxes liées aux transports, aux véhicules et aux droits de stationnement
- 7317 Impôts et taxes spécifiques liés à des activités de services
  - 73172 Taxe de séjour
  - 73173 Impôt et prélèvement sur les jeux
    - 731731 Impôt sur les cercles et maisons de jeux
    - 731732 Prélèvement sur les produits des jeux
  - 73174 Taxe locale sur la publicité extérieure
  - 73175 Taxe sur les remontées mécaniques
  - 73176 Taxes funéraires
  - 73178 Autres impôts et taxes spécifiques liés à des activités de services
- 7318 Autres
- 732 Fiscalité reversée
  - 7321 Fiscalité reversée entre collectivités locales
    - 73211 Attribution de compensation
    - 73212 Dotation de solidarité communautaire
    - 73213 Reversement du prélèvement du bloc communal sur le produit brut des jeux
    - 73215 Reversements conventionnels de fiscalité
    - 73218 Autres fiscalité reversée entre collectivités locales
  - 7322 Fiscalité reversée par l'intermédiaire d'un fonds
    - 73221 FNGIR
    - 73222 Fonds de péréquation des ressources
      - 732221 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
    - 73223 Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants
  - 7323 Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques
  - 7328 Autres fiscalités reversées
- 733 Fiscalité spécifique des collectivités d'Île-de-France
  - 7333 Fonds de solidarité des collectivités d'Île-de-France
    - 73331 Communes (FSRIF)
  - 7334 Dotation de soutien à l'investissement territorial
  - 7338 Autres impôts et taxes spécifiques des collectivités d'Île-de-France
- 734 Fiscalité spécifique à la collectivité de Corse et à l'Outre-mer
  - 7341 Taxe sur les alcools et tabacs
    - 73411 Taxe sur les rhums
  - 7342 Taxes sur les carburants
  - 7343 Taxe due à l'entrée des marchandises ou de personnes et droits de francisation
    - 73431 Octroi de mer
  - 7348 Autres impôts et taxes d'Outre-mer
- 738 Autres impôts et taxes
- 739 Reversements et restitutions sur impôts et taxes

- 7391 Reversements et restitutions sur fiscalité locale
  - 73911 Reversements et restitutions sur contributions directes
    - 739111 Restitutions au titre des dégrèvements à la charge des collectivités locales
      - 7391111 Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs
      - 7391112 Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants
      - 7391113 Dégrèvement au titre du plafonnement de la CET sur la valeur ajoutée
      - 7391118 Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes
    - 739115 Prélèvements au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques
    - 739118 Autres reversements et restitutions sur contributions directes
  - 73912 Reversements sur droits d'enregistrement
  - 73913 Reversements sur taxes liées à l'urbanisation et à l'environnement
  - 73915 Reversements sur taxes liées aux transports
    - 739156 Reversements sur taxe de versement **mobilité**
    - 739158 Autres
  - 73917 Reversements sur impôts et taxes spécifiques liés à des activités de services
    - 739173 Reversement sur impôts et prélèvement sur les jeux
      - 7391731 Reversement de l'impôt sur les cercles et maisons de jeux (CCAS)
    - 739178 Autres
  - 73918 Autres reversements et restitutions sur fiscalité locale
- 7392 Prélèvements pour reversements de fiscalité
  - 73921 Prélèvement pour reversements de fiscalité entre collectivités locales
    - 739211 Attribution de compensation
    - 739212 Dotation de solidarité communautaire
    - 739213 Reversement du prélèvement du bloc communal sur le produit brut des jeux
      - 739215 Reversements conventionnels de fiscalité
      - 739218 Autres prélèvements pour reversements de fiscalité entre collectivités locales
  - 73922 Prélèvement pour reversements de fiscalité par l'intermédiaire d'un fonds
    - 739221 FNGIR
    - 739222 Fonds de péréquation des ressources
      - 7392221 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
    - 73928 Autres prélèvements pour reversements de fiscalité
- 7393 Reversements de fiscalité spécifique des collectivités d'Île-de-France
  - 73933 Fonds de solidarité des collectivités d'Île-de-France
    - 739331 Communes
  - 73934 Dotation de soutien à l'investissement territorial
- 7394 Reversements de fiscalité de la collectivité de Corse et de l'Outre-mer
  - 73942 Reversements de la taxe sur les carburants
- 7398 Reversements, restitutions et prélèvements divers

## 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

- 741 D.G.F.
  - 7411 DGF des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
    - 74111 Dotation forfaitaire des communes
    - 74112 Dotation d'aménagement

- 741121 Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes
- 741125 Dotation d'aménagement des communes d'Outre-mer (DACOM)
- 741126 Dotation de compensation des EPCI
- 741127 Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes
- 74114 Régularisation de l'exercice écoulé
- 74119 Reversement sur DGF
- 742 Dotations aux élus locaux
- 743 Dotation spéciale au titre des instituteurs (DSI)
- 744 FCTVA
- 746 Dotation générale de décentralisation
  - 7461 DGD des communes et EPCI
    - 74611 DGD
    - 74612 Régularisation de l'exercice
- 747 Participations
  - 7471 État
    - 74711 Emplois-jeunes
    - 74712 Emplois d'avenir
    - 74718 Autres
  - 7472 Régions
  - 7473 Départements
  - 7474 Communes
    - 74741 Communes membres du GFP
    - 74748 Autres communes
  - 7475 Groupements de collectivités, collectivités à statut particulier et établissements publics
    - 74751 GFP de rattachement
    - 74758 Autres groupements
  - 7478 Autres organismes
- 748 Compensations, attributions et autres participations
  - 7481 Attributions sur le versement représentatif d'impôt sur les cercles et maisons de jeux
  - 7482 Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière
  - 7483 Attributions de péréquation et de compensation
    - 74831 Dotations et compensations relatives à la fiscalité professionnelle
      - 748311 Compensation des pertes de bases d'imposition à la CET
      - 748312 D.C.R.T.P.
      - 748313 Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
      - 748314 Dotations de compensation relatives à la taxe professionnelle – syndicale
      - 748315 Compensation des pertes d'IFER
    - 74832 État – Compensation au titre de la Contribution Économique Territoriale (CVAE et CFE)
      - 74833 État – Compensation au titre des exonérations de taxes foncières
      - 74834 État – compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation
    - 74836 Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle
      - 74837 Dotations de développement
        - 748371 Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
        - 748373 Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
    - 74838 Autres attributions de péréquation et de compensation
      - 748381 Compensation liée au relèvement du seuil des personnes assujetties au versement **mobilité**
      - 748388 Autres

- 7484 Dotation de recensement
- 7485 Dotation pour les titres sécurisés
- 7488 Autres attributions et participations
- 749 Reversement et restitution sur dotations et participations
  - 7491 Contribution à la dotation de fonctionnement minimale
  - 7498 Autres reversements sur dotations et participations

## **75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**

- 752 Revenus des immeubles
- 756 Libéralités reçues
- 757 Subventions
- 758 Produits divers de gestion courante
  - 7581 Redevances
    - 75811 Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires
    - 75812 Redevances pour défaut de branchement à l'égout
    - 75813 Redevances versées par les fermiers et concessionnaires
    - 75814 Redevance sur l'énergie hydraulique
  - 7582 Excédent ou déficit des budgets annexes à caractère administratif
    - 75821 Excédent des budgets annexes à caractère administratif
    - 75822 Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal
  - 7584 Recouvrement sur créances admises en non valeur
  - 7586 Excédents reversés par les régies à caractère industriel et commercial
    - 75861 Régies dotées de la seule autonomie financière
    - 75862 Régies dotées de la personnalité morale
  - 7588 Autres produits divers de gestion courante

## **76 PRODUITS FINANCIERS**

- 761 Produits de participations
- 762 Produits des autres immobilisations financières
  - 7621 Produits des autres immobilisations financières – encaissés à l'échéance
  - 7622 Produits des autres immobilisations financières – rattachement des ICNE
  - 7623 Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés
    - 76231 par les communes membres du GFP
    - 76232 par le GFP de rattachement
    - 76233 par leurs BA et régies à seule autonomie financière
    - 76238 par d'autres tiers
- 764 Revenus des valeurs mobilières de placement
- 767 Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement
- 768 Autres produits financiers
  - 7681 Fonds de soutien – Sortie des emprunts à risques
    - 76811 Sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisées
    - 76812 Sortie des emprunts à risques sans IRA capitalisées
  - 7688 Autres

## **77 PRODUITS SPECIFIQUES**

- 773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale
- 775 Produits des cessions d'immobilisations
- 776 Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat
  - 7761 Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat
  - 7768 Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions



777 Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat

**78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS**

781 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits de fonctionnement courant)

786 Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)

**79 TRANSFERTS DE CHARGES**

791 Transferts de charges de fonctionnement

796 Transferts de charges financières

**CLASSE 8 – COMPTES SPÉCIAUX****80 ENGAGEMENTS HORS BILAN**

- 801 Engagements donnés par la collectivité
  - 8015 Engagements sur garanties d'emprunt
  - 8016 Engagements de crédit-bail restant à courir
    - 80161 Crédit-bail mobilier
    - 80165 Crédit-bail immobilier
  - 8017 Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)
  - 8018 Autres engagements donnés
- 802 Engagements reçus par la collectivité
  - 8026 Redevances de crédit-bail restant à recevoir
    - 80265 Crédit-bail immobilier
  - 8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)
  - 8028 Autres engagements reçus

**86 VALEURS INACTIVES**

- 861 Comptes de position : titres et valeurs en portefeuille
- 862 Comptes de position : titres et valeurs chez les correspondants
- 863 Comptes de prise en charge**

**ANNEXE 3 : LES SCHÉMAS D'ÉCRITURES**

FICHE D'ÉCRITURES N°1 : Reprise du produit de cession d'une immobilisation reçue au titre d'un don et legs, et apurement du compte 1025

**1) Cession avec moins-value (prix de vente inférieur à la valeur historique du bien)**

En N, réception d'une immobilisation au titre d'un don et legs non grevé de charges pour une valeur de 800 ; en N+4, cession pour 500 ; « moins-value » de 300.

1<sup>ère</sup> hypothèse : lors de la cession, la commune décide de reprendre partiellement le produit en section de fonctionnement (150)

	10251	10259	192	193	21	4621	675	775	776	777
-Réception de l'immobilisation (OOB)	800				800					
-Prix de cession (op. réelle)						500		500		
-Sortie VNC (OOB)			300		800		800		300	
-Moins-value (OOB)										
-Reprise du produit de cession en SF (OOB)		150								150
-Apurement du c/ 10259 (OONB)	150	150								
-Apurement du c/ 10251 (OONB)	650			650						
	0	0			0					

2<sup>ème</sup> hypothèse : lors de la cession, la commune décide de ne pas reprendre le produit en section de fonctionnement

	10251	192	193	21	4621	675	775	776
-Réception de l'immobilisation (OOB)	800			800				
-Prix de cession (op. réelle)					500		500	
-Sortie VNC (OOB)				800		800		
-Moins-value (OOB)		300						
-Apurement du c/ 10251 (OONB)	800		800					300
	0			0				

NB : Seule la décision de reprise doit faire l'objet d'une délibération. À défaut d'une telle délibération prise en cours de l'exercice de cession, le comptable passera les opérations d'apurement précitées en fin d'exercice.

FICHE D'ÉCRITURES N°1 (suite et fin)

**2) Cession avec plus-value (prix de vente supérieur à la valeur historique du bien) :**

En N, réception d'une immobilisation au titre d'un don et legs non grevé de charges pour une valeur de 800 ; en N+4, cession pour 1 000 ; « plus-value » de 200.

1<sup>ère</sup> hypothèse : lors de la cession, la commune décide de reprendre le produit en section de fonctionnement.

	10251	10259	192	193	21	4621	675	676	775	777
- Réception de l'immobilisation (OOB)	800				800					
- Prix de cession (Op. réelle)						1000			1000	
- Sortie VNC (OOB)					800		800			
- Plus-value (OOB)			200					200		
- Transport de la + value au c/10251 (OONB)	200			200						
- Reprise du produit de cession en SF (OOB)		1000								1000
- Apurement du c/ 10259 (OONB)	1000	1000								
	0	0	0							

2<sup>ème</sup> hypothèse : lors de la cession, la commune décide de ne pas reprendre le produit en section fonctionnement.

	10251	192	193	21	4621	675	676	775
- Réception de l'immobilisation (OOB)	800			800				
- Prix de cession (Op. réelle)					1000			1000
-Sortie VNC (OOB)				800		800		
-Plus-value (OOB)		200					200	
Apurement du c/ 10251 (OONB)	800		800					
	0			0				

NB : Seule la décision de reprise doit faire l'objet d'une délibération. À défaut d'une telle délibération prise au cours de l'exercice de cession, le comptable passera les opérations d'apurement précitées en fin d'exercice.

FICHE D'ÉCRITURES N°2 : Opérations sur emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie

En N, souscription d'un emprunt de 1000, assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie. Le contrat d'emprunt prévoit un déplafonnement de 200 en N+1, soit un nouvel encours plafonné à 800.

La fiche présente trois cas de remboursement / tirage.

**Rappel :** les comptes 16449 et 51932 doivent impérativement être soldés à la fin de l'exercice.

**I – Le tirage sur la ligne de trésorerie est égal au montant du remboursement pour tirage de l'emprunt**

Au 31/12, l'entité doit par ailleurs s'être désendettée de 200, conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt.

<b>1<sup>ère</sup> hypothèse</b>	Compte au Trésor	Op / emprunt	OP / ligne trésorerie	Lignes de trésorerie liées à un emprunt.
	515	16441	16449	51932
<i>Balance d'entrée</i>		1000		
- remboursement pour tirage (opération réelle, mandat)	700		700	
- tirage de trésorerie (opération de trésorerie)	700			700
- consolidation fin d'exercice (opération semi-budgétaire, titre)			700	700
- remboursement contractuel (opération réelle, mandat)	200	200		
		SD 800	Compte soldé	Compte soldé

<b>1<sup>ère</sup> hypothèse</b>			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 16			
16441	200	16441	
16449	700	16449	700

Désendettement effectif de 200.

FICHE D'ÉCRITURES N°2 (suite)

**II – Le tirage sur la ligne de trésorerie est inférieur au montant du remboursement pour tirage de l'emprunt**

Au 31/12, l'entité, doit par ailleurs s'être désendettée de 200, conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt. À la différence de l'hypothèse n°1, ce désendettement résulte pour partie du tirage sur ligne de trésorerie et d'un remboursement ordinaire pour le solde.

<b>2<sup>e</sup> hypothèse</b>	Compte au Trésor 515	Op / emprunt 16441	OP / ligne trésorerie 16449	Lignes de trésorerie liées à un emprunt. 51932
<i>Balance d'entrée</i>				
- remboursement pour tirage (opération réelle, mandat)	700		700	
- tirage de trésorerie (opération de trésorerie)	650			650
- consolidation fin d'exercice (opération semi-budgétaire avec titre + opération d'ordre budgétaire avec mandat et titre)		50	650 50	650
- remboursement contractuel (opération réelle, mandat)	150	150		
		SD 800	Compte soldé	Compte soldé

**2<sup>ème</sup> hypothèse**

Dépenses		Recettes	
Chapitre 16			
16441	150	16441	
16449	700	16449	650
Chapitre 041			
16441	50	16449	50

Désendettement effectif de 200.

FICHE D'ÉCRITURES N°2 (suite et fin)

**III – Le tirage sur la ligne de trésorerie est inférieur au montant du remboursement pour tirage de l'emprunt**

Au 31/12, l'entité s'est désendettée de 300 par le tirage sur la ligne de trésorerie, au-delà du plafond contractuel.

<b>3<sup>ème</sup> hypothèse</b>	Compte au Trésor 515	Op / emprunt 16441	OP / ligne trésorerie 16449	Lignes de trésorerie liées à un emprunt. 51932
<i>Balance d'entrée</i>				
- remboursement pour tirage (opération réelle, mandat)	1000	1000	1000	
- tirage de trésorerie (opération de trésorerie)	700			700
- consolidation fin d'exercice (opération semi-budgétaire, titre)			700	700
- remboursement contractuel (opération d'ordre budgétaire avec mandat et titre)		300	300	
		SD 700	Compte soldé	Compte soldé

Le désendettement étant supérieur au plafond contractuel, l'encours disponible en N+1 est réduit à hauteur de 700.

<b>3<sup>ème</sup> hypothèse</b>			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 16			
16449	1000	16449	700
Chapitre 041			
16441	300	16449	300

Désendettement effectif de 300.



FICHE D'ÉCRITURES N°3 : Refinancement de la dette avec ou sans pénalité de remboursement anticipé capitalisée

**Cas n°1 : Refinancement de dette pour un montant en capital égal sans pénalité de remboursement anticipé**

Soit un emprunt contracté auprès d'un établissement de crédit A dont le solde à rembourser s'élève à 2 000. L'entité rembourse sa dette auprès de cet établissement A et contracte un nouvel emprunt soit, auprès de l'établissement A, soit auprès d'un autre établissement B, pour un montant en capital de 2 000.

	1641 Emprunts en euros	166 Refinancement dette	515 Compte au Trésor
Balance d'entrée N	2 000		
Remboursement anticipé de l'emprunt à l'établissement A		2 000	2 000
Encaissement du nouvel emprunt de l'établissement (A ou B)		2 000	2 000
	SC 2 000	Compte soldé	

**Cas n°2 : Refinancement de dette pour un montant en capital inférieur sans pénalité de remboursement anticipé**

Soit un emprunt contracté auprès d'un établissement de crédit A dont le solde à rembourser s'élève à 2 000. L'entité rembourse sa dette auprès de cet établissement A et contracte un nouvel emprunt soit, auprès de l'établissement A, soit auprès d'un autre établissement B, pour un montant en capital de 1 700. Une diminution du capital restant à rembourser est constatée à hauteur de 300.

	1641 Emprunts en euros	166 Refinancement dette	515 Compte au Trésor
Balance d'entrée N	2 000		
Remboursement anticipé de l'emprunt à l'établissement A		2 000	2 000
Encaissement du nouvel emprunt de l'établissement (A ou B)		1 700	1 700
Apurement du c/166 par opération d'ordre budgétaire.	300	300	
	SC 1 700	Compte soldé	

FICHE D'ÉCRITURES N° 3 (suite)

**Cas n°3 : Refinancement de dette pour un montant en capital inférieur avec une pénalité de remboursement anticipé**

➤ Situation 1 : Opération de refinancement auprès d'un nouvel établissement de crédit

*1<sup>ère</sup> hypothèse : la pénalité de remboursement anticipé n'est pas capitalisée.*

Soit un emprunt contracté auprès d'un établissement de crédit A dont le solde à rembourser s'élève à 2 000. L'entité rembourse sa dette auprès de cet établissement A, majoré d'une pénalité de remboursement anticipé de 100, et contracte un nouvel emprunt auprès d'un établissement B, d'un montant en capital de 1 700. Une diminution du capital restant à rembourser est constatée à hauteur de 300.

	1641 Emprunts en euros	166 Refinancement dette	515 Compte Trésor	6681 ou 6688 Autres charges financières
Balance d'entrée N	2000			
Remboursement anticipé de l'emprunt à l'établissement A		2000	2000	
Paiement de la pénalité à l'établissement A			100	100
Encaissement du nouvel emprunt de l'établissement B		1700	1700	
Apurement du c/166 par opération d'ordre budgétaire	300	300		
	SC 1700	Soldé		

FICHE D'ÉCRITURES N° 3 (suite)

2ème hypothèse : la pénalité de remboursement anticipé est capitalisée.

Soit un emprunt contracté auprès d'un établissement de crédit A dont le solde à rembourser s'élève à 2 000. L'entité rembourse sa dette auprès de cet établissement A, majoré d'une pénalité de remboursement anticipé de 100, et contracte un nouvel emprunt auprès d'un établissement B, d'un montant en capital de 1 800, finançant notamment la pénalité de remboursement anticipé. Une diminution du capital restant à rembourser est constatée à hauteur de 200.

	1641 Emprunts en euros	166 Refinancement dette	515 Compte Trésor	6681 ou 6688 Autres charges financières
Balance d'entrée N	2000			
Remboursement anticipé de l'emprunt à l'établissement A		2000	2000	
Paiement de la pénalité à l'établissement A			100	100
Encaissement du nouvel emprunt de l'établissement B		1800	1800	
Capitalisation de la pénalité (1)	100	100		
Apurement du c/166 par opération d'ordre budgétaire (1)	300	300		
	SC 1800	Soldé		

(1) Ces deux opérations d'ordre budgétaires peuvent être comptabilisées en une seule opération d'ordre budgétaire (débit c/ 1641 par crédit c/166 à hauteur de 200).

## FICHE D'ÉCRITURES N° 3 (suite et fin)

### ➤ Situation 2 : Opération de refinancement au sein d'un même établissement de crédit

Soit un emprunt contracté auprès d'un établissement de crédit A dont le solde à rembourser s'élève à 2 000. L'entité se refinance auprès de ce même établissement avec une pénalité de remboursement anticipé de 100 qui est capitalisée. Le nouvel emprunt proposé par l'établissement est d'un montant en capital de 1 700. Une diminution du capital restant à rembourser est constatée à hauteur de 200.

	<b>1641</b> Emprunts en euros	<b>166</b> Refinancement dette	<b>515</b> Compte au Trésor	<b>6681 ou 6688</b> Autres charges financières
Balance d'entrée N	2 000			
Remboursement anticipé de l'emprunt à l'établissement A		2 000	2 000	
Encaissement du nouvel emprunt de l'établissement A		1 700	1 700	
Capitalisation de la pénalité par opération d'ordre budgétaire	100			100
Apurement du c/166 par opération d'ordre budgétaire	300	300		
	SC 1 800	Compte soldé		

### **Remarque : possibilité d'étalement de la pénalité de remboursement anticipé**

Dans les exemples du cas n°3, la pénalité de remboursement anticipé peut faire l'objet d'un étalement, via les comptes 4817 « Indemnités de renégociation de la dette » et 796 « Transferts de charges financières », sur une période ne devant pas excéder la durée de l'emprunt initial restant à courir avant le refinancement, sauf si le nouvel emprunt est d'une durée inférieure à celle de l'emprunt initial.

Exemple du mécanisme d'étalement de l'indemnité de renégociation de 100 sur 5 ans :

	<b>4817</b> Indemnités de renégociation de la dette	<b>796</b> Transferts de charges financières	<b>6862</b> Dotation aux amort. des charges financières à répartir
En N, transfert des indemnités à étaler par opération d'ordre budgétaire	100	100	
1 <sup>er</sup> étalement de l'indemnité (1)	20		20

(1) La comptabilisation de cet étalement est réitérée sur les quatre exercices suivants.

FICHE D'ÉCRITURES N°4 : Acquisition d'une immobilisation par voie de contrat de partenariat public-privé

Une commune signe un contrat de partenariat public-privé avec un prestataire pour la construction d'un équipement public.

Montant total de l'opération : 10 000 000 €

Les dispositions contractuelles établissent les trois parts de la rémunération comme suit :

- Part investissement : 5 000 000 €
- Part fonctionnement : 3 000 000 €
- Part financement : 2 000 000 €

**1<sup>er</sup> cas : la rémunération du co-contractant est intégralement versée lors de la mise en service du bien**

	<b>21xx</b> Immobilisations corporelles	<b>235</b> Part investissement PPP	<b>4011</b> Fournisseurs	<b>4041</b> Fournisseurs d'immobilisations	<b>611</b> Contrats de prestations de services avec des entreprises	<b>6618</b> Intérêts des autres dettes
1 <sup>er</sup> versement (réel)						
<i>part investissement</i>		500 000		500 000		
<i>part fonctionnement</i>			300 000		300 000	
<i>part financement</i>			200 000			200 000
2 <sup>ème</sup> versement...		500 000	300 000	500 000	300 000	
			200 000			200 000
Mise en service du bien (OONB)	5 000 000	5 000 000				

FICHE D'ÉCRITURES N° 4 (suite et fin)

**2<sup>ème</sup> cas : le paiement de la rémunération du co-contractant continue après mise en service du bien**

Au jour de la mise en service du bien, la part investissement du co-contractant a été versée à hauteur de 3 000 000 €.

	<b>21xx</b> Immobilisations corporelles	<b>235</b> Part investissement PPP	<b>1675</b> Dettes PPP	<b>4011</b> Fournisseurs	<b>4041</b> Fournisseurs d'immobilisations	<b>611</b> Contrats de prestations de services avec des entreprises	<b>6618</b> Intérêts des autres dettes
1 <sup>er</sup> versement (réel)							
<i>part investissement</i>		500000			500000		
<i>part fonctionnement</i>				300000		300000	
<i>part financement</i>		500000		200000			200000
2 <sup>ème</sup> versement...				300000	500000	300000	
				200000			200000
Mise en service du bien (OONB)	3000000	3000000					
Versements ultérieurs (réel)	2000000		2000000		2000000		

FICHE D'ÉCRITURES N°5 : Cession par voie de location-vente

**1<sup>er</sup> cas** : Valeur bâtiment : 1 200 ; Prix de cession : 800 ; **Paiement fractionné** (10 ans) : 80 /an ; Redevance d'usage (10 ans) : 60 ; Amortissement du bâtiment (20 ans) : 60

	<b>1676</b>		<b>2132</b>		<b>28132</b>		<b>6811</b>		<b>752</b>		<b>675</b>		<b>775</b>		<b>80265</b>	
A – Valeur immeuble			1200												600	
B. Annuité (140x10)																
- Surloyers (paiement fractionné) (80 x 10)	800 <sup>1</sup>								600 <sup>1</sup>							
- Loyers (redevance d'usage) (60 x 10)																
C. Amortissement bâtiment (60x10)					600		600									
D. fin de contrat																
- reprise amortissements			600	600												
- imputation paiement	800												800			
- constatation VNC			600								600					
<b>Total</b>	800	800	1200	1200	600	600	600		600	600		800			- 600	
	<b>676</b>		<b>192</b>												<b>8028</b>	
E. Transfert Plus-value	200				200										800	- 80
															.....	Total : 0

1 Par débit c/414, ce compte étant soldé par le compte 515.

FICHE D'ÉCRITURES N° 5 (suite)

**2<sup>ème</sup> cas** : Valeur du bâtiment : 1 200 ; Prix de cession : 800 ; **Paiement différé** : N + 9 ; Redevance d'usage (10 ans) : 60 ; Amortissement du bâtiment (20 ans) : 60

	2132		28132		6811		752		675		775		80265		8028	
A. Valeur immeuble	1200												600			800
B. Annuité																
- Loyers (redevance d'usage) (60 x 10)							600 <sup>1</sup>									
C. Amortissement bâtiment (60x10)			600		600											
D. Sortie du bien en fin de contrat																
reprise amort	600		600													
prix de vente												800 <sup>2</sup>				
- Constatation valeur nette et sortie du bien de l'actif	600								600							
<b>Total</b>	1200	1200	600	600	600		600		600			800		-600		- 800
E. Transfert Plus-value		200														200

<sup>1</sup> Par débit c/414, ce compte étant soldé par le compte 515.

<sup>2</sup> Par débit c/462.



FICHE D'ÉCRITURES N° 5 (suite et fin)

**3<sup>ème</sup> cas** : Valeur du bâtiment : 1 200 ; Prix de cession : 800 ; **Paiement fractionné** (10 ans) : 80 /an ; Redevance d'usage (10 ans) : 60 ; Amortissement du bâtiment (20 ans) : 60 ; **Le locataire n'exerce pas son droit d'option à l'échéance** : remboursement des acomptes.

	1676	2132	28132	6811	752	80265 Hors bilan	8028 Hors bilan
A. Valeur immeuble		1200				600	800
B. Annuité							
- Surloyers (paiement fractionné) (10 x 80)	800 <sup>1</sup>						
- Loyers (redevance d'usage) (10 x 60)					600 <sup>1</sup>	- 600	- 800
C. Amortissements (10 x 60)			600	600			
D. Échéance contrat remboursement	800						
<u>Total</u>	800	800	1200	600	600	0	- 800

1 Par débit c/414, ce compte étant crédité par le débit du compte 515.

## FICHE D'ÉCRITURES N°6 : ACQUISITION PAR VOIE DE RENTE VIAGÈRE

Une immobilisation peut être acquise en contrepartie du versement d'une rente versée périodiquement au vendeur (personne physique) jusqu'au jour de son décès.

Le contrat de rente viagère présente un caractère aléatoire avec, une probabilité de gain ou de perte pour l'entité (débirentier) ou le vendeur (crédirentier), en fonction de la date du décès de ce dernier.

Soit un immeuble acquis en N, pour une valeur de 1000, en contrepartie de paiement de rentes viagères dont le montant annuel est de 100.

- Comptabilisation de l'acquisition en N

	21328	16878
Acquisition de l'immobilisation (Opération d'ordre budgétaire)	1000	1000

La valeur du bien est inscrite à l'actif de l'entité en contrepartie du compte 16878 (capitalisation de la rente).

- Postérieurement à l'acquisition

À l'actif, le traitement comptable de l'immeuble (amortissements, cession éventuelle ...) est identique aux biens de même nature ; il est donc totalement indépendant de la durée de vie du crédirentier.

Le compte 16878 est apuré au fur et à mesure des versements de l'entité.

### Hypothèse n°1 : la rente est versée pendant 8 ans (décès « prématuré » du crédirentier)

À la date du décès du crédirentier en N+8, la rente versée pendant 8 ans s'élève à 800. La différence entre la rente capitalisée (1000) et les sommes versées au crédirentier (200) est constatée en produits divers de gestion courante.

	16878	515
	BE 1000	
Rente versée en N	100	100
Rente versée en N+1	100	100
...		
Rente versée en N+7	100	100
	SC 200	

Décès du vendeur en N+8

	16878	7588
Extinction de la dette (Opération d'ordre budgétaire)	200	200
	SN	

FICHE D'ÉCRITURES N°6 (Suite et fin)

Hypothèse n°2 : la rente est versée pendant 12 ans (« longévité » du crédientier)

À la date du décès du crédientier en N+11, la rente versée pendant 12 ans s'élève à 1200. En N+9, les versements atteignent la valeur de la rente capitalisée (1000). Les arrérages versés ultérieurement constituent des charges supplémentaires pour l'entité.

	16878	515
	BE 1000	
Rente versée en N	100	100
Rente versée en N+1	100	100
...		
Rente versée en N+9	100	100
	SN	
	6588	515
Rente versée en N+10	100	100
Rente versée en N+11	100	100
Décès du vendeur en N+11		

## FICHE D'ÉCRITURES N°7 : NEUTRALISATION BUDGÉTAIRE DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

Pour l'exercice 2016, la métropole comptabilise :

- une dotation aux dépréciations des actifs circulants pour un montant de 5 000 ;
- une reprise sur une provision pour litiges et contentieux comptabilisée en 2014.

La métropole décide de procéder à la neutralisation budgétaire de la dotation aux provisions et dépréciations conformément à l'article D. 5217-22 du CGCT.

En 2017, la métropole reprend la provision sur dépréciations des actifs circulants à hauteur de 1 000.

### Cas 1 : La métropole applique le régime de droit commun

	15111	197	4911	6768	6817	7768	7815	7817
	Provisions pour litiges et contentieux (non budgétaires)	Neutralisation des provisions et dépréciations	Dépréciations des comptes des redevables (non budgétaires)	Neutralisation des amortissements et des provisions	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	Neutralisation des amortissements et des provisions	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	Reprises sur dépréciations des actifs circulants
- Balance d'entrée N	2 000	0	0					
- Comptabilisation de la dotation pour dépréciation de l'actif circulant (OOSB)			5 000		5 000			
- Comptabilisation de la reprise sur provisions (OOSB)	2 000						2 000	
- Neutralisation budgétaire des provisions et dépréciations (OOSB)		5 000				5 000		
- Balance d'entrée N+1	0	5 000	5 000					
- Comptabilisation de la reprise sur dépréciations (OOSB)			1 000					1 000
- Neutralisation budgétaire des provisions et dépréciations (OOSB)		1 000		1 000				
	0	4 000	4 000					

## FICHE D'ÉCRITURES N° 7 (Suite et fin)

### Cas 2 : La métropole applique le régime optionnel

	1068	15112	4912	6768	6817	7768	7815	7817
	Excédents de fonctionnement capitalisés	Provisions pour litiges et contentieux (budgétaires)	Dépréciations des comptes des redevables (budgétaires)	Neutralisation des amortissements et des provisions	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	Neutralisation des amortissements et des provisions	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	Reprises sur dépréciations des actifs circulants
- Balance d'entrée N	X	2 000	0					
- Comptabilisation de la dotation pour dépréciation de l'actif circulant (OOB)			5 000		5 000			
- Comptabilisation de la reprise sur provisions (OOB)		2 000					2 000	
- Neutralisation budgétaire des provisions et dépréciations (OOB)	5 000					5 000		
- Balance d'entrée N+1	X	0	5 000					
- Comptabilisation de la reprise sur dépréciations (OOB)			1 000					1 000
- Neutralisation budgétaire des provisions et dépréciations (OOB)	1 000			1 000				
	X	0	4 000					

## FICHE D'ÉCRITURES N°8 : ACQUISITION ET PRODUCTION D'IMMOBILISATIONS

A – Acquisition d'un terrain en vue de la construction d'un bâtiment : 100

B – Travaux de construction d'un bâtiment : 1 500  
 dont retenue de garantie : 75

C – Règlement aux fournisseurs

D – Réception de l'immeuble après achèvement des travaux <sup>13</sup>

E – Règlement de la retenue de garantie

	21 Immobilisations corporelles	2313. Construction en cours	4041 Fournisseurs d'immo.	40471 Fournisseurs d'immo. Retenues de garantie	515 Compte au Trésor
- A	100		100		
- B		1500	1425	75	
- C			1525		1525
- D	1500	1500			
- E				75	75

<sup>13</sup> Le transfert de l'immobilisation terminée du compte 23 au compte 21 peut être effectué indifféremment à la date de réception des travaux ou à la clôture de l'exercice (écriture d'ordre non budgétaire), au vu des indications fournies par l'ordonnateur (certificat administratif). Le point de départ de l'amortissement du bâtiment doit correspondre à sa mise en service.

FICHE D'ÉCRITURES N°9 : TRAVAUX D'AGENCEMENT EFFECTUÉS PAR LES MOYENS PROPRES DE L'ENTITÉ DANS UN IMMEUBLE INSCRIT À SON ACTIF.

Une immobilisation produite en interne est comptabilisée à partir de l'ensemble des dépenses constituant son coût de production. Ce coût comprend toutes les dépenses pouvant être directement attribuées et qui sont nécessaires à la création, la production et la préparation de l'immobilisation afin qu'elle soit en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par l'entité. Afin d'être en mesure d'évaluer les différentes charges constituant le coût de production, l'entité doit tenir une comptabilité analytique précise, notamment au niveau des frais de personnel (décompte du nombre d'heure, tarifs horaires des différents agents).

Montant retenu pour l'exemple : 1 200 € <sup>14</sup>

– En cours d'exercice :

60...(achats)	64... (frais de personnel)
800	400

– En fin d'exercice (par *opération d'ordre budgétaire*) :

2313 Constructions en cours	722 Production immobilisée Immobilisations corporelles
1200	1200

<sup>14</sup> Le coût de production est égal au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes.

## FICHE D'ÉCRITURES N°10 : CESSION DE BIENS CORPORELS NON AMORTISSABLES

Un bien non amortissable (ex : terrain) a été acquis pour 100.

Le bien n'étant pas déprécié et ni amortissable, la valeur nette comptable (VNC) est égale au coût historique (valeur d'entrée dans le patrimoine).

1<sup>ère</sup> hypothèse : le bien est vendu pour 105 (plus-value de 5)

	2111 Terrains nus	675 Valeurs comptables des immobilisations cédées	775 Produits de cession d'immob.	6761 Diff. (+) s/ réalisation transférée investisist	192 Plus-ou- moins valeur sur cessions d'immob.	462 Créance sur cession immob.
Balance d'entrée	100					
<u>Cession du bien</u>						
- prix de cession <sup>15</sup>			105			105
- sortie du bien <sup>16</sup>	100	100				
- transfert de la plus-value en section d'invest. <sup>17</sup>				5	5	

2<sup>ème</sup> hypothèse : le bien est vendu 95 (moins-value de 5)

	2111 Terrains nus	675 Valeurs comptables des immobilisations cédées	775 Produit de cession d'immob.	7761 Diff. (-) s/ réalisation transférée investisist	192 Plus-ou- moins valeur sur cessions d'immob.	462 Créance sur cession immob.
Balance d'entrée	100					
<u>Cession du bien</u>						
- prix de cession			95			95
- sortie du bien	100	100				
- transfert de la moins-value en section d'invest.				5	5	

Remarque : L'ensemble des comptes mentionnés ne donne pas lieu à prévisions budgétaires. Seul figure au budget, le prix de cession imputé au chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisations » (en cas de vote du budget par nature) ou 954 (en cas de vote du budget par fonction).

15 Prise en charge au vu d'un titre de recettes émis par l'ordonnateur.

16 Écriture d'ordre budgétaire.

17 Écriture d'ordre budgétaire.



## FICHE D'ÉCRITURES N°11 : CESSION DE BIENS CORPORELS AMORTISSABLES

Un véhicule, acquis pour 50 en N, amortissable en 5 ans, est cédé en N + 4.

En N+4, année de cession, la valeur nette comptable est égale à 10 (amortissements : 40).

- 1<sup>ère</sup> hypothèse : le véhicule est cédé pour 18 (plus-value de 18 - 10 = 8)
- 2<sup>ème</sup> hypothèse : le véhicule est cédé pour 4 (moins-value de 4 - 10 = - 6)

	2182 Autre matériel de Transport	28182 Amort. Autre matériel de transport	6811 Dotations aux amort.	675 VNC		
<u>B.E. exercice N + 1</u>	50					
Exercice N+1 à N+4						
- Dotations aux amortissements <sup>18</sup> (10x4)		40	40			
Exercice N + 4						
			775 Produits de cession		676 diff / réal positives	192 Diff / réalis. immob
<u>1<sup>ère</sup> hypothèse</u>						
- Prix de cession <sup>19</sup>			18			
- Réintégration des amortissements <sup>20</sup>	40	40				
- Valeur nette comptable <sup>21</sup>	10			10		
- Transfert en investissement de la plus value <sup>22</sup>					8	8
<u>2<sup>ème</sup> hypothèse</u>					776 diff / réal négatives	
- Prix de cession			4			
- Réintégration des amortissements	40	40				
- Valeur nette comptable	10			10		
- Transfert en investissement la différence négative					6	6

18 Écriture d'ordre budgétaire.

19 Écriture budgétaire réelle (titre de recette) avec contrepartie au compte 4621 « Créances sur cessions d'immobilisations – amiable ».

20 Écriture d'ordre non budgétaire constatée par le comptable (justifiée par un certificat administratif de l'ordonnateur).

21 Écriture d'ordre budgétaire.

22 Écriture d'ordre budgétaire

## FICHE D'ÉCRITURES N°12 : ACQUISITION ET CESSIION DE TITRES DE PARTICIPATION

1 - Acquisition pour 2 000

2 - Cession<sup>23</sup> pour 2 300

	261 Titres de participation	4041 Fournisseurs d'immo.	462 Créances sur cessions d'immo.	775 Produits des cessions des immo. cédées	675 Valeurs comptables des immo. cédées	6761 Différences (+) sur réalisations transférées en invest.	192 +/- value sur cessions d'immo.
1 – Acquisition	2000	2000					
2 – Cession			2300	2300			
- Apurement du compte d'immo- bilisations	2000				2000		
- Transfert de la différence à l'investissement						300	300

Les opérations budgétaires sont les suivantes :

- acquisition : dépense réelle au compte 261 ;
- cession : recette réelle au compte 775 ;  
recette d'ordre au compte 261 ;  
dépense d'ordre au compte 675 ;  
dépense d'ordre au compte 6761 ;  
recette d'ordre au compte 192.

Pour l'opération de cession, seul figure en prévision au budget, le prix de cession imputé au chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisations » (en cas de vote du budget par nature) ou 954 (en cas de vote du budget par fonction).

<sup>23</sup> Les titres de participation à des sociétés mises en redressement judiciaire font l'objet d'une constitution de dépréciations (crédit du compte 296 par débit du compte 686). En cas de liquidation judiciaire, les titres sont sortis de l'actif (débit 675 à crédit 261) et les dépréciations font l'objet d'une reprise par débit du compte 296 au crédit du compte 786.

## FICHE D'ÉCRITURES N°13 : ACQUISITION ET CESSION D'OBLIGATIONS

### I - Souscription lors de l'émission

- Obligations achetées pour 1 000

272 Titres immobilisés	404 Fournisseurs d'immobilisations
1000	1000

### II - Acquisition sur le marché secondaire

- Obligations achetées pour 9 000 avec une commission bancaire de 50.

	272 Titres immobilisés	4728 Autres dépenses à régulariser	515 Compte au Trésor	627 Services bancaires
- Achat		9050	9050	
- Émission du mandat	9000	9050		50

## FICHE D'ÉCRITURES N° 13 (suite et fin)

### III – Remboursement des obligations à l'échéance

- Soit une obligation immobilière souscrite pour sa valeur nominale = 1 000
- Cession pour 2 050 dont 50 d'intérêts courus <sup>24</sup>

	272 Titres immobilisés	47138 Autres recettes perçues avant émission de titres	515 Compte au Trésor	675 Valeurs comptables des immobilisations	762 Produits autres immob. financières	775 Produits cessions d'immobi- lisations
- BE valeur d'acquisition	1000					
- Encaissement prix / cession :		2050	2050			
- PEC des titres						
1) prix de cession		2000				2000
2) intérêts		50			50	
- Sortie de l'actif pour la VNC <sup>25</sup>	1000			1000		
	=	=				
	Soldé	Soldé				
		6761 Différences (+) sur réalisations transférées en investissement		192 Plus ou moins values sur cessions d'immob.		
- Transfert de la plus-value en section d'investissement <sup>26</sup>		1000		1000		

Pour l'opération de cession, seul figure en prévision au budget, le prix de cession imputé au chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisations » (en cas de vote du budget par nature) ou 954 (en cas de vote du budget par fonction).

24 Pour les cessions d'obligations sur le marché secondaire, même comptabilisation mais la commission versée donne lieu à l'émission d'un mandat qui est débité au compte 627 « Services bancaires ».

25 Écriture d'ordre budgétaire.

26 Écriture d'ordre budgétaire

## FICHE D'ÉCRITURES N°14 : SUBVENTIONS REÇUES POUR L'ACQUISITION D'UN BIEN

Une subvention de 80 est reçue en N+1 pour le financement d'une camionnette acquise au cours du même exercice pour 160.

Le bien est amorti sur une durée de 8 ans.

- La dotation annuelle d'amortissement s'élève à :  $160 / 8 = 20$
- La reprise annuelle de la subvention reçue est effectuée pour :  $80 / 8 = 10$

	2182 Matériel de transport	28182 Amort. du Matériel de transport	6811 dot. aux amort. des biens corp et incorp	131 Subventions d'équip. d'invest. actifs amort..	1391 Subv. d'équip. transférées c/résultat	777 Quote part subv. invest. transfér. c/ résultat
<b>N</b>						
- Acquisition du bien	160					
- Réception de la subvention <sup>27</sup>				80		
<b>N à N+6</b>						
- Amortissement du bien ( 20 x 7 )		140	140			
- Reprise de la subvention ( 10 x 7 )					70	70
<b>N+7</b>						
- Amortissement du bien		20	20			
- Reprise de la subvention					10	10
- Apurement de la subvention				80	80	
	<i>SD 160</i>	<i>SC 160</i>		<i>soldé</i>	<i>soldé</i>	

*Maintenus au bilan  
jusqu'à la sortie du bien*

27 Via les comptes concernés de la classe 4 et le compte 515.

## FICHE D'ÉCRITURES N°15 : MISE À LA RÉFORME D'UN BIEN

L'opération de mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable en cas de démolition, de destruction ou de mise hors service d'une immobilisation résultant d'un acte volontaire (mise au rebut d'un bien en fin de vie ou devenu obsolète...) ou d'un événement indépendant de la volonté de l'entité (incendie, un vol...), dès lors qu'il n'y a ni prix de vente, ni encaissement d'une indemnité d'assurance, autrement dit, sans contrepartie financière.

L'opération de mise à la réforme est une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur (certificat administratif), qui met parallèlement à jour l'inventaire.

Hypothèse de départ : Mise à la réforme de matériel informatique (c/2183)

Valeur initiale :	100	Amortissements pratiqués :	80
Moins value :	20	Valeur nette comptable :	20

L'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget ni de titres et de mandats à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de la mise à la réforme du bien et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

Cette transmission se fera dans le cadre d'un certificat administratif qui devra indiquer :

- la désignation du bien mis à la réforme ;
- son numéro d'inventaire ;
- ses date et valeur d'acquisition (coût historique) ;
- s'il est amortissable ou non, et dans l'affirmative, le montant des amortissements pratiqués et l'état des subventions afférentes à ce bien ;
- le(s) compte(s) par nature concerné(s).

Au vu de ces informations, le comptable constate les *opérations d'ordre non budgétaires* suivantes :

<b>Les étapes de l'opération de réforme d'un bien</b>		compte débité	compte crédité	montant
Réintégration des amortissements	ONB	28183	2183	80
Sortie du bien pour sa VNC et constatation d'une moins-value	ONB	193	2183	20

Le cas échéant, les subventions et les fonds (rattachés aux actifs amortissables) afférents au bien réformé (c/131 et 133) seront apurés par le crédit :

- du compte 1391 ou 1393 correspondant pour la part de la subvention reprise au compte de résultat ;
- du compte 193 pour le solde.

FICHE D'ÉCRITURES N°16 : ACQUISITION PAR VOIE DE CRÉDIT BAIL

Soit un véhicule faisant l'objet d'une acquisition par voie de crédit-bail.

La redevance annuelle s'élève à 120 pendant 6 ans. Le prix contractuel de cession est fixé à 480.

	61221 crédit bail mobilier Matériel roulant	21828 Matériel transport	4041 Fournisseu rs d'immo.	46711 Autres comptes crédeurs	515 Compte au trésor	80161 Hors bilan Crédit bail mobilier
a - Constatation engagement donné hors-bilan						1200
b - Règlement des redevances annuelles						
- Appel de fonds	720			720		
- Décaissement de fonds					720	- 720
c - Levée d'option						
- Décaissement des fonds		480	480		480	
- Comptabilité hors-bilan						- 480

FICHE D'ÉCRITURES N°17 : AMORTISSEMENT DE BÂTIMENTS PUBLICS ET DOTATIONS D'ÉQUIPEMENT SCOLAIRE (EX : DRES POUR UNE RÉGION)

Pour l'exercice N, la dotation aux amortissements des bâtiments scolaires s'élève à 80, la dotation aux amortissements des bâtiments administratifs s'élève à 40, et la dotation d'équipement scolaire perçue au titre de l'exercice représente 50.

	1332 DRES	13932 Subv. d'équip transférées au cpte de résultat.	198 Neutralisation des amortissements	281311 Amort. des bâtiments administratifs	281312 Amort. des bâtiments scolaires	6811 Dotations amort.des immob.	7768 Neutralisation des amort.	777 Quote-part des subv. d'invnt .virées / cpte résultat
<u>Écritures N</u>								
- Dotation d'équipt scolaire <sup>28</sup>	50							
<u>Écritures N+1</u>								
Dotation aux amortissements								
– bât. scolaires					80	80		
– bât. adm.				40		40		
Reprise de la dotation d'équipt scolaire de N		50						50
Solde cpte 13	50	50						
(Opération de neutralisation <sup>29</sup> )			(X)				(X)	

28 Par débit du compte 515, via le compte 47134 « Recettes perçues avant émission des titres – subventions »

29 La neutralisation éventuellement mise en œuvre par l'entité pour l'exercice est possible au maximum pour la différence entre le montant des dotations aux amortissements des bâtiments administratifs et scolaires et le montant de la reprise des subventions et dotations spécifiques reçues (au cas présent  $80 + 40 - 50 = 70$ ).



## FICHE D'ÉCRITURES N°18 : DOTATION OU APPORT EN NATURE

Chez l'apporteur, l'apport en nature consiste à remettre en toute propriété et à titre gratuit, à des entités (ex : régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière) ou non (ex : syndicat) qui se créent (plus rarement ex : élargissement de compétences) des moyens matériels nécessaires à l'exercice de leur activité.

Chez le bénéficiaire, l'apport en nature consiste à recevoir en toute propriété et à titre gratuit, des moyens matériels nécessaires à l'exercice de leur activité, appelés dotation.

L'opération d'apport en nature est une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur (certificat administratif) qui met parallèlement à jour l'inventaire.

Hypothèse de départ : Apport d'un bien amortissable partiellement subventionné avec transfert de l'emprunt afférent audit bien.

Valeur brute du bien remis en apport : 1 600

Subvention reçue au titre dudit bien : 400

Capital restant dû au titre de l'emprunt afférent au bien remis en apport : 600

Amortissements pratiqués : 200

Quote-part de la subvention transférée au compte de résultat : 50

Au cas d'espèce, il y a apport de l'actif et du passif afférent au bien remis en apport et reprise pour les mêmes montants chez le bénéficiaire de l'apport.

Chez l'apporteur comme chez le bénéficiaire, l'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget ni de titres et de mandats à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de l'apport en nature fait à un tiers et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

L'ordonnateur transmettra l'information au comptable dans le cadre d'un certificat administratif auquel il joindra la décision autorisant l'apport et l'acte de transfert de propriété.

Le certificat administratif doit quant à lui indiquer :

- la désignation du bien mis à la réforme ;
- son numéro d'inventaire ;
- ses date et valeur d'acquisition (coût historique) ;
- s'il est amortissable ou non, et dans l'affirmative, le montant des amortissements pratiqués et l'état des subventions afférents à ce bien ;
- le compte par nature concerné.

## FICHE D'ÉCRITURES N° 18 (suite)

Au vu de ces informations, le comptable constatera les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

### I. Chez l'apporteur

	1021 / 193 <sup>1</sup>	21	281	131	139	164 / 2763 <sup>2</sup>
Remise du bien	1600	1600				
Transfert des amort.	200		200			
Transfert des subv.	400			400		
Transfert des reprises de subv.	50				50	
Transfert des emprunts	600					600

### II. Chez le bénéficiaire

	1021 / 193	21	281	131	139	164 / 1687 <sup>3</sup>
Réception du bien en apport	1600	1600				
Transfert des amort.	200		200			
Transfert des subv.	400			400		
Transfert des reprises de subv.	50				50	
Transfert des emprunts	600					600

L'ordonnateur transmettra l'information au comptable dans le cadre d'un certificat administratif auquel il joindra la décision acceptant l'apport et l'acte de transfert de propriété. La décision acceptant l'apport est toujours une délibération de l'organe délibérant.

Le certificat administratif devra quant à lui indiquer les mêmes mentions que le certificat visé au I, complété, le cas échéant :

- de la durée et du type d'amortissement (linéaire, autre) ;
- et de tout autre élément que l'ordonnateur considérera comme pouvant utilement enrichir la fiche d'inventaire du bien.

<sup>1</sup> Compte 1021 pour les régies à personnalité morale, compte 193 pour les autres cas.

<sup>2</sup> Compte 164 si le contrat d'emprunt est transféré, compte 2763 dans le cas contraire.

<sup>3</sup> Compte 164 si le contrat d'emprunt est transféré, compte 1687 dans le cas contraire.

FICHE D'ÉCRITURES N° 18 (suite et fin)

Remarque :

Dans le cas où le contrat d'emprunt lié à l'immobilisation apportée n'est pas transféré avec le bien, les opérations liées au remboursement des annuités d'emprunt par l'apporteur sont les suivantes :

*Chez l'apporteur :*

	164	661	2763	7623	515
Paiement d'une annuité d'emprunt (capital, intérêts)	50	10			60
Encaissement du remboursement par le bénéficiaire			50	10	60

*Chez le bénéficiaire :*

	1687	66113	515
Remboursement de l'annuité d'emprunt (mandats au nom de l'apporteur)	50	10	60

**FICHE D'ÉCRITURES N°19 : AFFECTATION À UN SERVICE NON DOTÉ DE LA PERSONNALITÉ MORALE ET RETOUR (DÉSAFFECTATION) AVANT LA DISSOLUTION DU SERVICE**

Cette opération permet de transférer à un service que l'on individualise dans un budget distinct la jouissance d'un bien, à titre gratuit, avec, le cas échéant, les droits et obligations qui s'y rattachent, tout en conservant la propriété du bien (hors de tout transfert de compétences).

L'opération de mise en affectation d'un bien est une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur (certificat administratif) qui met parallèlement à jour l'inventaire.

**Hypothèses de départ :**

Affectation par une entité d'une immobilisation, des amortissements, de l'emprunt et de la subvention correspondants, à un service non doté de la personnalité morale (budget annexe ou régie dotée de la seule autonomie financière).

<i>Affectation :</i>	<i>Retour :</i>
Valeur initiale de l'immobilisation affectée : 1 600	Valeur initiale de l'immobilisation affectée : 1 600
Amortissements pratiqués : 200	Amortissements pratiqués : 600
Capital d'emprunt restant dû : 600	Capital d'emprunt restant dû : 400
Subvention d'investissement reçue pour financer ledit bien : 400	Subvention d'investissement reçue pour financer ledit bien : 400
Subvention reprise au compte de résultat : 50	Subvention reprise au compte de résultat : 150

Chez l'affectant comme chez l'affectataire, l'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget ni de titres et de mandats à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de l'affectation et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

Au vu de ces informations, le comptable constatera les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

libellé	Affectant			Affectataire		
	Débit	Crédit	Montant	Débit	Crédit	Montant
Affectation du bien	Dt 181	Ct 21	1 600	Dt 21	Ct 181	1 600
Transfert des amortissements	Dt 28	Ct 181	200	Dt 181	Ct 28	200
Transfert des subventions	Dt 131	Ct 181	400	Dt 181	Ct 131	400
Transfert des reprises de subv <sup>o</sup>	Dt 181	Ct 139	50	Dt 139	Ct 181	50
Transfert d'emprunts <sup>30</sup>	Dt 2763	Ct 181	600	Dt 181	Ct 1687	600
Retour :						
- immobilisation (brut)	Dt 21	Ct 181	1 600	Dt 181	Ct 21	1 600
- amortissements pratiqués	Dt 181	Ct 28	600	Dt 28	Ct 181	600
- subventions	Dt 181	Ct 131	400	Dt 131	Ct 181	400
- reprise de subventions	Dt 139	Ct 181	150	Dt 181	Ct 139	150
- emprunts	Dt 181	Ct 2763	400	Dt 1687	Ct 181	400
Apurement du c/18	<b>Dt 193</b>	Ct 181	100	Dt 181	<b>Ct 193</b>	100

30 Au cas d'espèce, l'emprunt afférent au bien n'étant pas relatif au seul bien affecté, l'affectant continue à rembourser le prêteur sur son budget et se fait rembourser par son service non personnalisé.

## FICHE D'ÉCRITURES N° 19 (suite)

**Chez l'affectant** (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur de l'immobilisation : 1600 Amortissements pratiqués : 200 Emprunt : 600 Subvention : 400 Reprise de subvention : 50

Retour : Valeur de l'immobilisation : 1600 Amortissements pratiqués : 600 Emprunt : 400 Subvention : 400 Reprise de subvention : 150

Au cas d'espèce, l'emprunt affecté est remboursé par l'affectataire à l'entité qui, pour sa part, continue à rembourser l'établissement prêteur.

<b>Affectation :</b>	181	21...	28	164 <sup>1</sup>	2763 <sup>2</sup>	131/133	139	193
- Balances d'entrée		<b>SD 1 600</b>	<b>SC 200</b>	<b>SC 600</b>		<b>SC 400</b>	<b>SD 50</b>	
- Affectation de l'immobilisation (valeur historique)	1600	1600						
- Affectation des amortissements pratiqués	200		200					
- Affectation de la subvention correspondante	400					400		
- Affectation de la reprise des subventions pratiquées	50						50	
- Affectation de l'emprunt correspondant	600				600			
<b>Soldes</b>	<b>SD 450</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>SC 600</b>	<b>SD 600</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Retour :</b>								
- Balances d'entrée	<b>SD 450</b>			<b>SC 400</b>	<b>SD 400</b>			
- Retour de l'immobilisation	1 600	1 600						
- Intégration des amortissements	600		600					
- Intégration de la subvention	400					400		
- Intégration de la reprise de subvention	150						150	
- Retour de l'emprunt	400				400			
- Apurement du compte 18	100							100
<b>Soldes</b>	<b>0</b>	<b>SD 1 600</b>	<b>SC 600</b>	<b>SC 400</b>	<b>0</b>	<b>SC 400</b>	<b>SD 150</b>	<b>SD 100</b>

1 Le remboursement à l'établissement financier par l'affectant de l'emprunt transféré est comptabilisé au débit du compte 164 pour la part en capital, et au débit du compte 66111 pour la part en intérêts, par le crédit du c/ 515.

2 Le remboursement à l'affectant par l'affectataire est comptabilisé au débit du compte 451... par le crédit du compte 2763 pour la part en capital et du compte 7688 pour la part en intérêts.

FICHE D'ÉCRITURES N° 19 (suite et fin)

**Chez l'affectataire,** (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur de l'immobilisation: 1600 Amortissements pratiqués : 200 Emprunt : 600 Subvention : 400 Reprise de subvention : 50  
 Retour : Valeur de l'immobilisation : 1600 Amortissements pratiqués : 600 Emprunt : 400 Subvention : 400 Reprise de subvention : 150

Au cas d'espèce, l'emprunt affecté est remboursé par l'affectataire à l'entité qui, pour sa part, continue à rembourser l'établissement prêteur.

**Affectation :**

	181	21...	28	1687 <sup>2</sup>	131/133	139
- Balances d'entrée						
Constatation de l'affectation :						
- de l'immobilisation	1600	1600				
- de l'amortissement	200		200			
- de la subvention	400				400	
- de la reprise de subvention	50					50
Affectation de l'emprunt correspondant	600			600		
<b>Soldes</b>	SC 450	<b>SD 1600</b>	<b>SC 200</b>	<b>SC 600</b>	<b>SC 400</b>	<b>SD 50</b>

**Retour :**

	181	21...	28	1687 <sup>2</sup>	131/133	139
- Balances d'entrée	SC 450	SD 1600	SC 600			
Constatation du retour :						
- de l'immobilisation	1600	1600				
- de l'amortissement	600		600			
- de la subvention	150					
- de la reprise de subvention	400				400	
Désaffectation de l'emprunt correspondant	400			400		
Apurement du compte 18 et constatation plus-value	100			100		
<b>Soldes</b>	0	0	0	<b>SC 100</b>	0	0

<sup>2</sup> Le remboursement à l'affectant est comptabilisé au débit du compte 1687 par le crédit du compte 451 pour la part en capital (débit du compte 66111 pour la part en intérêts).

## FICHE D'ÉCRITURES N°20 : MISE À DISPOSITION DANS LE CADRE D'UN TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Cette opération permet de transférer à l'établissement la jouissance d'un bien, à titre gratuit, avec les droits et obligations qui s'y rattachent, tout en conservant la propriété du bien.

L'opération de mise à disposition d'un bien est une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur (certificat administratif), qui met parallèlement à jour l'inventaire.

### Hypothèses de départ :

Mise à disposition par une entité à un établissement, auquel il transfère une compétence, d'une immobilisation utilisée pour l'exercice de cette compétence ainsi que des amortissements, de l'emprunt et de la subvention afférents à ce bien.

<i>Affectation :</i>	<i>Retour :</i>
Valeur initiale de l'immobilisation remise : 1 600	Valeur initiale de l'immobilisation remise : 1 600
Amortissements pratiqués : 200	Amortissements pratiqués : 600
Capital d'emprunt restant du : 600	Capital d'emprunt restant du : 400
Subvention d'investissement reçue pour financer ledit bien : 400	Subvention d'investissement reçue pour financer ledit bien : 400
Subvention reprise au compte de résultat : 50	Subvention reprise au compte de résultat : 150

Chez le remettant comme chez le bénéficiaire, l'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget, ni de titres et de mandats, à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de la mise à disposition et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

Au vu de ces informations, le comptable constate les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

libellé	Remettant			Bénéficiaire		
	Débit	Crédit	Montant	Débit	Crédit	Montant
Mise à disposition du bien	Dt 242	Ct 21	1 600	Dt 217	Ct 1027	1 600
Transfert des amortissements	Dt 28	Ct 2492	200	Dt 1027	Ct 28	200
Transfert des subventions	Dt 131	Ct 2492	400	Dt 1027	Ct 131	400
Transfert des reprises de subv <sup>o</sup>	Dt 2492	Ct 139	50	Dt 139	Ct 1027	50
Transfert d'emprunts <sup>31</sup>	Dt 164	Ct 2492	600	Dt 1027	Ct 164	600
Retour : immobilisation (brut)	Dt 21	Ct 242	1 600	Dt 1027	Ct 217	1 600
- amortissements pratiqués	Dt 2492	Ct 28	600	Dt 28	Ct 1027	600
- subventions	Dt 2492	Ct 131	400	Dt 131	Ct 1027	400
- reprise de subventions	Dt 139	Ct 2492	150	Dt 1027	Ct 139	150
- emprunts	Dt 2492	Ct 164	400	Dt 164	Ct 1027	400
Apurement des c/249 et 1027	<b>Dt 193</b>	Ct 2492	100	Dt 1027	<b>Ct 193</b>	100

31 Au cas d'espèce, il y a transfert du contrat d'emprunt. Dans le cas contraire, le compte 2763 est mouvementé ; le remettant continue à rembourser l'établissement prêteur et se fait rembourser par le bénéficiaire de la mise à disposition.

## FICHE D'ÉCRITURES N° 20 (suite)

**Chez le remettant** (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur immeuble : 1600    Amortissements pratiqués : 200    Emprunt : 600    Subvention : 400    Reprise de subvention : 50  
 Retour : Valeur immeuble : 1600    Amortissements pratiqués : 600    Emprunt : 400    Subvention : 400    Reprise de subvention : 150  
 Au cas d'espèce, le contrat qui lie l'entité à l'établissement prêteur est modifié. Le bénéficiaire rembourse directement à l'établissement financier.

	2492	242	21	28	164 <sup>1</sup>	131	139	193
<b>Mise à disposition :</b>								
- Balances d'entrée			SD 1600	SC 200	SC 600	SC 400	SD 50	
- Mise à disposition de l'immobilisation (valeur historique)		1600	1600					
- Mise à disposition des amortissements pratiqués	200			200				
- Mise à disposition de la subvention correspondante	400					400		
- Mise à disposition de la reprise des subventions pratiquées	50						50	
- Mise à disposition de l'emprunt correspondant	600				600			
Soldes	SC 1150	SD 1600	0	0	0	0	0	0
<b>Retour :</b>								
- Balances d'entrée	SC 1150	SD 1600						
- Retour de l'immobilisation		1600	1600					
- Intégration des amortissements	600			600				
- Intégration de la subvention	400					400		
- Intégration de la reprise de subvention	150						150	
- Retour de l'emprunt	400				400			
- Apurement du compte 249	100							100
Soldes	0	0	SD 1 600	SC 600	SC 400	SC 400	SD 150	SD 100

<sup>1</sup> Le remboursement de l'emprunt transféré par le bénéficiaire à l'établissement financier est comptabilisé au débit du compte 164 pour la part en capital et au débit du compte 66111 pour la part en intérêts par le crédit du compte 515.

Si le bien retourné a bénéficié d'adjonction, il est nécessaire de constater une opération complémentaire pour solder le compte 242 : Dt 242/Ct 193 du montant de l'adjonction.



## FICHE D'ÉCRITURES N° 20 (suite et fin)

**Chez le bénéficiaire** (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur immeuble : 1600      Amortissements pratiqués : 200      Emprunt : 600      Subvention : 400      Reprise de subvention : 50  
 Retour : Valeur immeuble : 1600      Amortissements pratiqués : 600      Emprunt : 400      Subvention : 400      Reprise de subvention : 150

Au cas d'espèce, le contrat qui lie l'entité à l'établissement prêteur est modifié. Le bénéficiaire rembourse directement à l'établissement financier.

### **Affectation :**

	1027	217	28	164	131	139
<b>- Balances d'entrée</b>						
Constatation de la mise à disposition :						
- de l'immobilisation		1600				
- de l'amortissement	1600		200			
- de la subvention	200				400	
- de la reprise de subvention	400					50
Mise à disposition de l'emprunt correspondant	50			600		
	600					
<b>Soldes</b>	SC 450	<b>SD 1600</b>	SC 200	<b>SC 600</b>	<b>SC 400</b>	<b>SD 50</b>

### **Retour :**

	1027	217	28	164	131	139
<b>- Balances d'entrée</b>						
Constatation du retour :						
- de l'immobilisation	1600	1600				
- de l'amortissement	600		600			
- de la subvention	400				400	
- de la reprise de subvention	150					150
Affectation de l'emprunt correspondant	400			400		
Solde du compte 1027 et constatation plus-value	100					
<b>Soldes</b>	0	0	0	<b>SC 100</b>	0	0

## FICHE D'ÉCRITURES N°21 : MISE EN AFFECTATION À UN ORGANISME DOTÉ DE LA PERSONNALITÉ MORALE, MISE EN CONCESSION OU AFFERMAGE

Cette opération permet de transférer à un tiers la jouissance d'un bien, à titre gratuit, avec, le cas échéant, les droits et obligations qui s'y rattachent, tout en conservant la propriété du bien.

Ces opérations sont des opérations d'ordre non budgétaire constatées par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur (certificat administratif) qui met parallèlement à jour l'inventaire.

### Hypothèses de départ :

Mise en affectation, en concession ou affermage d'une immobilisation ainsi que des amortissements, de l'emprunt et de la subvention afférents à ce bien.

<i>Remettant :</i>	<i>Bénéficiaire :</i>
Valeur initiale de l'immobilisation remise : 1 600	Valeur initiale de l'immobilisation remise : 1 600
Amortissements pratiqués : 200	Amortissements pratiqués : 600
Capital d'emprunt restant dû : 600	Capital d'emprunt restant dû : 400
Subvention d'investissement reçue pour financer ledit bien : 400	Subvention d'investissement reçue pour financer ledit bien : 400
Subvention reprise au compte de résultat : 50	Subvention reprise au compte de résultat : 150

Chez le remettant comme chez le bénéficiaire, l'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget ni de titres et de mandats à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de la remise du bien à un tiers et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

Au vu de ces informations, le comptable constate les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

libellé	Remettant			Bénéficiaire		
	Débit	Crédit	Montant	Débit	Crédit	Montant
Mise en affectation du bien à titre gratuit	Dt 24	Ct 21	1 600	Dt 22	Ct 229	1 600
Transfert des amortissements	Dt 28	Ct 249	200	Dt 229	Ct 28	200
Transfert des subventions	Dt 131	Ct 249	400	Dt 229	Ct 131	400
Transfert des reprises de subv°	Dt 249	Ct 139	50	Dt 139	Ct 229	50
Transfert d'emprunts <sup>32</sup>	Dt 164	Ct 249	600	Dt 229	Ct 164	600
Retour : - immobilisation (brut)	Dt 21	Ct 24	1 600	Dt 229	Ct 22	1 600
- amortissements pratiqués	Dt 249	Ct 28	600	Dt 28	Ct 229	600
- subventions	Dt 249	Ct 131	400	Dt 131	Ct 229	400
- reprise de subventions	Dt 139	Ct 249	150	Dt 229	Ct 139	150
- emprunts	Dt 249	Ct 164	400	Dt 164	Ct 229	400
Apurement des c/249 et 229	<b>Dt 193</b>	Ct 249	100	Dt 229	<b>Ct 193</b>	100

Rappel : les comptes 242 et 2492 sont réservés aux opérations de mise à disposition chez le remettant. :  
Fiche d'écritures – Mise en affectation à un organisme doté de la personnalité morale, mise en concession ou affermage

32 Au cas d'espèce, il y a transfert du contrat d'emprunt. Dans le cas contraire, le compte 2763 aurait été mouvementé, le remettant continue à rembourser l'établissement prêteur et se fait rembourser par le bénéficiaire du bien.

## FICHE D'ÉCRITURES N° 21 (suite)

**Chez le remettant** (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur immeuble : 1600      Amortissements pratiqués : 200      Emprunt : 600      Subvention : 400      Reprise de subvention : 50  
 Retour : Valeur immeuble : 1600      Amortissements pratiqués : 600      Emprunt : 400      Subvention : 400      Reprise de subvention : 150

Au cas d'espèce, le contrat qui lie l'entité à l'établissement prêteur est modifié. Le bénéficiaire rembourse directement à l'établissement financier.

<b>Affectation :</b>	249x sauf 2	241/3/4/5/8	21	28	164 <sup>1</sup>	131/133	139	193
- Balances d'entrée			SD 1600		SC 200		SC 400	SD 50
- Affectation de l'immobilisation (valeur historique)		1600	1600					
- Affectation des amortissements pratiqués	200			200				
- Affectation de la subvention correspondante	400					400		
- Affectation de la reprise des subventions pratiquées	50							50
- Affectation de l'emprunt correspondant	600				600			
<b>Soldes</b>	SC 1150	SD 1600	0	0	0	0	0	0
<b>Retour :</b>								
- Balances d'entrée	SC 1150	SD 1600						
- Retour de l'immobilisation			1 600	1 600				
- Intégration des amortissements	600			600				
- Intégration de la subvention	400					400		
- Intégration de la reprise de subvention	150						150	
- Retour de l'emprunt	400				400			
- Apurement du compte 249	100							100
<b>Soldes</b>	0	0	SD 1 600	SC 600	SC 400	SC 400	SD 150	SD 100

1 Le remboursement de l'emprunt transféré par le bénéficiaire à l'établissement financier est comptabilisé au débit du compte 164 pour la part en capital et au débit du compte 66111 pour la part en intérêts par le crédit du compte 515.

## FICHE D'ÉCRITURES N° 21 (suite et fin)

**Chez le bénéficiaire** (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur immeuble :1600      Amortissements pratiqués : 200      Emprunt : 600      Subvention : 400      Reprise de subvention :50

Retour : Valeur immeuble :1600      Amortissements pratiqués : 600      Emprunt : 400      Subvention : 400      Reprise de subvention :150

Au cas d'espèce, le contrat qui lie l'entité à l'établissement prêteur est modifié. Le bénéficiaire rembourse directement à l'établissement financier.

	229	22	28	164	131/133	139
<b>Affectation :</b>						
- Balances d'entrée						
Constatation de l'affectation :						
- de l'immobilisation	1600	1600				
- de l'amortissement	200		200			
- de la subvention	400				400	
- de la reprise de subvention	50					50
Affectation de l'emprunt correspondant	600			600		
<b>Soldes</b>	SC 450	SD 1600	SC 200	SC 600	SC 400	SD 50
<b>Retour :</b>						
- Balances d'entrée	SC 450	SD 1600	SC 600			
Constatation du retour :						
- de l'immobilisation	1600	1600				
- de l'amortissement	600		600			
- de la subvention	400				400	
- de la reprise de subvention	150					150
Affectation de l'emprunt correspondant	400			400		
Apurement du compte 229 et constatation plus-value	100					
<b>Soldes</b>	0	0	0	SC 100	0	0

FICHE D'ÉCRITURES N°22 : ACQUISITION ET CESSIION D'UNE IMMOBILISATION À L'EURO SYMBOLIQUE.

**I. Acquisition à l'euro symbolique :** Comptabilisation d'une immobilisation d'une valeur de 100, acquise à l'euro symbolique.

	21...	13...	515
– Entrée de l'immobilisation dans le patrimoine (OOB) <sup>33</sup>	99	99	
– Paiement de l'euro symbolique	1		1

**II. Cession à l'euro symbolique :** Comptabilisation d'une immobilisation d'une valeur de 100, vendue à l'euro symbolique.

	21...	2044.	75888	515
– Balance d'entrée	100			
– Sortie de l'immobilisation <sup>1</sup>	100	100		
– Encaissement de l'euro			1	1

Puis à compter de la date de cession, amortissement de la subvention d'équipement versée au compte 2044 par l'opération d'ordre budgétaire suivante (ex : sur 5 ans) :

	6811.	28044.
– Amortissement	20	20

Une fois la subvention d'équipement versée totalement amortie, elle est sortie du bilan par l'opération d'ordre non budgétaire (écriture passée en coordination avec l'ordonnateur) suivante :

	28044.	2044.
– Apurement de la subvention totalement amortie	100	100

<sup>33</sup> Opération d'ordre budgétaire

FICHE D'ÉCRITURES N°23 : STOCKS DE FOURNITURES CONSOMMABLES – INVENTAIRE  
INTERMITTENT

– Stocks au 01.01 N.	500
– Achats de l'exercice N	4 000
– Stocks au 31.12 N	200

	322 Fournitures consommables	6032 Variation des stocks des autres approvisionnements	6022 Fournitures consommables
– Balance d'entrée (01.01.N)	500		
– Achats de l'exercice			4 000
– Écritures d'inventaire			
. Annulation du stock initial <sup>34</sup>	500	500	
. Constatation du stock final <sup>35</sup>	200	200	

<sup>34</sup> Opération d'ordre semi-budgétaire (émission d'un mandat au compte 6032, le compte 32 étant non budgétaire).

<sup>35</sup> Opération d'ordre semi-budgétaire (émission d'un titre de recettes au compte 6032, le compte 32 étant non budgétaire).

**FICHE D'ÉCRITURES N°24 : STOCKS DE FOURNITURES CONSOMMABLES – INVENTAIRE PERMANENT**

- Stocks au 01.01 N                    500
- Achats de l'exercice N            100
- Consommations de l'exercice N  30

	322 Fournitures consommables	6032 Variation des stocks des autres approvisionnements	6022 Fournitures consommables
– Balance d'entrée (1.1.N)	500		
– Achats			100
– Variation c/stocks <sup>36</sup>	100	100	
– Stocks consommés <sup>37</sup>	30	30	

<sup>36</sup> Au fur et à mesure des achats. L'écriture est semi-budgétaire (émission d'un titre de recettes au compte 6032, le compte 32 étant non budgétaire).

<sup>37</sup> Au fur et à mesure des consommations. L'écriture est semi-budgétaire (émission d'un mandat au compte 6032, le compte 32 étant non budgétaire).

FICHE D'ÉCRITURES N°25 : STOCKS DE TERRAINS AMÉNAGÉS (INVENTAIRE INTERMITTENT) – ASPECTS COMPTABLES

Exercice N	Terrains à aménager	Études, prest. de services	Travaux	Frais accessoires	Intérêts	Créanciers	Transferts de charges
	6015	6045	605	608	66111	4x	796
– Terrains	1300					1300	
– Études		200				200	
– Travaux voirie et réseaux divers (VRD)			2600			2600	
– Intérêts emprunts					300	300	
– Frais accessoires divers				240		240	
– Transfert charge des intérêts / emprunts au cpte de frais accessoires				300			300
	<u>1300</u>	<u>200</u>	<u>2600</u>	<u>540</u>	<u>300</u>	<u>4640</u>	<u>300</u>

	<u>Inventaire</u>	Travaux en cours	Variation en cours production
		335	7133
Terrain	1300		
Études	200		
Travaux	2600		
<u>Frais divers :</u>	<u>540</u>		
Frais accessoires	240		
Frais financiers	300		
Constatation en cours de production <sup>38</sup>		4640	4640

38 Opération d'ordre budgétaire.



FICHE D'ÉCRITURES N° 25 (suite)

<b>Exercice N + 1</b>	Travaux <b>605</b>	Variation en cours production <b>7133</b>	Variation terrains aménagés <b>71355</b>	Travaux en cours <b>335</b>	Terrains aménagés <b>3555</b>	Fournisseurs <b>4011</b>	Acquéreurs acomptes <b>419</b>
– Balance d'entrée				4640			
– Travaux VRD (+ 300 d'intérêts d'emprunts imputés au c/6611) et transférés au c/608 par le c/796	560					560	
– Réserve de 3 lots (3x150) <sup>40</sup>							450 <sup>39</sup>
<u>Inventaire</u> <sup>41</sup>							
– Sortie stocks lotissements en cours		4640		4640			
– Constatation de 10 lots achevés			5500		5500		
	560	4640	5500	4640   4640	5500	560	450

39 Par débit du compte au Trésor (compte 515).

40 Au vu des indications fournies par l'ordonnateur.

41 Opérations d'ordre budgétaires. Les 5 500 se décomposent de la façon suivante : 4 640 d'en-cours de production (exercice N) + 560 de travaux (V.R.D.) et 300 intérêts d'emprunts (exercice N + 1).

FICHE D'ÉCRITURES N° 25 (suite et fin)

Exercice N + 1	Ventes terrains aménagés		Variation terrains aménagés		Terrains aménagés		Acquéreurs terrains aménagés		Acquéreurs acomptes	
	7015		71355		3555		412		419	
Report			5500		5500					450 <sup>42</sup>
Vente lots réservés 3 x 420 : émission du titre de recettes et Encaissement	1260						1260			
<u>Inventaire</u>								450 810 <sup>1</sup>	450	
Sortie des lots vendus et livrés <sup>43</sup> (3 x 550 = 1650)			1650 <sup>44</sup>		1650					
	1260		1650	5500	5500	1650	1260	1260	450	450
<b>Exercice N + 2</b>	71355 Variation terrains aménagés		3555 Terrains aménagés		7015 Ventes terrains aménagés		412 Acquéreurs terrains aménagés		515 Comptes au Trésor	
Balance d'entrée			3 850							
Vente 7 lots (7 x 420)					2 940		2 940	2 940	2 940	
Sortie de terrains vendus (7 x 550)	3 850 <sup>45</sup>		3 850							

42 Par débit du compte au Trésor (compte 515).

43 Dans l'exemple, les lotissements sont vendus à leur coût de production, déduction faite de la subvention versée par l'entité égale à 130 euros par lot vendu (cf. annexe 22 sur les aspects budgétaires).

44 Opérations d'ordre budgétaire.

45 Opération d'ordre budgétaire.

**FICHE D'ÉCRITURES N°26 : STOCKS DE TERRAINS AMÉNAGÉS (INVENTAIRE INTERMITTENT) – ASPECTS BUDGÉTAIRES**

La présente annexe retrace budgétairement les opérations comptables relatives aux stocks de terrains aménagés décrites en annexe 21.

**I – BUDGET ANNEXE – EXERCICE N**

Le financement de ce budget annexe « Lotissements » est composé pour partie d'un emprunt d'un montant de 2700 et d'une avance de l'entité de 1940 (Compte 27638 dans le budget principal de l'entité et 1687 dans celui du budget annexe), et pour partie, d'une subvention du budget principal d'un montant total de 1300, destinée à diminuer le prix de vente des lots.

Tableau d'amortissement de l'emprunt :

	Exercice N	Exercice N+1	Exercice N+2
Capital		750	1950
Intérêts	300	300	0

Dépenses	Section d'investissement	Recettes
<u>335</u>	4 640	<u>1687</u>
		1 940
		<u>164</u>
		2 700
	<u>4 640</u>	<u>4 640</u>

Dépenses	Section de fonctionnement	Recettes
<u>6015</u>	1 300	<u>7133</u>
<u>6045</u>	200	<u>796</u>
<u>605</u>	2 600	
<u>608</u>	540	
<u>6611</u>	300	
	<u>4 940</u>	<u>4 940</u>



**Compte Administratif N**

{ Résultat Section fonctionnement = 0

{ Résultat Section d'investissement = 0

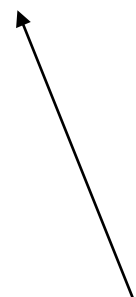
FICHE D'ÉCRITURES N°26 (suite) :

**II - BUDGET ANNEXE - EXERCICE N + 1**

- Achèvement des travaux en cours
- Vente de 3 lots réservés (3 x 420 = 1 260)

Dépenses	Section d'investissement	Recette
<u>164</u>	750	<u>335</u>
<u>3555</u>	5 500 <sup>47</sup>	4 640 <sup>46</sup>
		<u>3555</u>
	<u>6 250</u>	1 650 <sup>48</sup>
		<u>6290</u>

Dépenses	Section de fonctionnement	Recettes
<u>605</u>	560	
<u>608</u>	300	
<u>7133</u>	4 640 <sup>1</sup>	<u>7015</u>
<u>71355</u>	1 650 <sup>3</sup>	1 260
<u>6611</u>	300	<u>71355</u>
		5 500 <sup>2</sup>
		<u>757</u>
		390 <sup>49</sup>
	<u>7450</u>	<u>796</u>
		300
		<u>7 450</u>



Vente des 3 lots



**Compte Administratif N + 1**

{ Résultat cumulé Section fonctionnement = 0

{ Résultat cumulé Section d'investissement = + 40

46 Sortie des stocks de lotissement en cours.

47 Intégration de 10 lots achevés.

48 Sortie des 3 lots vendus.

49 Subvention de l'entité en vue de diminuer le prix de vente à valoir sur la subvention totale de 1 300, soit 130 par lot (3 x 130 = 390).

FICHE D'ÉCRITURES N°26 (suite et fin) :

**III - BUDGET ANNEXE - EXERCICE N + 2**

- Vente de 7 lots (7 x 420 = 2 940)

Dépenses	Section d'investissement	Recettes
<u>164</u>	1 950	<u>001</u> 40
<u>1687</u> <sup>50</sup>	1 940	<u>3555</u> 3 850 <sup>51</sup>
	_____	_____
	3 890	3 890

Dépenses	Section de fonctionnement	Recettes
		<u>7015</u> 2 940
<u>71355</u>	3 850 <sup>2</sup>	<u>757</u> 910 <sup>52</sup>
	_____	_____
	3 850	3 850

Vente des 7 lots



**Compte Administratif N + 2**

{ Résultat cumulé Section fonctionnement = 0

{ Résultat cumulé Section d'investissement = 0

50 Remboursement de l'avance au budget principal.

51 Annulation du stock initial de lotissement.

52 Subvention de l'entité destinée à diminuer le prix de vente à valoir sur la subvention totale de 1 300 ; soit 130 par lot (7 x 130 = 910).

FICHE D'ÉCRITURES N°27 : OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT RÉALISÉS PAR UN SYNDICAT POUR LE COMPTE DE L'ENTITÉ (ADHÉRENTE OU NON)

Dans le cas concret développé ci-après :

- les financements sont versés au syndicat,
- les subventions et l'emprunt encaissés (débit du compte au Trésor) ont été portés directement au compte d'imputation définitive (dans la réalité, ces encaissements auront été enregistrés provisoirement au compte 4713 « Recettes perçues avant émission des titres »).

- Montant des travaux à réaliser	210
- Financement :	
- participation de l'entité	70 (versée en 2 fois : 25 et 45)
- subventions versées directement au syndicat	40
- emprunt souscrit par le syndicat	100

A – COMPTES A OUVRIR DANS LA COMPTABILITÉ DU MANDATAIRE (Syndicat)

4581 – Entité X – Dépenses  
4582 – Entité X – Recettes  
164 – Emprunts auprès des établissements de crédit  
2763 – Créances sur les collectivités publiques  
404 – Fournisseurs d'immobilisations  
4434 – Opérations particulières avec les entités  
515 – Compte au Trésor

B – COMPTES A OUVRIR DANS LA COMPTABILITÉ DU MANDANT (Entité)

4435 – Opérations particulières avec les groupements de collectivités  
515 – Compte au Trésor  
131 ou 132 – Subventions d'équipement  
1687 – Autres dettes  
238 – Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles  
213 – Constructions  
2763 – Créances sur des collectivités publiques

## FICHE D'ÉCRITURES N° 27 (suite et fin)

### SYNDICAT MANDATAIRE – Comptabilisation des opérations

N.B. Le compte 458 est un compte budgétaire.

	4581 Dépenses	4582 Recettes	404 Fournisseurs d'immobili- sations		4434 Entité	515 Compte au Trésor	164 Emprunt	2763 Créances
			210	210		210		
- Travaux	210		210	210				
- Mobilisation emprunt						100	100	
- Affectation à l'opération de mandat		100						100
- Subventions diverses		40				40		
- 1 <sup>er</sup> versement de l'entité		25			25	25		
- Remise des tra- vaux et constata- tion de la dette communale (2 <sup>ème</sup> apport)		45			45	45		
- Apurement du compte de mandat par le comptable	210	210						

### ENTITÉ MANDANTE - Comptabilisation des opérations

	2313 Travaux	238 Immob. en cours av. et ac.	4435 Groupements de collectivités		515 Compte au Trésor	1687 Dettes	2763 Créances	13 Subven- tions
- 1 <sup>er</sup> apport au syndicat <sup>53</sup>		25	25	25	25			
- Intégration de la dette et de la créance s/travaux						100	100	
- Réception du décompte en fin d'exercice <sup>54</sup>	25	25						
- intégration dette <sup>55</sup>	140						100	40
- solde participa- tion	45		45	45	45			
	210							

53 Versé sans justification de l'exécution des travaux.

54 Décompte : justificatif des travaux exécutés. L'ensemble des opérations : imputation au compte 231 de l'acompte versé (25), intégration de la dette (140) et solde de la participation (45) sont des opérations d'ordre budgétaires.

55 Les annuités de la dette seront versées au syndicat par débit des comptes 1687 et 661 et seront imputées au crédit des comptes 2763 et 768. Les annuités de la dette seront remboursées au mandataire par le débit des comptes 1687 et 66113 (chez le mandant) et le crédit des comptes 2763 et 7623 (chez le mandataire)

## FICHE D'ÉCRITURES N°28 : PRISE EN CHARGE DE MANDATS DE PAIEMENT

### 1) Avant règlement de la dépense

Règlement d'une prime d'assurances multirisques : 500 € T.T.C.

- a) Prise en charge du mandat
- b) Règlement

	6161 Multirisques	4011 Fournisseurs	515 Compte au Trésor
a)	500	500	
b)		500	500

### 2) Après règlement de la dépense

Certaines dépenses de nature particulière, comme les remboursements d'emprunt, peuvent être payées sans mandatement préalable<sup>56</sup>.

Annuité d'un emprunt souscrit auprès de la CDC : capital : 1 000 € et intérêts : 400 €.

- a) Règlement à l'initiative du comptable au vu du tableau d'amortissement
- b) Prise en charge du mandat

	1641 Emprunts en euros	66111 Intérêts réglés à l'échéance	47211 Rembt.d'annuités d'emprunts	515 Compte au Trésor
a)			1400	1400
b)	1000	400	1400	

<sup>56</sup> Ces dépenses sont énumérées à l'article 3 de l'arrêté du 16 février 2015 fixant les dépenses des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics de santé pouvant être payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable ou avant service fait.



**FICHE D'ÉCRITURES N°29 : ANNULATION OU RÉDUCTION DE MANDATS DE PAIEMENT**

Prises en charge initiales :

- Immobilisations	1 000 €
- Charges	700 €

Annulations ou réductions :

Immobilisations	Mandat non payé : 150 € Mandat payé : 70 €
Charges	Mandat non payé : 30 € Mandat payé : 5 €

	2x Immo.	6x Charges	4011 Fournisseurs	4041 Fournisseurs d'immo.	46721 Débiteurs divers	773 Mandats annulés
<b><u>PEC des Mandats</u></b>						
- Immobilisations	1000			1000		
- Charges		700	700			
<b><u>Annulations ou réductions</u></b>						
<b>- Investissement</b>						
Quel que soit l'exercice <sup>57</sup>						
a) Mandat non payé	150			150		
b) Mandat payé	70				70	
<b>- Fonctionnement</b>						
<i>- avant clôture de l'exercice</i> <sup>58</sup>						
a) Mandat non payé		30	30			
b) Mandat payé		5			5	
<i>- après clôture de l'exercice</i> <sup>59</sup>						
a) Mandat non payé			30			30
b) Mandat payé					5	5

57 Émission de mandats d'annulation ou de réduction en cours d'exercice, de titres de recettes après la clôture de l'exercice

58 Émission de mandats d'annulation ou de réduction

59 Émission de titres de recettes

## FICHE D'ÉCRITURES N°30 : CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

### 1ère hypothèse :

- a) Existence d'une créance de 100 €, dépréciée à 80 % .
- b) Admission en non-valeur (ANV) par l'assemblée délibérante.
- c) Mise en cause du comptable par le juge des comptes bien que l'ANV ait été prononcée par l'assemblée (15 €).

	4111 Redevables - amiable 4116 Redevables - contentieux	429 Déficits et débits	491 Dépréciation des comptes de redevables	6541 Créances admises en non valeur	75888 Autres	7817 Reprises sur dépréciations des actifs circulants
<b><u>1ère hypothèse</u></b>						
a) Balance d'entrée	<u>100</u>		<u>80</u>			
b) ANV - Constatation de l'ANV - Reprise de la dépréciation	100		80	100		80
c) Mise en cause du comptable par le juge des comptes <sup>60</sup>		15			15	

60 Le compte 429 est apuré, soit par versement du comptable, soit par règlement de l'État ayant accordé décharge ou remise gracieuse à ce comptable.

FICHE D'ÉCRITURES N° 30 (Suite et fin)

**2ème hypothèse :**

- a) Existence d'une créance de 90€, dépréciée à 50 % .
- b) Refus d'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante.
- c) Quitus donné au comptable par le juge des comptes malgré le refus d'ANV par l'assemblée.
- d) L'entité revient sur sa décision et admet la créance en non-valeur.

	4111 Redevables - Amiable 4116 Redevables Contentieux	4162 Créances irrécouvrables admisses par le juge des comptes	491 Dépréciation des comptes de redevables	6541 Créances admises en non valeur	7817 Reprises sur dépréciations des actifs circulants
<b>2ème hypothèse</b>					
a) Balance d'entrée	<u>90</u>		<u>45</u>		
b) Refus d'ANV <i>pas d'écriture</i>					
c) Quitus donné par la CRC	90	90			
d) Constatation de l'ANV - PEC du mandat - Reprise de la dépréciation		90	45	90	45

FICHE D'ÉCRITURES N°31 : RATTACHEMENT DES CHARGES À L'EXERCICE -  
CHARGES À PAYER

A – Rattachement des charges à payer (autres que les intérêts courus non échus)

Travaux d'entretien dont le service a été fait avant le 31.12 de l'année N mais qui n'ont pu donner lieu à facturation avant le 31.01 de l'année N + 1 :

- Montant de l'engagement : 1 000
- Facturation en N + 1 :
  - 1ère hypothèse 1 050
  - 2ème hypothèse 980

	615 Entretien et réparations	408 Factures non parvenues	4011 Fournisseurs	75888 Autres
<b>Exercice N</b>				
- Rattachement de la charge <sup>61</sup>	1000	1000		
<b>Exercice N + 1</b>				
<u>. Hypothèse n° 1</u> <i>Facture de 1050</i>				
- Contre-passation <sup>62</sup>	1000	1000		
- Mandatement de la dépense <sup>63</sup>	1050		1050	
<u>. Hypothèse n° 2</u> <i>Facture de 980</i>				
- Contrepassation <sup>10</sup>	1000	1000		
- Mandatement de la dépense <sup>11</sup>	980		980	
- Régularisation <sup>64</sup>	20			20

61 Au vu d'un mandat global par article budgétaire intéressé, appuyé d'un état des dépenses engagées ayant donné lieu à service fait et non mandatées.

62 Au vu d'un mandat d'annulation.

63 Au vu du mandat au nom du fournisseur, appuyé de la facture.

64 Régularisation à passer dans l'hypothèse où en fin d'exercice, le compte 615 présenterait un solde créditeur.

FICHE D'ÉCRITURES N° 31 (suite et fin)

B - Rattachement des intérêts courus non échus à payer

Enregistrement à la fin de l'exercice N des intérêts courus à payer relatifs aux emprunts contractés par l'entité : 300.

Règlement à l'échéance (au cours de l'exercice N + 1) des intérêts : 1200

Enregistrement à la fin de l'exercice N + 1 des intérêts courus à payer relatifs aux emprunts contractés par l'entité : 400.

	66111 Intérêts réglés à l'échéance	66112 Intérêts – Rattachement des ICNE	1688 <sup>65</sup> x ICNE	515 Compte au Trésor (via la classe 4)
Exercice N				
- Rattachement <sup>66</sup> des intérêts courus non échus		300	300	
Exercice N + 1				
- Écriture de contre-passation <sup>67</sup> en début d'exercice		300	300	
- Au moment de l'échéance : paiement des intérêts	1200			1200
En fin d'exercice : - Rattachement des intérêts courus non échus <sup>14</sup>		400	400	

65 Le compte 1688 n'est pas budgétaire.

66 Mandat au compte 66112.

67 La contre-passation s'effectue par un mandat d'annulation au compte 66112.

## FICHE D'ÉCRITURES N°32 : CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Au 31.12.N, la valeur actuelle du combustible non stocké et non consommé s'élève à 100 €.

	486 Charges constatées d'avance	60621 Combustibles et carburants
Exercice N		
		. Existants au 1.1.N . Achats de l'exercice
- Sortie de la charge constatée d'avance <sup>68</sup>	100	100
Exercice N + 1		
- Réintégration de la charge afférente à N+1 <sup>69</sup>	100	100

68 Mandat d'annulation établi par l'ordonnateur.

69 Mandat établi par l'ordonnateur.

**FICHE D'ÉCRITURES N°33 : PRISE EN CHARGE DE TITRES DE RECETTES AVANT ENCAISSEMENT DES FONDS**

A – Subvention d'équipement reçue par l'entité : 3 000 € T.T.C.

- Prise en charge du titre
- encaissement

B – Encaissement de loyers : 500 € T.T.C.

- a) Prise en charge du titre
- b) encaissement

	131 subventions d'équipement	752 Revenus des immeubles	4411 Subventions à recevoir – Amiable	4141 Locataires acquéreurs- locataires – Amiable	515 Compte au Trésor
- A					
a)	3000		3000		
b)			3000		3000
- B					
a)		500		500	
b)				500	500

FICHE D'ÉCRITURES N°34 : PRISE EN CHARGE DE TITRES DE RECETTES APRÈS ENCAISSEMENT DES FONDS

A – Encaissement des fonds provenant d'un emprunt

- Nominal : 1 000 €
- Commission : 20 €
- Perçu : 980 €

B – Émission d'un titre de recettes pour le nominal de l'emprunt et d'un mandat pour le montant des frais

	47133 Recettes perçues avant émission de titres	4728 Autres dépenses à régulariser	515 Compte au Trésor	627 Services bancaires	16 Emprunts
A	1000	20	980		
B					
- Titre	1000				1000
- Mandat		20		20	



FICHE D'ÉCRITURES N°35 : ANNULATION OU RÉDUCTION DE TITRES DE RECETTES

PRISE EN CHARGE :

– Subvention d'équipement reçue	1 000 €
– Produits	700 €

ANNULATION OU RÉDUCTION :

– Subventions	Titre non soldé	200 €
	Titre soldé	100 €
– Produits	Titre non soldé	50 €
	Titre soldé	10 €

	131 Subv. d'équipt.	Cl. 7 Produits	411 <sup>70</sup> Redevables	441 1 Subventions à recevoir	471 <sup>71</sup> Recettes à classer	673 Titres annulés
<b><u>PEC des titres</u></b>						
- Subv.	1000			1000		
- Produits		700	700			
<b><u>Annulation ou réduction</u></b>						
<b>Investissement</b>						
Quel que soit l'exercice <sup>72</sup>						
a) Titre non soldé	200		200			
b) Titre soldé	100				100	
<b>Fonctionnement</b>						
- avant clôture de l'exercice <sup>73</sup>						
a) Titre non soldé		50	50			
b) Titre soldé		10			10	
- après clôture de l'exercice <sup>74</sup>						
a) Titre non soldé			50			50
b) Titre soldé					10	10

70 Compte 4111 « redevables – Amiable » pour la prise en charge ; 4111 si annulation ou réduction d'un titre en phase amiable ; compte 4116 « Redevables – Contentieux » si annulation ou réduction d'un titre en phase contentieuse. Même principe pour le compte 441.

71 Compte 47141 « Recettes perçues en excédent à réimputer » si personne physique ou 4718 « Autres recettes à régulariser » si personne morale (de droit privé ou de droit public).

72 Émission de titres d'annulation ou de réduction en cours d'exercice, de mandats après la clôture de l'exercice

73 Émission de titres d'annulation ou de réduction

74 Émission de mandats

FICHE D'ÉCRITURES N°36 : RATTACHEMENT DES PRODUITS À L'EXERCICE –  
PRODUITS À RECEVOIR

Loyer trimestriel payable à terme échu

dû pour la période du 1.11 de l'année N au 31.1 de l'année N + 1 = 300

	4141 Locataires- acquéreurs et locataires	4181 Redevables – Produits non encore facturés	752 Revenus des immeubles
<span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Exercice N</span>			
- Rattachement du produit <sup>75</sup>		200	200
<span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Exercice N + 1</span>			
- Contre-passation <sup>76</sup>		200	200
- Prise en charge du titre à l'échéance <sup>77</sup>	300		300

Nota : Si, exceptionnellement, à la clôture de l'exercice N+1, le compte de classe 7 présentait un solde débiteur du fait de la constatation des opérations ci-dessus (émissions de titres < contre-passations), il conviendrait de l'apurer par un titre et de constater une dépense au compte 65888 « Autres ».

<sup>75</sup> Au vu d'un titre global par article budgétaire concerné, appuyé d'un état des produits à rattacher.

<sup>76</sup> Au vu d'un titre d'annulation sur exercice courant.

<sup>77</sup> Au vu du titre émis à l'encontre du locataire.

FICHE D'ÉCRITURES N°37 : PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Loyer trimestriel payable d'avance,

perçu le 25.10.N pour la période du 1.11.N au 31.01.N + 1 : 300 €

	414 Locataires et locataires acquéreurs	487 Produits constatés d'avance	752 Revenus des immeubles
Exercice N			
- Prise en charge du titre de recettes (recouvré le 25/10)	300		300
- Sortie du produit constaté d'avance (31/12) <sup>78</sup>		100	100
Exercice N + 1			
- Réintégration de la part de produit afférente à N+1 <sup>79</sup>		100	100

<sup>78</sup> Au vu d'un titre de réduction établi par l'ordonnateur.

<sup>79</sup> Au vu d'un titre de recettes établi par l'ordonnateur.

FICHE D'ÉCRITURES N°38 : ÉCARTS DE CHANGE SUR DES ACHATS HORS ZONE EURO

Achats de marchandises émanant d'un fournisseur américain : Facture de 1.000 \$ (cours du \$ = 0,7922 €)

Contre-valeur en € de la facture :  $1.000 \$ \times 0,7922 = 792,20 €$

À la date du paiement, effectué en dollars,

a) le cours du dollar a diminué (cours du \$ = 0,75 €) :

Contre-valeur en € du paiement :  $1.000 \$ \times 0,75 = 750 €$ . Le gain de change s'élève donc à :  $792,20 - 750 = 42,20 €$ .

b) le cours du dollar a augmenté (cours du \$ = 0,80 €) :

Contre-valeur en € du paiement :  $1.000 \$ \times 0,80 = 800 €$ . La perte de change s'élève donc à :  $800 - 792,20 = 7,80 €$ .

	607 achats de marchandises	4011 Fournisseurs	515 compte au trésor	75886 gains de change sur créances et dettes non financières	4728 autres dépenses à régulariser	65886 pertes de change sur créances et dettes non financières
PEC mandat (cours 0,7922 €)	792,20	792,20				
a) gains de change (cours 0,75 €)						
– Paiement de la facture		750	750			
– Constatation des gains de change (pec titre)		42,20		42,20		
b) pertes de change (cours 0,80 €)						
– Paiement de la facture		792,20	800		7,80	
– Constatation des pertes de change (pec mandat)		7,80				7,80

## FICHE D'ÉCRITURES N°39 : LES PRINCIPAUX FLUX CROISÉS

Les flux croisés identifiés dans le cadre de la présente annexe correspondent à :

- des remboursements de frais relatifs à des mises à disposition de personnels ou de moyens entre deux structures ;
- des financements croisés, mis en place pour la construction d'un équipement ou son entretien ;
- des remboursements en capital et intérêts d'emprunts transférés entre structures, sans changement de titulaire vis-à-vis de l'établissement bancaire.

### I. Des comptes dédiés à l'enregistrement des flux croisés :

- Entre communes membres et GFP d'appartenance / communes membres d'un même GFP :

Opération	Dans les comptes des communes membres	Dans les comptes du GFP d'appartenance
<b>13x41</b> « Subventions d'investissement reçues des communes membres d'un GFP »	Subvention d'investissement reçue d'une autre commune membre du même GFP	Subvention d'investissement reçue d'une commune membre
<b>13x51</b> « Subventions d'investissement reçues du GFP de rattachement »	Subvention reçue du GFP de rattachement	
<b>168741</b> « Autres dettes des communes membres du GFP »	Intégration et remboursement du capital d'un emprunt transféré par une autre commune membre du même GFP	Intégration et remboursement du capital d'un emprunt transféré par une commune membre
<b>168751</b> « Autres dettes du GFP de rattachement »	Intégration et remboursement du capital d'un emprunt transféré par le GFP de rattachement	
<b>204141</b> « Subventions d'investissement versées aux communes membres du GFP »	Subvention versée à une autre commune membre du même GFP	Subvention versée à une commune membre
<b>204151</b> « Subventions d'investissement versées aux GFP de rattachement »	Subvention versée au GFP de rattachement	
<b>276341</b> « Créances sur des communes membres du GFP »	Refacturation du capital d'un emprunt transféré à une autre commune membre du même GFP	Refacturation du capital d'un emprunt transféré à une commune membre
<b>276351</b> « Créances sur le GFP de rattachement »	Refacturation du capital d'un emprunt transféré au GFP de rattachement	
<b>6216</b> « Personnel affecté par le GFP de rattachement »	Remboursement de frais de personnel mis à disposition par le GFP de rattachement	

FICHE D'ÉCRITURES N°39 : LES PRINCIPAUX FLUX CROISÉS (SUITE)

Opération	Dans les comptes des communes membres	Dans les comptes du GFP d'appartenance
<b>6217</b> « Personnel affecté par la commune membre du GFP »	Remboursement de frais de personnel mis à disposition par une autre commune membre du même GFP	Remboursement de frais de personnel mis à disposition par une commune membre
<b>62875</b> « Remboursements de frais aux communes membres du GFP »	Remboursement de frais hors personnel à une autre commune membre du même GFP	Remboursement de frais hors personnel à une commune membre
<b>62876</b> « Remboursements de frais au GFP de rattachement »	Remboursement de frais hors personnel au GFP de rattachement	
<b>657341</b> « Subventions de fonctionnement aux communes membres du GFP »	Subvention versée à une autre commune membre du même GFP	Subvention versée à une commune membre
<b>657351</b> « Subventions de fonctionnement au GFP de rattachement »	Subvention versée au GFP de rattachement	
<b>661131</b> « Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés aux communes membres du GFP »	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré par une autre commune membre du même GFP	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré par une commune membre
<b>661132</b> « Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés au GFP de rattachement »	Remboursements des intérêts d'un emprunt transféré par le GFP de rattachement	
<b>70845</b> « Mise à disposition de personnel facturée aux communes membres du GFP »	Remboursement des frais de personnel mis à disposition d'une autre commune membre du même GFP	Remboursement des frais de personnel mis à disposition d'une commune membre
<b>70846</b> « Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement »	Remboursement des frais de personnel mis à disposition du GFP de rattachement	
<b>70875</b> « Remboursements de frais par les communes membres du GFP »	Remboursement des frais hors personnel par une autre commune du même GFP	Remboursement des frais hors personnel par une commune membre
<b>70876</b> « Remboursements de frais par le GFP de rattachement »	Remboursement des frais hors personnel par le GFP de rattachement	
<b>74741</b> « Participations des communes membres du GFP »	Participation reçue d'une autre commune membre du même GFP	Participation reçue d'une commune membre

FICHE D'ÉCRITURES N°39 : LES PRINCIPAUX FLUX CROISÉS (SUITE)

Opération	Dans les comptes des communes membres	Dans les comptes du GFP d'appartenance
<b>74751</b> « Participations du GFP de rattachement »	Participation reçue du GFP de rattachement	
<b>76231</b> « Remboursements d'intérêts d'emprunt transférés, par les communes membres du GFP »	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré, par une autre commune membre du même GFP	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré, par une commune membre
<b>76232</b> « Remboursements d'intérêts d'emprunt transférés, par le GFP de rattachement »	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré, par le GFP de rattachement	

• Les autres flux croisés :

Opérations	Dans les comptes d'un GFP	Dans les comptes d'une commune	Dans les comptes d'un groupement sans fiscalité propre (syndicats)
<b>13x48</b> Subventions d'investissement reçues d'autres communes	Subvention d'investissement reçue d'une commune non membre	Subvention d'investissement reçue d'une autre commune non membre du même GFP	Subvention d'investissement reçue d'une commune
<b>13x58</b> Subventions d'investissement reçues d'autres groupements	Subvention d'investissement reçue d'un autre groupement	Subvention d'investissement reçue d'un groupement autre que le GFP de rattachement	Subvention d'investissement reçue d'un groupement de collectivités
<b>168748</b> Autres dettes d'autres communes	Intégration et remboursement du capital d'un emprunt transféré par une commune non membre	Intégration et remboursement du capital d'un emprunt transféré par une autre commune non membre du même GFP	Intégration et remboursement du capital d'un emprunt transféré par une commune
<b>168758</b> Autres dettes d'autres groupements	Intégration et remboursement du capital d'un emprunt transféré par un autre groupement	Intégration et remboursement du capital d'un emprunt transféré par un groupement autre que le GFP de rattachement	Intégration et remboursement du capital d'un emprunt transféré par un groupement
<b>204148</b> Subventions d'investissement versées aux autres communes	Subvention versée à une commune non membre	Subvention versée à une autre commune non membre du même GFP	Subvention à destination des communes
<b>204158</b> Subventions d'investissement versées aux autres groupements et collectivités à statut particulier	Subvention versée à un autre groupement ou à une collectivité à statut particulier	Subvention versée à un groupement autre que le GFP de rattachement	Subvention à destination des groupements et collectivités à statut particulier

FICHE D'ÉCRITURES N°39 : LES PRINCIPAUX FLUX CROISÉS (SUITE)

Opérations	Dans les comptes d'un GFP	Dans les comptes d'une commune	Dans les comptes d'un groupement sans fiscalité propre
<b>276348</b> Créances sur d'autres communes	Refacturation du capital d'un emprunt transféré à une commune non membre	Refacturation du capital d'un emprunt transféré à une autre commune non membre du même GFP	Refacturation du capital d'un emprunt transféré à une commune
<b>276358</b> Créances sur d'autres groupements	Refacturation du capital d'un emprunt transféré à un autre groupement	Refacturation du capital d'un emprunt transféré à un groupement autre que le GFP de rattachement	Refacturation du capital d'un emprunt transféré à un groupement
<b>6218</b> Autre personnes extérieur	Autres frais de personnel directs ou refacturés à une autre structure	Autres frais de personnel directs ou refacturés à une autre structure	Autres frais de personnel directs ou refacturés à une autre structure
<b>62878</b> Remboursements de frais à des tiers	Remboursement de frais à une autre structure	Remboursement de frais à une autre structure	Remboursement de frais à une autre structure
<b>657348</b> Subventions de fonctionnement aux autres communes	Subvention versée à une commune non membre	Subvention versée à une autre commune non membre du même GFP	Subvention à destination des communes
<b>657358</b> Subventions de fonctionnement aux autres groupements	Subvention versée à un autre groupement	Subvention versée à un groupement autre que le GFP de rattachement	Subvention à destination des groupements
<b>661138</b> Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés à d'autres tiers	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré par un autre tiers qu'une commune membre	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré par un autre tiers que le GFP de rattachement ou une autre commune membre du GFP	Remboursements des intérêts d'un emprunt transféré par un autre tiers
<b>70848</b> Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes	Remboursement des frais de personnel mis à disposition d'une autre structure	Remboursement des frais de personnel mis à disposition d'une autre structure	Remboursement des frais de personnel mis à disposition d'une autre structure
<b>70878</b> Remboursements de frais par des tiers	Remboursement des frais hors personnel par une autre structure	Remboursement des frais hors personnel par à une autre structure	Remboursement des frais hors personnel par à une autre structure
<b>74748</b> Participations des autres communes	Participation reçue d'une commune non membre	Participation reçue d'une autre commune non membre du même GFP	Participation reçue des communes
<b>74758</b> Participations d'autres groupements	Participation reçue d'un autre groupement	Participation reçue d'un groupement autre que le GFP de rattachement	Participation reçue des groupements de collectivités
<b>76238</b> Remboursements d'intérêts d'emprunt transférés par d'autres tiers	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré, par un autre tiers	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré, par un autre tiers	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré, par un tiers



FICHE D'ÉCRITURES N°39 : Les principaux flux croisés (SUITE)

**II. L'équilibre des flux croisés :**

Type de dépense	DÉPENSES REFACTURÉES PAR LES COMMUNES AU GFP DE RATTACHEMENT			DÉPENSES REFACTURÉES PAR LE GFP DE RATTACHEMENT AUX COMMUNES MEMBRES		
	Dans les comptes de la commune	Dans les comptes du GFP	Vérification des flux croisés	Dans les comptes de la commune	Dans les comptes du GFP	Vérification des flux croisés
	FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
Mutualisations de personnels	70846	6217	(solde débiteur 6217) GFP = somme (solde créditeur 70846) COMMUNES	6216	70845	(solde créditeur 70845) GFP = somme (solde débiteur 6216) COMMUNES
Mutualisations de moyens autre que du personnel	70876	62875	(solde débiteur 62875) GFP = somme (solde créditeur 70876) COMMUNES	62876	70875	(solde créditeur 70875) GFP = somme (solde débiteur 62876) COMMUNES
Subventions de fonctionnement	74751	657341	(solde débiteur 657341) GFP = somme (solde créditeur 74751) COMMUNES	657351	74741	(solde créditeur 74741) GFP = somme (solde débiteur 657351) COMMUNES
Frais financiers	76232	661131	(solde débiteur 661131) GFP = somme (solde créditeur 76232) COMMUNES	661132	76231	(solde créditeur 76231) GFP = somme (solde débiteur 661132) COMMUNES
	INVESTISSEMENT			INVESTISSEMENT		
Subventions d'investissement	13151 ou 13251 selon la nature de la subvention	204141x	$\Sigma$ (mouvements au débit 204141x) GFP = $\Sigma$ (mouvements au crédit 13151) COMMUNES + $\Sigma$ (mouvements au crédit 13251) COMMUNES	204151x	13141 ou 13241 selon la nature de la subvention	$\Sigma$ (mouvements au crédit 13141) GFP + $\Sigma$ (mouvements au crédit 13241) GFP = $\Sigma$ (mouvements au débit 204151x) COMMUNES
Annuités d'emprunts transférés	276351	168741	(solde débiteur 168741) GFP = somme (solde créditeur 276351) COMMUNES	168751	276341	(solde créditeur 276341) GFP = somme (solde débiteur 168751) COMMUNES

FICHE D'ÉCRITURES N°39 : Les principaux flux croisés (SUITE)

**III. Cas pratiques :**

- **1<sup>er</sup> cas : Mise à disposition de personnel par une commune à la métropole dont elle est membre**

Du point de vue budgétaire et comptable, la commune assure le paiement du personnel et répercute la mise à disposition en refacturant la dépense à la métropole.

Montant de la refacturation figurant sur la convention de mise à disposition : 2 500 000€.

**Pour la commune :**

	70846		44352		515
– Émission du titre	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
– Encaissement		2 500 000		2 500 000	2 500 000

**Pour la métropole :**

	6217		44341		515
– Émission du mandat	2 500 000		2 500 000		2 500 000
– Paiement		2 500 000		2 500 000	2 500 000

- **2<sup>e</sup> cas : Participation d'une commune au fonctionnement d'un équipement appartenant à la métropole dont elle est membre**

Montant de la participation : 3 000 000€.

**Pour la commune :**

	657351		44351		515
– Émission du mandat	3 000 000		3 000 000		3 000 000
– Paiement		3 000 000		3 000 000	3 000 000

FICHE D'ÉCRITURES N°39 : Les principaux flux croisés (SUITE)

**Pour la métropole :**

	74741	44342	515
– Émission du titre	3 000 000	3 000 000	3 000 000
– Encaissement	3 000 000	3 000 000	3 000 000

- **3<sup>e</sup> cas : Transfert par une commune d'un équipement et de l'emprunt le finançant à la métropole dont elle est membre sans changement du titulaire de cet emprunt vis-à-vis de l'établissement bancaire.**

Le contrat qui lie la commune à l'établissement prêteur n'est pas modifié.

La commune continue à être débitrice vis-à-vis de l'établissement prêteur et se fait rembourser par la métropole.

Le transfert a eu lieu en N-1, d'où la situation des balances d'entrée.

Montant de l'emprunt transféré : 4 000 000€.

Annuité en capital : 400 000€.

Intérêts : 24 000€.

**Pour la commune :**

	276351	76232	44352	515
– Balance d'entrée	4 000 000			
– Refacturation du capital de l'annuité (émission d'un titre)	400 000		400 000	
– Refacturation des intérêts (émission d'un titre)		24 000	24 000	
– Encaissement du capital			400 000	400 000
– Encaissement des intérêts			24 000	24 000

FICHE D'ÉCRITURES N°39 : Les principaux flux croisés (SUITE)

**Pour la métropole :**

	168741	661131	44341	515
– Balance d'entrée		4 000 000		
– Refacturation du capital de l'annuité (émission d'un mandat)	400 000		400 000	
– Refacturation des intérêts (émission d'un mandat)		24 000	24 000	
– Paiement du capital			400 000	400 000
– Paiement des intérêts			24 000	24 000

• **4<sup>e</sup> cas : Participations aux frais de scolarité entre communes membres d'un même groupement à fiscalité propre**

La commune A refacture à la commune B des frais de scolarité.

Les deux communes appartiennent à la même métropole.

Montant de la refacturation : 20 000 €.

**Pour la commune A:**

	74741	44342	515
– Émission du titre	20 000	20 000	
– Encaissement		20 000	20 000

**Pour la commune B:**

	657341	44341	515
– Émission du mandat	20 000	20 000	
– Paiement		20 000	20 000

## FICHE D'ÉCRITURES N°40 : COMPTABILISATION DU BONUS ÉCOLOGIQUE ACCORDÉ LORS DE L'ACHAT D'UN VÉHICULE NEUF

**Cas 1 :** En année N, un véhicule coûtant 1 200, acquis pour 1 000 après déduction du bonus écologique de 200.

Le bonus écologique sur véhicule acquis constitue une aide de l'État attribuée à l'acquéreur du véhicule et versée en une seule fois, au plus tôt au moment de l'acquisition du véhicule éligible au dispositif (décret n°2007-1873 du 26 décembre 2007, art. 1 et 6). En conséquence, il s'agit d'une subvention d'investissement reçue.

	2182...	13...	515
	-----	-----	-----
– Acquisition du véhicule	1200		1000
– Bonus écologique		200	

Le mandat et le titre s'émarginent l'un par l'autre si le concessionnaire applique le bonus sur la facture

FICHE D'ÉCRITURES N°41 : COMPTABILISATION DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX DENIERS DES PUPILLES

	<b>452</b>	<b>515</b>	<b>517</b>
	Deniers des pupilles	Compte au Trésor	Livret d'épargne des pupilles
- Sommes reçues pour le compte des pupilles	2000	2000	
- Frais d'entretien des pupilles/versement d'argent de poche	<b>875</b>	<b>875</b>	
- Dépôt de fonds sur livret d'épargne des pupilles		<b>1000</b>	<b>1000</b>
- Notification des intérêts	<b>100*</b>		<b>100*</b>
- Retrait sur livret d'épargne	<b>500</b>		<b>500</b>
- Remise du livret d'épargne	<b>600</b>		<b>600</b>
	<b>SC = 125**</b>	<b>SD = 125</b>	<b>Compte soldé</b>

\* l'intérêt ne transite pas par le 515, notification transmise au comptable attestant que le livret A (C/517) a généré des intérêts.

\*\* le compte 452 n'a pas à être soldé systématiquement puisque la remise du livret d'épargne n'équivaut pas à une fin de gestion des deniers des pupilles par le comptable public.

FICHE D'ÉCRITURES N°42 : COMPTABILISATION DES OPÉRATIONS RELATIVES AU FINANCEMENT PARTICIPATIF

**Cas n°1 : L'entité publique locale a recours au financement participatif sous forme de prêt (« crowdlending »)**

L'entité publique locale a recours au financement participatif sous forme de prêt pour financer un projet d'investissement à hauteur de 8 400€. La convention de mandat prévoit des frais accessoires de 3 % . Le prêt est remboursable sur 5 ans et le taux d'intérêt est fixé à 2 %.

(1) À l'issue de la période de collecte, les fonds sont versés à l'entité par l'intermédiaire en financement participatif (IFP), après déduction des frais accessoires. L'entité publique locale enregistre une opération de trésorerie : débit du compte 515 « Compte au Trésor » par le crédit du compte 4716 « Versements des mandataires » pour le montant net perçu, soit 8 148€.

(2) Lors de la reddition des comptes, l'entité publique locale émet un titre de recettes au crédit du compte 1687x « Autres dettes » par le débit du compte 46752 « Mandataires – opérations déléguées – recettes » pour le montant du capital emprunté, soit 8 400€.

(3) L'entité publique locale émet également un mandat de dépenses pour constater les frais accessoires prélevés par l'IFP au débit du compte 627 « Services bancaires et assimilés » par le crédit du compte 46752 « Mandataires – opérations déléguées – recettes » pour 252€.

(4) Les comptes de tiers 46752 et 4716 se soldent l'un par l'autre.

(5) À chaque échéance, l'entité émet un mandat de dépenses au débit des comptes 1687x pour le montant du capital remboursé et 6618 « Intérêts des autres dettes » pour le montant des intérêts dus.

<b>1687x</b>	<b>46752</b>	<b>4716</b>
1680	8400	8148





**ANNEXE 4 : EXEMPLES DE SCHÉMAS DE CORRECTIONS D'ERREURS SUR  
EXERCICES ANTÉRIEURS**

**EXEMPLE N°1 : GRILLE DE RECTIFICATION DES OPÉRATIONS RELATIVES À L'ENDETTEMENT (EMPRUNTS/LIGNES DE TRÉSORERIE)**

Grille de rectification des anomalies comptables en matière d'endettement	Origine possible	Constatation	Régularisation <sup>1</sup>
1-Discordances compte 16 – annexes	La vie « comptable » du contrat n'a pas été en phase avec sa vie « juridique » (chevauchement intérêts - capital, oubli de comptabilisation des renégociations)	Rapprochement des annexes aux comptes avec les contrats d'emprunts et la position des subdivisions du compte 16	Cf. infra en fonction du type d'anomalie.
2-Non enregistrement des intérêts courus non échus (ICNE)	Non respect du référentiel budgétaire et comptable	A l'arrêté des comptes N (après visa accordé des CDG et reprise des BE effectuée)	Après reprise de la balance d'entrée par opération non budgétaire : Débit 11x/ Crédit 1688 (schémas libres) En tenir compte dans la délibération d'affectation du résultat Le compte 11x est ici exceptionnellement mouvementé en raison du changement de méthode comptable des ICNE à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2006 pour les communes (M14), du 1 <sup>er</sup> janvier 2007 pour les régions (M71) et les départements (M52).
3-Chevauchement entre les rubriques emprunts et lignes de trésorerie	Confusion entre emprunts et lignes de trésorerie lors des opérations de mobilisation et remboursement		Par opération semi budgétaire sur exercice : Débit 16 / Crédit 519 (si un tirage de ligne a à tort été considéré comme un encaissement d'emprunt) ou Débit 519 / Crédit 16 (si un remboursement de ligne de trésorerie a été considéré à tort comme un remboursement d'emprunt). Cette opération a une incidence sur le résultat d'investissement, le compte 519 est un compte de tiers non budgétaire.
4-Chevauchement entre les rubriques intérêts et capital des emprunts		Différence tableaux d'amortissement et position du compte 16 au bilan	Après reprise de la balance d'entrée, par opération d'ordre non budgétaire sur exercice (schémas libres): Débit 16 / Crédit 1068 si les intérêts ont été majorés d'une part de remboursement du capital ou Débit 1068 / Crédit 16 si le capital remboursé a été majoré d'une partie des intérêts. Cette opération est neutre sur les résultats d'investissement et de fonctionnement.
5-Défaut d'enregistrement des pénalités de renégociation capitalisées	Lors de la renégociation, l'augmentation du capital devait avoir pour contrepartie une charge (qui pouvait le cas échéant faire l'objet d'un étalement)	Discordance entre le contrat et son enregistrement dans les comptes (compte 16 – annexe) En « bout de contrat » les échéances en capital à rembourser en figurent plus dans le stock d'emprunt comptabilisé ; si la collectivité n'avait plus qu'un emprunt en cours le solde du compte 16 est même rendu	Les pénalités auraient dû transiter par la section de fonctionnement dont le résultat a été anormalement surévalué. On peut donc reprendre sur les excédents capitalisés pour reconstituer le capital de l'emprunt. Cette opération est neutre pour le résultat des deux sections : opération non budgétaire – Débit 1068 / Crédit 16.

<sup>1</sup> Le compte 1068 est débité dans la limite de son solde créditeur déduction faite du solde débiteur du compte 1069.

## EXEMPLE N°2 : RÉGULARISATION DES ERREURS COMMISES SUR LA COMPTABILISATION DES IMMOBILISATIONS

🔴 **Points de vigilance :** 1- Lors d'une opération de cession, le produit de cession constitue une recette d'investissement pour la collectivité.

Une opération de cession mal comptabilisée (ou de façon incomplète) prive la collectivité d'une ressource de la section d'investissement.

La présente fiche détaille les différents cas où des écritures de régularisation devront être comptabilisées, seule la comptabilisation de la cession au Ct du c/775 ayant été effectuée.

2- Il convient de veiller à ce que la dotation aux amortissements au titre de l'exercice au cours duquel est cédé le bien a été enregistrée préalablement à la sortie du bien du bilan.

### I. CESSION D'UNE IMMOBILISATION NON INSCRITE A L'ACTIF :

#### 1- Réintégration de l'immobilisation à l'actif :

Débit c/21x	Crédit c/1021	Opération d'Ordre Non Budgétaire (OONB)	<b>PJ :</b> certificat administratif de l'ordonnateur qui doit indiquer : - la désignation du bien ; - son numéro d'inventaire ; - ses date et valeur d'acquisition (coût historique) ; - le compte par nature concerné - la durée d'amortissement.
-------------	---------------	---	--

#### 2- Valeur de l'immobilisation à réintégrer :

- il convient, dans toute la mesure du possible, de reconstituer la valeur historique (valeur d'origine) de l'immobilisation (acte notarié par exemple);
- à défaut, la valeur de cession (certificat administratif de l'ordonnateur qui prévoit que le prix d'achat équivaut au prix de cession, ce dernier correspondant en principe à la valeur vénale du bien).

#### 3- Cas d'un bien qui aurait dû être amorti (en totalité):

- Réintégration du bien

Débit c/21x	Crédit c/1021	Opération d'Ordre Non Budgétaire (OONB)	<b>PJ :</b> certificat administratif
-------------	---------------	---	--------------------------------------

- Dans l'hypothèse d'un bien qui aurait dû être amorti, les amortissements devront être constatés par l'opération suivante :

- Reconstitution des amortissements

Débit c/1068	Crédit c/28x	Opération d'Ordre Non Budgétaire (OONB)	<b>PJ :</b> délibération de l'organe délibérant autorisant le mouvement du c/1068 (dans la limite du solde créditeur de ce compte) avec mention obligatoire du n° d'inventaire. Montant des amortissements
--------------	--------------	---	---

- Réintégration des amortissements :

Débit c/28x	Crédit c/21x	Opération d'Ordre Non Budgétaire (OONB)	Montant des amortissements
-------------	--------------	---	----------------------------

La valeur nette comptable est à zéro ; seule, une plus value peut être constatée.

- *Constatation de la plus value :*

Débit c/1068	Crédit c/192	Opération d'Ordre Non Budgétaire (OONB)  + value	<u>PJ</u> : délibération de l'organe délibérant autorisant le mouvement du c/1068 (dans la limite du solde créditeur de ce compte).  Montant de la + value = montant du prix de cession
--------------	--------------	--	---

**4- Cas d'un bien qui aurait dû être amorti (partiellement) :**

- *constatation des amortissements :*

Débit c/1068	Crédit c/28x	Opération d'Ordre Non Budgétaire (OONB)	<u>PJ</u> : délibération de l'organe délibérant autorisant le mouvement du c/1068) avec mention obligatoire du n° d'inventaire.  Montant des amortissements
--------------	--------------	---	---

- *Réintégration des amortissements :*

Débit c/28x	Crédit c/21x	Opération d'Ordre Non Budgétaire (OONB)	Montant des amortissements
-------------	--------------	---	----------------------------

- *Constatation de la Valeur Nette Comptable :*

Débit c/1068	Crédit c/21x	Opération d'Ordre Non Budgétaire (OONB)	<u>PJ</u> : délibération de l'organe délibérant autorisant le mouvement du c/1068 (dans la limite du solde créditeur de ce compte) ) avec mention obligatoire du n° d'inventaire.  Montant de la VNC (= prix acquisition – amortissements pratiqués)
--------------	--------------	---	--

- *Constatation de la plus/moins value :*

Débit c/1068	Crédit c/192	Opération d'Ordre Non Budgétaire (OONB)  Si + value	<u>PJ</u> : délibération de l'organe délibérant autorisant le mouvement du c/1068 (dans la limite du solde créditeur de ce compte) ) avec mention obligatoire du n° d'inventaire.  Montant de la + value
Débit c/ 192	Crédit c/1068	Si - value	Montant de la - value

**II. CESSION D'UN BIEN TOTALEMENT AMORTI :**

*La cession à titre onéreux d'un bien totalement amorti, et donc pour lequel la Valeur Nette Comptable est nulle, ne dispense pas de comptabiliser la totalité des écritures au titre de l'exercice au cours duquel a lieu la cession : Dans*

cette hypothèse, une plus value est toujours constatée. L'écriture manquante dans l'exercice au cours duquel a eu lieu la cession est : opération d'ordre budgétaire Débit c/676 Crédit c/192.

*La régularisation de cette omission sur l'exercice au cours de laquelle elle a été constatée donne lieu à une opération d'ordre non budgétaire Débit c/1068 Crédit c/192*

Prix de cession (comptabilisé en N)	Débit c/515	Crédit c/ 775	Opération réelle
Réintégration des amortissements	Débit c/28x	Crédit c/21x	Opération Ordre Non Budgétaire
Valeur Nette Comptable en N			
Constatation de la + value en N+1	Débit c/1068	Crédit c/192	Opération Ordre Non Budgétaire

### III. REPRISE DES SUBVENTIONS TRANSFERABLES

Dès lors que la reprise des subventions ayant financé un bien amortissable cédé n'a pas été effectuée au cours du même exercice, l'opération de régularisation suivante sera enregistrée en N+1 :

Débit c/139x	Crédit c/1068	Opération d'Ordre Non Budgétaire (OONB)	<u>PJ</u> : délibération de l'organe délibérant autorisant le mouvement du c/1068
Débit c/131x	Crédit c/1391x	OONB	Dès lors que la subvention est totalement amortie, elle doit être sortie du bilan de la collectivité

**Point de vigilance :** Toutes les pièces justificatives des opérations de régularisation d'ordre non budgétaire mises à l'appui des délibérations ou des certificats administratifs doivent être archivées dans le poste comptable pour en assurer leur traçabilité.

## EXEMPLE N°3 : RÉGULARISATION DES ERREURS COMMISES SUR DES OPÉRATIONS AYANT UNE INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE

### Exemple : Annulation d'une opération de cession

**En N, une opération de cession a été enregistrée conformément aux règles budgétaires et comptables des opérations de cession à titre onéreux.**

Valeur de l'immeuble ( Débit c/21x) = 100

Amortissement terminé ( Crédit c/28x) = 100

Prix de vente (titre c/ 775) = 120

Intégration des amortissements (Débit c/28x-Crédit c/21x) = 100

Valeur nette comptable (VNC) = Zéro

Plus value constatée (Mandat c/676-Titre c/192) = 120

**En N+1, l'opération de cession est annulée car l'acquéreur ne donne pas suite.**

### Conséquences :

Le titre émis sur le compte 775 doit être annulé.

- Annulation du titre 775 émis en N-1 par l'émission d'un mandat sur le compte 673 « Mandat sur exercices antérieurs ». Dans ce cas, seul un émargement manuel du titre est possible à hauteur de 120.

Le bien doit être réintégré à l'actif de la collectivité

1- Réintégration du bien à l'actif de la collectivité

Débit 21x/Crédit 28x à hauteur de 100 par opération d'ordre non budgétaire (schéma libre) + mention obligatoire du n° inventaire.

2- Annulation de la plus value budgétaire.

La contre passation des écritures initiales ne peut être enregistrée dans la mesure où les crédits ouverts sur les comptes 192, 676,776 sont des ouvertures automatiques de crédit lors de l'émission du titre sur le compte 775. Le schéma d'annulation des opérations de cession n'a pas été développé dans l'application en raison de sa complexité et dans la mesure où ces opérations sont rarissimes.

Afin d'assurer la neutralité budgétaire de l'opération d'annulation, il convient par opération d'ordre non budgétaire d'émettre un titre au compte 773 « Mandats annulés sur exercices antérieurs » et un mandat sur le compte 1021 « Dotation » à hauteur de 120.

Puis les soldes des comptes 1021 et 192 sont corrigés par une opération d'ordre non budgétaire Débit 192/Crédit 1021 (schéma libre).

## EXEMPLE N°4 : RÉGULARISATION DES PROVISIONS

Le montant de la dotation enregistré en N sur le compte 68x (100€) est supérieur au montant qui aurait dû être normalement constitué (80€).

### 1<sup>er</sup> cas La provision est d'ordre budgétaire

1- Ecriture initiale

Emission d'un mandat (Débit) 68x et Emission d'un titre (Crédit) 15x : 100€

Cette écriture amoindrit le résultat de fonctionnement et augmente celui de la section d'investissement de la collectivité en N, à hauteur de 100€, soit pour une différence in fine.

2- En N+1, l'annulation du montant non justifié (20€) donnera lieu à l'écriture d'ordre non budgétaire suivante :

Débit 15x/Crédit 1068 : 20€.

Le solde de la provision enregistrée sur le compte 15x est ramenée à son juste montant (80€).

Cette écriture est neutre sur les résultats de fonctionnement et d'investissement.

### 2<sup>ème</sup> cas La provision est d'ordre semi budgétaire

1- Ecriture initiale

Emission d'un mandat (Débit) 68x et Crédit 15x : 100€

Cette opération semi budgétaire diminue le résultat de la section de fonctionnement d'autant ; il n'a pas d'incidence sur le résultat de la section d'investissement, le compte 15x est dans ce cas un compte non budgétaire qui ne participe pas au calcul du résultat de la section d'investissement.

2- En N+1, l'annulation du montant non justifié (20€) donnera lieu à l'écriture d'ordre semi budgétaire suivante

Débit 15x et Emission d'un titre sur le compte 1068

Cette opération semi budgétaire ramène le compte 15x à sa juste valeur et augmente le résultat de la section d'investissement du montant initialement provisionné budgétairement.

**ATTENTION** : si la diminution de la provision n'est pas liée à une erreur mais à un ajustement de la provision en fonction du risque, elle sera constatée par l'opération d'ordre budgétaire ou semi budgétaire selon sa nature par une reprise de la dotation au compte 78x.